

Des femmes, des hommes, des régions, **nos ressources...**



Ministère des Ressources naturelles et de la Faune

Rapport annuel de gestion

2009 • 2010

avenir

cœur

intelligence

loisirs

équilibre

vision

richesse

emplois

talent

Rédaction

Ministère des Ressources naturelles
et de la Faune

**Pour renseignements complémentaires,
veuillez vous adresser à la :**

Direction des communications

Ministère des Ressources naturelles et de la Faune
5700, 4^e Avenue Ouest, C 409
Québec (Québec) G1H 6R1

Téléphone : 418 627-8600

Ailleurs au Québec : 1 866 248-6936

Télécopieur : 418 643-0720

Services.clientele@mrf.gouv.qc.ca

**La présente publication est accessible
dans Internet à l'adresse suivante :**

www.mrf.gouv.qc.ca

Dépôt légal – 2010

Bibliothèque et Archives nationales du Québec
Bibliothèque et Archives Canada

ISBN 978-2-550-59962-3 (version imprimée)

ISBN 978-2-550-59963-0 (pdf)

ISSN 1910-7005

ISSN en ligne 1911-5903

Code de diffusion : 2010-1030

© Gouvernement du Québec, 2010

Dans le présent document, le masculin
est utilisé sans aucune discrimination et
uniquement dans le but d'alléger le texte.

 100 % post-consommation

Lettre des ministres

Monsieur Yvon Vallières

Président de l'Assemblée nationale du Québec
Hôtel du Parlement
Québec (Québec)

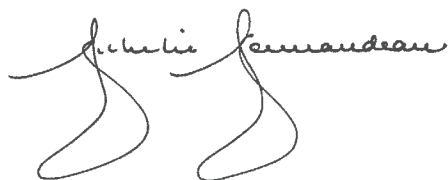
Monsieur le Président,

Nous avons le plaisir de vous transmettre, pour dépôt à l'Assemblée nationale, le *Rapport annuel de gestion 2009-2010* du ministère des Ressources naturelles et de la Faune. Ce rapport rend compte des résultats relatifs aux objectifs fixés dans le *Plan stratégique 2008-2011* et à ceux établis dans le *Plan d'action de développement durable 2008-2011* du Ministère. Il satisfait également aux modalités inscrites dans la Loi sur l'administration publique.

En consultant les pages dudit rapport, vous pourrez constater l'envergure des réalisations et des efforts qui ont été déployés pour s'assurer que les générations actuelles et futures profitent, de façon durable, du plein potentiel des ressources naturelles et du territoire. Pensons, entre autres, à la réforme du régime forestier, qui propose des mesures concrètes adaptées aux réalités du 21^e siècle pour l'avenir de nos forêts et permettant de contribuer à la construction du Québec forestier de demain, ou au Plan Nord, projet exemplaire de développement durable et de concertation avec le milieu, qui ouvre la voie à la création de nouveaux espaces économiques.

Nous profitons de l'occasion pour remercier sincèrement les membres du personnel de leur dévouement au service des citoyens du Québec en assurant la réalisation de la mission du Ministère, soit la conservation et la mise en valeur des ressources naturelles et du territoire.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de nos sentiments les plus respectueux.



Nathalie Normandeau

Vice-première ministre, ministre des Ressources naturelles et de la Faune, ministre responsable du Plan Nord et ministre responsable de la région de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine

Québec, le 7 septembre 2010



Serge Simard

Ministre délégué aux Ressources naturelles et à la Faune, ministre responsable de la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean et ministre responsable de la région de la Côte-Nord

Lettre du sous-ministre

Madame Nathalie Normandeau

Ministre des Ressources naturelles et de la Faune

Monsieur Serge Simard

Ministre délégué aux Ressources naturelles et à la Faune

Madame,
Monsieur,


Au nom de l'équipe de direction, j'ai le plaisir de vous transmettre le *Rapport annuel de gestion 2009-2010* du ministère des Ressources naturelles et de la Faune.

Ce rapport est conforme aux dispositions de la Loi sur l'administration publique. Plus important encore, il en respecte l'esprit, de sorte que vous y trouverez tous les éléments qui permettent de rendre compte, en toute transparence, des activités du Ministère en 2009-2010. Plus précisément, les résultats obtenus au regard des objectifs du *Plan stratégique 2008-2011*, des objectifs retenus dans le *Plan annuel de gestion des dépenses 2009-2010*, des engagements annoncés dans la *Déclaration de services aux citoyens* et des objectifs relatifs au *Plan d'action de développement durable 2008-2011* y sont consignés.

Je remercie l'ensemble du personnel du Ministère pour son engagement et sa contribution à l'atteinte de ces résultats.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Le sous-ministre,



Robert Sauvé

Québec, le 7 septembre 2010

Déclaration du sous-ministre

Fiabilité des données et des contrôles afférents

Les résultats et l'information contenus dans le *Rapport annuel de gestion 2009-2010* du ministère des Ressources naturelles et de la Faune relèvent de ma responsabilité. À cette fin, la présente déclaration atteste la fiabilité de l'information qui y est présentée.

À ma connaissance, le *Rapport annuel de gestion 2009-2010* correspond à la situation telle qu'elle se présentait au 31 mars 2010 et décrit, avec justesse, la mission du ministère des Ressources naturelles et de la Faune, la vision qui oriente ses activités et le contexte environnemental dans lequel il évolue. Il présente également avec fidélité les résultats liés aux objectifs du *Plan stratégique 2008-2011*, du *Plan annuel de gestion des dépenses 2009-2010*, du *Plan d'action de développement durable 2008-2011* et à ceux de la *Déclaration de services aux citoyens*.

Afin d'assurer l'atteinte de ces objectifs et la fiabilité des résultats et de l'information contenus dans le présent rapport, les membres de la direction, en collaboration avec les gestionnaires, ont veillé à ce que des systèmes de contrôle interne et des systèmes de gestion de l'information soient maintenus, alimentés et entretenus au cours de l'exercice. À cet égard, l'organisation dispose de plans d'action, de tableaux de bord et de différents mécanismes de suivi des activités. La surveillance de ces divers outils est effectuée par le Comité de direction et elle constitue le principal mécanisme de coordination de l'organisation.

Par ailleurs, la Direction de l'évaluation et de la vérification évalue le caractère plausible et la cohérence des données et renseignements présentés dans le rapport annuel de gestion. Son rapport de validation est joint au présent document.



Robert Sauvé

Sous-ministre

Les membres de la direction

Nathalie Camden

Sous-ministre associée à Faune Québec

Mario Gosselin

Sous-ministre associé à l'Énergie

Jean-Sylvain Lebel

Sous-ministre associé aux Mines

Louise Ouellet

Sous-ministre associée à Foncier Québec

Guy Mercier

Directeur général de l'Administration et des services partagés

Christian Dubois

Sous-ministre associé au Plan Nord et au Territoire

Pierre Grenier

Sous-ministre associé aux Opérations régionales

Pierre Levac

Sous-ministre associé et forestier en chef

Richard Savard

Sous-ministre associé à Forêt Québec

Direction de l'évaluation et de la vérification

Rapport de validation

Monsieur le sous-ministre,

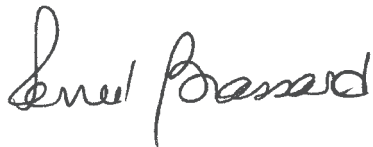
Nous avons procédé à l'examen des résultats et renseignements contenus dans le *Rapport annuel de gestion 2009-2010* du ministère des Ressources naturelles et de la Faune, au 31 mars 2010.

La responsabilité de l'exactitude, de l'intégralité, de la fiabilité et de la divulgation de ceux-ci incombe à la direction du ministère des Ressources naturelles et de la Faune. Notre responsabilité consiste à évaluer le caractère plausible et la cohérence des données et renseignements, en nous basant sur les travaux que nous avons accomplis.

Notre examen s'est appuyé sur les normes de l'Institut des vérificateurs internes. Cet examen a consisté essentiellement en l'obtention de renseignements et de pièces justificatives, en la révision de calculs, en l'application de procédés analytiques, en l'appréciation du fonctionnement des mécanismes de compilation et d'approbation, et en discussions portant sur l'information que les interlocuteurs des divers secteurs d'activité du Ministère nous ont transmise.

Au terme de notre examen, nous concluons que les résultats et les renseignements contenus dans le *Rapport annuel de gestion 2009-2010* du ministère des Ressources naturelles et de la Faune nous paraissent, à tous égards importants, plausibles et cohérents.

La directrice de l'évaluation et de la vérification,



Renée Brassard, CGA
Québec, le 21 septembre 2010

Table des matières

AVANT-PROPOS	1
FAITS SAILLANTS	3
SOMMAIRE DES RÉSULTATS 2009-2010	9
Plan stratégique 2008-2011	9
Plan d'action de développement durable 2008-2011	16

1 MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES ET DE LA FAUNE 24

Mission	25
Domaines de responsabilité	25
Clients et partenaires	26
Structure administrative	27
Utilisation des ressources	27
Ressources humaines	27
Ressources financières	30
Ressources informationnelles	35

2 RÉSULTATS RELATIFS AUX ENGAGEMENTS 36

Plan stratégique 2008-2011 et Plan annuel de gestion des dépenses 2009-2010	37
Orientation: Optimiser la mise en valeur des ressources naturelles et du territoire	38
Orientation: Assurer la conservation et le renouvellement des ressources naturelles	48
Orientation: Instaurer une gestion intégrée et régionalisée des ressources naturelles et du territoire	58
Orientation: Contribuer à l'atteinte des priorités gouvernementales et innover dans les façons de faire	61
Actions déterminantes	67
Services aux citoyens	70
Déclaration de services aux citoyens	70
Services aux citoyens	70
Gestion des plaintes	72
Évaluation de programme	73

3	RÉSULTATS DES ACTIONS RELATIVES AU DÉVELOPPEMENT DURABLE	74
	Plan d'action de développement durable 2008-2011	75
	Objectif gouvernemental 1 : Mieux faire connaître le concept et les principes de développement durable et favoriser le partage des expériences et des compétences en cette matière et l'assimilation des savoirs et savoir-faire qui en facilitent la mise en œuvre	75
	Objectif gouvernemental 6 : Appliquer des mesures de gestion environnementale et une politique d'acquisitions écoresponsables au sein des ministères et organismes gouvernementaux	76
	Objectif gouvernemental 15 : Accroître le niveau de vie	78
	Objectif gouvernemental 18 : Intégrer les impératifs du développement durable dans les stratégies et les plans d'aménagement et de développement régionaux et locaux	82
	Objectif gouvernemental 22 : Assurer la protection et la mise en valeur du patrimoine et des ressources naturelles dans le respect de la capacité de support des écosystèmes	84
	Objectif gouvernemental 3 : Soutenir la recherche et les nouvelles pratiques et technologies contribuant au développement durable et en maximiser les retombées au Québec	89
	Changements climatiques	94
4	EXIGENCES LÉGISLATIVES ET GOUVERNEMENTALES	96
	Accès à l'égalité en emploi	97
	Accès à l'information et protection des renseignements personnels	100
	Financement des services publics	100
	Application de la politique linguistique	101
	Allègement réglementaire et administratif	101
	Suivi des recommandations du Vérificateur général du Québec	102
ANNEXE I – ORGANIGRAMME DU MINISTÈRE		104

LISTE DES TABLEAUX

1	Répartition de l'effectif total autorisé, selon l'entité	27
2	Répartition des personnes en place, selon l'entité	28
3	Répartition des personnes en place, selon la catégorie d'emploi	28
4	Répartition des personnes en place, selon le sexe	28
5	Répartition des personnes en place, selon le groupe d'âge	29
6	Répartition des personnes en place, selon la région administrative	29
7	Répartition des revenus, selon les entités	30
8	Répartition des revenus, selon le domaine d'activité	30
9	Répartition des dépenses, selon le domaine d'activité	31
10	Répartition des sources de financement des dépenses	33
11	Répartition des investissements, selon la catégorie d'immobilisation	34
12	État de situation des systèmes informatiques mis au point pour les domaines d'activité	35
13	Répartition des crédits additionnels pour la mise en œuvre de la stratégie de développement industriel axée sur des produits à forte valeur ajoutée	43
14	Résultats relatifs aux engagements de la <i>Déclaration de services aux citoyens</i> du ministère des Ressources naturelles et de la Faune	70
15	Nombre de contacts effectués, selon le mode de communication	70
16	Nombre de visites du site Internet du Ministère et nombre de transactions effectuées	71
17	Nombre de visites des sites gouvernementaux sous la responsabilité du Ministère	71
18	Nombre de plaintes reçues par le ministère des Ressources naturelles et de la Faune	72
19	État d'avancement des pratiques et activités, selon quatre mesures prioritaires	77
20	Taux de réalisation des projets d'acquisition de connaissances, selon six thèmes relatifs au développement durable des ressources fauniques et des habitats	92
21	Taux d'avancement des projets selon les quatre thèmes de recherche et nombre de projets réalisés	92
22	Répartition du nombre de personnes embauchées, selon le statut d'emploi	97
23	Répartition des personnes embauchées issues des groupes cibles, selon le statut d'emploi et le groupe cible	97
24	Taux d'embauche global des membres des groupes cibles par statut d'emploi : résultats comparatifs	97
25	Taux de représentativité des membres des groupes cibles au sein de l'effectif régulier : résultats comparatifs au 31 mars de chaque année	98
26	Taux de représentativité des membres des groupes cibles au sein de l'effectif régulier : résultats par catégorie d'emploi à la fin de mars 2010	98
27	Taux d'embauche des femmes en 2009-2010, par statut d'emploi	99
28	Taux de représentativité des femmes dans l'effectif régulier, à la fin de mars 2010	99
29	Programme de développement de l'employabilité à l'intention des personnes handicapées (PDEIPH)	99
30	Autres mesures ou actions (par exemple, projets mis en œuvre dans le cadre de la Mesure de soutien à l'intégration des membres de communautés culturelles, activités de formation et de sensibilisation, etc.)	99
31	Répartition des demandes d'accès à l'information, par année	100
32	Nombre de formalités administratives et variation du coût et du volume, selon le domaine d'activité	101

Avant-propos

Le *Rapport annuel de gestion 2009-2010* du ministère des Ressources naturelles et de la Faune constitue le principal outil de reddition de comptes du Ministère. Tel que le prescrit la Loi sur l'administration publique, ce rapport rend compte des résultats obtenus par le Ministère au regard des objectifs de son *Plan stratégique 2008-2011* et des actions prévues dans le *Plan annuel de gestion des dépenses 2009-2010*, qui présente les choix qui ont été faits sur le plan budgétaire. Les résultats relatifs aux engagements de sa *Déclaration de services aux citoyens* et aux objectifs poursuivis dans le *Plan d'action de développement durable 2008-2011* sont également présentés. Rédigé sur la base de l'information disponible au 31 mars 2010, ce rapport couvre la période allant du 1^{er} avril 2009 au 31 mars 2010.

Le *Rapport annuel de gestion 2009-2010* du ministère des Ressources naturelles et de la Faune expose, en premier lieu, les faits saillants de la dernière année ainsi que le sommaire des résultats relatifs aux engagements du *Plan stratégique 2008-2011* et à ceux du *Plan d'action de développement durable 2008-2011*. Le rapport est aussi constitué de quatre grandes parties et d'une annexe. La première partie présente le Ministère, soit sa mission, sa vision, ses domaines d'activité, ses clients et partenaires, sa structure administrative ainsi que l'information relative à l'utilisation des ressources humaines, financières et informationnelles. La deuxième et la troisième partie rendent compte, respectivement, des résultats obtenus par rapport aux engagements du *Plan stratégique 2008-2011* et à ceux du *Plan d'action de développement durable 2008-2011*. Quant à la quatrième partie, elle est consacrée aux interventions du Ministère en ce qui concerne certaines exigences législatives et gouvernementales. Cette dernière partie du rapport fait aussi état des actions que le Ministère a entreprises à la suite des recommandations du Vérificateur général du Québec. L'annexe I présente, sous forme d'organigramme, la structure organisationnelle du Ministère valide au 31 mars 2010. L'annexe portant sur les résultats de Géologie Québec n'apparaît pas dans le présent rapport puisque Géologie Québec n'a plus le statut d'unité autonome de service.

Outre le *Rapport annuel de gestion 2009-2010* du ministère des Ressources naturelles et de la Faune, deux autres documents de reddition de comptes sont produits : un rapport de Foncier Québec, accessible dans le site Internet du Ministère¹, ainsi qu'un rapport annuel distinct produit par le Bureau du forestier en chef². Toutefois, le *Rapport annuel de gestion 2009-2010* du Ministère intègre tous les résultats relatifs aux services aux citoyens et à l'utilisation des ressources humaines, financières et informationnelles, de même que les exigences législatives et gouvernementales de toutes les unités administratives.

1 Rapport annuel de gestion du ministère des Ressources naturelles et de la Faune
www.mrnf.gouv.qc.ca/ministere/rapport/index.jsp

2 Autres publications du Bureau du forestier en chef
www.forestierenchef.gouv.qc.ca/FR/AutPublications/index.html

Faits saillants et sommaire des résultats

2009
2010



RECHERCHE

Les spécialistes du ministère des Ressources naturelles et de la Faune mettent leurs connaissances au service de la société québécoise, en trouvant des solutions pratiques et durables à la problématique de la gestion des ressources naturelles et du territoire.

Faits saillants

Au cours de l'année 2009-2010, le Ministère a mené à terme un grand nombre d'actions. Les prochains paragraphes résument les réalisations les plus marquantes selon six grands thèmes : l'aménagement durable du territoire forestier, la sécurité énergétique du Québec, le développement du Nord québécois, la conservation et la protection des ressources naturelles et du territoire, le soutien au secteur économique des ressources naturelles et les services aux citoyens, le rôle social et le rayonnement du Ministère.

Aménagement durable du territoire forestier

Adoption de la Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier

- Le 12 juin 2009, le projet de loi 57 sur l'occupation du territoire forestier, destiné à remplacer, d'ici à avril 2013, la Loi sur les forêts, a été déposé à l'Assemblée nationale. Ce dépôt a été suivi de travaux en commission parlementaire. Plus de 60 personnes et organismes ont commenté le projet de loi 57. Les résultats de ces travaux ont contribué à la bonification du projet de loi, dont une nouvelle version nommée « Projet de loi sur l'aménagement durable du territoire forestier » a été produite. Après plus de 65 heures de travaux en commission parlementaire, le projet de loi a été adopté à l'unanimité par l'Assemblée nationale le 23 mars 2010 et sanctionné le 1^{er} avril 2010.

Programme d'attribution de la biomasse forestière

- Le **Programme d'attribution de la biomasse forestière**³ poursuit sa mise en œuvre pour la deuxième année. Ainsi, en 2009-2010, le Ministère a procédé à de nouveaux appels de propositions afin de rendre disponible la biomasse forestière provenant des forêts du domaine de l'État. Au 31 mars 2010, les ententes pluriannuelles conclues dans le cadre de ce programme permettaient l'attribution de 682 550 tonnes métriques vertes de biomasse forestière par année. La transformation de la biomasse forestière constitue une façon d'intégrer concrètement les aspects économiques, sociaux et environnementaux du développement durable.

Stratégie d'utilisation du bois dans la construction au Québec

- Depuis l'annonce, en mai 2008, de la stratégie d'utilisation du bois dans la construction au Québec, plusieurs actions ont été entreprises :
 - en ce qui concerne le soutien au monde municipal, il y a eu embauche de **démarcheurs régionaux** dont le principal mandat est de promouvoir l'utilisation du bois en région;
 - au regard de la promotion d'une culture du bois, la **Coalition BOIS Québec**⁴ a été lancée en septembre 2009. Cette coalition rassemble les intervenants qui souhaitent contribuer à la lutte contre les changements climatiques et à l'économie québécoise par l'utilisation accrue du bois comme matériau de construction. En plus de recruter des partenaires de façon active, la coalition a mis en place une campagne de sensibilisation, intitulée « Je touche du bois ! », en faisant appel à sept personnalités publiques;
 - par rapport à l'axe du soutien technique et de la promotion auprès des professionnels, le **Centre d'expertise sur la construction commerciale en bois (cecobois)**⁵ a accompli plusieurs activités pour soutenir les promoteurs et les professionnels, dont la mise au point d'outils techniques tels que des logiciels de calcul essentiels aux ingénieurs et aux architectes qui désirent utiliser le bois.

.....
3 Programme d'attribution de la biomasse forestière
www.mrnf.gouv.qc.ca/forets/entreprises/entreprises-transformation-biomasse.jsp

4 Coalition Bois Québec
www.coalitionbois.org

5 Centre d'expertise sur la construction commerciale en bois
www.cecobois.com

Développer les connaissances relatives aux forêts du Québec

- En décembre 2009, le Ministère publiait le rapport intitulé **Portrait de l'évolution de la forêt publique sous aménagement du Québec méridional des années 1970 aux années 2000**⁶. Après des décennies d'inventaires forestiers, il était impératif d'établir le bilan de l'évolution de la forêt publique sous aménagement et de faire ressortir ses principales caractéristiques. L'évolution constatée fait état des perturbations naturelles et des activités anthropiques qui ont eu cours dans la forêt. Les gestionnaires de la forêt peuvent donc, dès maintenant, s'appuyer sur trente ans d'histoire de la forêt.

Sécurité énergétique du Québec

Travaux hydroélectriques, appels d'offres, achats de blocs d'énergie

- Au cours de la dernière année, le gouvernement a posé plusieurs gestes pour assurer le développement du potentiel énergétique. À ce titre, le 13 mai 2009, le gouvernement a procédé au lancement des travaux du **complexe hydroélectrique de la rivière Romaine** à Havre-Saint-Pierre.
- À la suite de l'adoption de divers décrets, le gouvernement a autorisé Hydro-Québec Distribution (HQD) à lancer plusieurs appels d'offres permettant le développement énergétique à partir de sources d'énergie renouvelable :
 - le 14 avril 2009, un appel d'offres pour l'achat d'un **bloc d'énergie produit au Québec à partir de nouvelles installations de cogénération à la biomasse** pour une capacité totale installée de **125 MW**. Le 18 décembre 2009, HQD annonçait qu'elle retenait huit soumissions pour un total de 60,7 MW;
 - le 30 avril 2009, un appel d'offres portant sur **deux blocs d'énergie éolienne issus de projets communautaires et autochtones** pour une capacité totale installée de **250 MW chacun**;
 - le 15 juillet 2009, un **programme d'achat d'électricité provenant de petites centrales hydroélectriques de 50 MW et moins**, pour une capacité totale installée de **150 MW**. Le 17 mars 2010, HQD annonçait que 31 soumissions totalisant 356 MW ont été reçues dans le cadre de ce programme d'achat.

Soutien à l'exploration gazière au Québec

- Le 27 juillet 2009, le Ministère a annoncé le déploiement du **Programme d'évaluations environnementales stratégiques sur la mise en valeur des hydrocarbures en milieu marin (EES)**⁷. Il s'agit d'une approche environnementale unique pour encadrer les activités extracôtières dans le domaine de l'exploration et de l'exploitation pétrolière et gazière; elle représente, en effet, une nouvelle façon de faire dans la mise en valeur des ressources naturelles au Québec. Deux contrats ont été accordés en 2009-2010 pour la réalisation d'une EES dans l'estuaire maritime et le nord-ouest du golfe du Saint-Laurent ainsi que dans la baie des Chaleurs et dans les parties nord et sud du golfe du Saint-Laurent.
- Le Ministère a entrepris la mise en œuvre du **Programme d'acquisition de connaissances géoscientifiques pétrolières et gazières 2009-2011**. Deux contrats ont été accordés pour la réalisation de levés magnétiques aéroportés dans les régions des Basses-Terres-du-Saint-Laurent et du Bas-Saint-Laurent. Les résultats de ces travaux géoscientifiques et ceux d'autres travaux d'acquisition de connaissances exécutés en 2009-2010 seront présentés par le Ministère au cours de l'année 2010-2011 à l'occasion de forums scientifiques publics.

Mobilité

- Le gouvernement a exprimé sa volonté de promouvoir et d'assurer le déploiement des véhicules électriques au Québec. Ainsi, le premier ministre, M. Jean Charest, annonçait, le 15 décembre 2009, que le Québec se donnera un **plan d'action sur les véhicules électriques**. Les objectifs sont d'accélérer le déploiement de tels véhicules au Québec et de prévoir notamment les conditions favorables à l'implantation des véhicules électriques et à leur intégration au réseau électrique existant. Le premier ministre a également annoncé l'adhésion du Québec à l'initiative EV20. Celle-ci regroupe, avec des constructeurs automobiles, 20 villes, États ou nations et d'autres organisations engagées dans le développement des véhicules électriques. Pour appuyer cette démarche, Hydro-Québec a convenu, le 14 janvier 2010, d'une entente avec Mitsubishi pour l'essai, à Boucherville, d'une cinquantaine de voitures électriques.

6 **Portrait de l'évolution de la forêt publique sous aménagement du Québec méridional des années 1970 aux années 2000**
www.mrnf.gouv.qc.ca/publications/forets/connaissances/evolution-foret-publique.pdf

7 **Programme d'évaluations environnementales stratégiques sur la mise en valeur des hydrocarbures en milieu marin**
www.ees.gouv.qc.ca/documents/ees-hydrocarbures.pdf

Développement du Nord québécois

- **Priorité gouvernementale, le Plan Nord⁸** est un projet exemplaire de développement durable qui intégrera le développement énergétique, minier, forestier, bioalimentaire, touristique et du transport, la mise en valeur de la faune, ainsi que la protection de l'environnement et de la biodiversité. Il favorisera le développement économique au bénéfice des communautés touchées et du Québec tout entier, et ce, dans le respect des cultures et des identités. Le **rôle prépondérant du Ministère** dans l'élaboration et la mise en œuvre de cette démarche a été confirmé le 22 octobre 2009 par la nomination d'un sous-ministre associé responsable du Plan Nord.

Le 6 novembre 2009, plus de 200 personnes venant des milieux municipal, autochtone, économique, environnemental, faunique, forestier, minier, énergétique et social ainsi que des domaines de l'éducation, de la recherche, de la main-d'œuvre et du transport ont assisté au **lancement de la démarche** du Plan Nord. Cette première rencontre des partenaires a permis de jeter les bases de ce qui constitue l'un des plus grands projets collectifs que le Québec a connus depuis le développement de la Baie-James. Elle fut l'occasion d'ajuster la vision proposée pour le Plan Nord et de créer deux tables de concertation, soit la Table des partenaires et la Table des partenaires autochtones.

Conservation et protection des ressources naturelles et du territoire

Aménagement durable des forêts

- La Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier contient plusieurs mesures destinées à assurer la protection du milieu forestier comme l'adoption d'une stratégie d'aménagement durable des forêts (un projet est en préparation et sera soumis à la consultation publique), l'instauration d'un aménagement écosystémique des forêts, l'élargissement, par rapport à la Loi sur les forêts, du pouvoir réglementaire en matière de normes d'intervention (un nouveau règlement, en préparation, remplacera après des consultations publiques l'actuel Règlement sur les normes d'intervention dans les forêts du domaine de l'État), le maintien d'une limite nord des attributions commerciales de bois dans les forêts du domaine de l'État, le maintien des dispositions relatives à la délimitation et à la protection de refuges biologiques ainsi qu'à l'identification et à la protection d'écosystèmes forestiers exceptionnels, le développement d'un système de gestion environnementale et le maintien d'un régime de sanctions pénales.

Intervention du Ministère contre les ravageurs forestiers

- Un foyer d'infestation de l'agrile du frêne a été découvert à Carignan en juin 2008. Ce ravageur exotique est une menace sérieuse pour toutes les espèces de frêne en Amérique du Nord. Il pourrait occasionner des répercussions graves sur la biodiversité des forêts, perturber leur écologie et entraîner des pertes économiques importantes, tant en forêt naturelle qu'en milieu urbain.

Pour combattre ce ravageur, 153 frênes infestés ont été abattus en mars 2009, ce qui a permis de ralentir la progression de l'insecte. Un inventaire dressé en novembre 2009 a permis de repérer d'autres frênes infestés par l'insecte. En mars 2010, 209 frênes infestés ont été détruits, toujours dans le but de diminuer l'abondance locale de l'insecte et de ralentir sa dispersion naturelle. La coordination de l'intervention par le Ministère a permis la récolte de matériel destiné à la recherche et au développement de moyens naturels de lutte contre l'agrile du frêne.

8 Site Internet du Plan Nord
www.plannord.gouv.qc.ca/index.asp

Soutien au secteur économique des ressources naturelles et du territoire

Une industrie minière axée sur l'avenir

- Le 29 juin 2009, le ministre délégué aux Ressources naturelles et à la Faune a rendu publique la première **stratégie minérale du Québec**⁹. Cette stratégie a pour but de mettre en place des mesures structurantes pour préparer l'avenir du secteur minier et le développement du Nord québécois. Ces mesures s'inscrivent sous trois grandes orientations : créer de la richesse et préparer l'avenir du secteur minier québécois, assurer un développement minéral respectueux de l'environnement et favoriser un développement associé aux communautés et intégré dans le milieu. Au cours des prochaines années, la stratégie minérale encadrera les actions du Ministère en la matière. En 2009-2010, cette stratégie a soutenu, notamment, deux actions marquantes : le dépôt du projet de loi 79 modifiant la Loi sur les mines et la réforme du Régime des redevances minières.
- Le 2 décembre 2009, le **projet de loi 79 modifiant la Loi sur les mines** a été déposé à l'Assemblée nationale. Ce projet de loi a pour but entre autres de stimuler les travaux d'exploration, d'augmenter l'importance et la portée de la garantie financière qui doit accompagner le plan de réaménagement et de restauration prévu par la Loi, d'instaurer des dispositions qui permettent au ministre de soustraire certaines zones à l'activité minière en fonction de la planification régionale, et d'assujettir la délivrance d'un bail minier et d'un bail de substances minérales de surface pour l'exploitation de la tourbe à la tenue préalable d'une consultation publique.
- Lors du *Discours sur le Budget 2010-2011* présenté le 30 mars 2010, la **réforme du régime de droits miniers** a été dévoilée. L'esprit de cette réforme est de permettre à l'État québécois d'obtenir une juste compensation pour l'exploitation des ressources non renouvelables extraites de son sous-sol, de maximiser les retombées économiques de l'industrie minière et de maintenir la compétitivité des sociétés. Il s'agit d'une réforme en profondeur qui devrait procurer à l'État des revenus additionnels de plus de 240 millions de dollars, d'ici à 2014-2015.

Soutien pour le secteur forestier

- Les travaux de l'Équipe spéciale Canada-Québec pour le secteur forestier ont ouvert la voie à la conclusion de sept ententes entre les gouvernements du Québec et du Canada (« Initiative de création d'emplois ») pour financer la mise en place de mesures d'aide au secteur forestier, pour une somme totale de 245 millions de dollars répartis sur deux ans. Ces mesures ont pour but d'aider les travailleurs et les communautés à affronter la crise qui touche le secteur forestier. Elles comprennent des travaux de reboisement, de réhabilitation de la forêt feuillue, de sylviculture intensive, de construction de chemins d'accès et de restauration de traverses de cours d'eau ainsi que la production de plants en pépinière. Près de 8 300 emplois pourraient être maintenus ou créés par ces ententes.

Poursuite des initiatives de décentralisation et de régionalisation

- Dans le contexte de la **délégation de la gestion foncière et de la gestion de l'exploitation du sable et du gravier sur les terres du domaine de l'État**, le Ministère a procédé à la signature de cinq ententes de délégation avec cinq municipalités régionales de comté (MRC) de la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean. Ce nouveau programme permettra à ces MRC de gérer les baux de villégiature et d'abris sommaires sur les terres du domaine de l'État, les occupations temporaires (camping) de même que les baux d'exploitation du sable et du gravier. Sur le plan financier, ce programme repose sur un principe de partenariat entre le gouvernement et le milieu municipal qui est fondé sur un partage en parts égales des revenus liés aux activités déléguées aux MRC. Donc, en plus d'assumer des pouvoirs et des responsabilités accrus dans leur milieu, les MRC pourront conserver 50 % du total des revenus perçus.
- Le 3 décembre 2009, le projet de loi 52, soit la Loi modifiant la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune, a été adopté par l'Assemblée nationale. Les modifications s'inscrivent, entre autres, dans la volonté gouvernementale de régionalisation. Elles favoriseront la consolidation et le développement des pourvoiries et permettront aux gestionnaires de zecs et de réserves fauniques d'acquiescer une marge de manœuvre accrue en matière de réglementation, ce qui devrait accélérer les prises de décision, notamment en région.

9 Préparer l'avenir du secteur minéral québécois, la stratégie minérale du Québec
www.mrnf.gouv.qc.ca/publications/mines/strategie/strategie_minerale.pdf

Production, acquisition et partage de l'information géographique

- Le Ministère a mis en valeur son expertise pour produire de l'information géographique tout au cours de l'année. Il a contribué entre autres à la réalisation de projets portant sur les risques naturels, tels que les glissements de terrain et l'érosion des berges. Par ailleurs, le Ministère a coordonné plusieurs partenariats d'acquisition d'information géographique et a pris une part active à ceux-ci. Composés notamment des conférences régionales des élus, de municipalités régionales de comté, de municipalités, d'organisations privées ainsi que de ministères et d'organismes du gouvernement du Québec, ces regroupements ont permis à chaque partenaire de diminuer ses dépenses d'acquisition.

Services aux citoyens, rôle social et rayonnement

Information, éducation et apprentissage social

- En juin 2009, le Ministère a adopté une **stratégie d'éducation** qui s'appuie sur les trois enjeux suivants:
 - le maintien, le développement et l'orientation des partenariats avec divers organismes éducatifs afin d'offrir un éventail d'approches et d'outils d'éducation accessibles dans l'ensemble des régions et d'en assurer une large diffusion;
 - le développement d'une approche cohérente afin de s'intégrer dans les réseaux éducatifs existants et, ainsi, de positionner le Ministère dans le réseau de l'éducation pour qu'il devienne la référence en matière de ressources naturelles et de territoire;
 - la préparation de la relève par la sensibilisation des jeunes aux carrières et aux métiers liés aux ressources naturelles et au territoire.

Un plan d'action a été élaboré pour assurer la mise en œuvre de cette stratégie d'ici à 2011.

Gouvernement en ligne

- En 2009-2010, le Ministère a poursuivi son virage vert en encourageant les citoyens à consulter son site Internet pour y trouver l'information réglementaire relative à la pêche sportive, à la pêche au saumon et au piégeage. Les utilisateurs n'ayant pas accès à Internet pouvaient, à partir du 31 mars 2010, se procurer un formulaire chez les agents de vente de permis et commander l'information réglementaire correspondant à leurs besoins particuliers. De plus, dès le 15 février 2010, une ligne téléphonique exclusive devenait disponible pour répondre adéquatement aux besoins des citoyens. En 2008, l'impression des publications réglementaires avait nécessité l'utilisation de près de 23 millions de feuilles. Le virage vert a pour but de réduire considérablement ces impressions.
- Après avoir mis en place le Registre foncier en ligne et des services de consultation du Plan du cadastre du Québec (données cadastrales officielles en territoire rénové), connus sous le vocable INFOLOT, Foncier Québec a obtenu, en 2009-2010, l'approbation du Conseil du trésor pour l'instauration d'un cadastre entièrement informatisé et du service en ligne de réquisition d'inscription au Registre foncier, ce qui a permis aux professionnels d'inscrire électroniquement les actes constitutifs de droits fonciers. En plus d'accroître la productivité, ces projets d'importance ont pour but d'éliminer des documents papier dans les processus internes et dans les échanges avec la clientèle externe.
- Adoptée à l'Assemblée nationale en mars 2010, la **Loi modifiant la Loi sur le cadastre et le Code civil** vient apporter des modifications législatives à la Loi sur le cadastre (L.R.Q., C-1) et au Code civil du Québec afin d'appuyer, sur le plan légal, le projet «**Cadastre 100 % informatisé**». Essentiellement, cette loi détermine que tout plan visant la mise à jour du cadastre sera désormais fait sur support informatique et nécessitera, notamment, l'introduction de la signature numérique du plan transmis par l'arpenteur-géomètre. L'application de cette nouvelle loi répond à un souci d'efficacité et à un besoin d'actualisation des façons de faire. Elle permettra au Ministère de simplifier ses processus, de réduire ses frais de fonctionnement et d'accroître sa productivité.

Visibilité du Ministère

- Le Ministère a assuré une part importante du leadership de la participation de huit ministères et organismes gouvernementaux à **Géomatique 2009**, un colloque organisé par la Section de Montréal de l'Association canadienne des sciences géomatiques et qui s'adresse aux gestionnaires et aux professionnels des secteurs public et privé intéressés par la géomatique. Cette participation a permis de faire valoir le savoir-faire et l'expertise du Ministère dans le domaine de la géomatique et de l'information géographique.

Sommaire des résultats 2009-2010

Plan stratégique 2008-2011

Orientation

Optimiser la mise en valeur des ressources naturelles et du territoire

Objectif 1

Assurer l'intégration et la disponibilité des nouvelles connaissances

INDICATEUR 1.1

Taux d'avancement de l'élaboration du guide sylvicole provincial

CIBLE

D'ici à 2011, guide élaboré et diffusé

RÉSULTATS

2008-2009	2009-2010
50 % (élaboration du guide en cours)	65 % (élaboration du guide en cours)

INDICATEUR 1.2

Pourcentage d'actualisation de l'information géographique de référence

CIBLE

Annuellement, atteinte d'au moins 70 %

RÉSULTATS

2008-2009	2009-2010
73,5 %	71,5 %

INDICATEUR 1.3

Superficie couverte par des levés géoscientifiques

6.9*

CIBLE

Annuellement, superficie de 50 000 km²

RÉSULTATS

2008-2009	2009-2010
133 609 km ²	101 088 km ²

Objectif 2

Donner au Québec un nouveau plan de cadastre à jour et informatisé

INDICATEUR 2.1

Pourcentage cumulatif des lots rénovés du cadastre québécois

6.5

CIBLE

D'ici à 2011, rénovation de 68 % des lots (2008-2009: 60%; 2009-2010: 64 % et 2010-2011: 68 %)

RÉSULTATS

2008-2009	2009-2010
60,8 %	64,2 %

Objectif 3

Mettre en place un registre de l'information foncière officielle du domaine de l'État

INDICATEUR 3.1

Pourcentage d'enregistrement dans le Registre du domaine de l'État (RDE) des droits, contraintes et territoires à statuts juridiques particuliers

6.6

CIBLE

D'ici à 2011, passer de 17 % à 100 %

RÉSULTATS

2008-2009	2009-2010
17,4 %	16,9 %

* Ce chiffre fait référence à l'action du Plan d'action de développement durable 2008-2011 pour lequel l'indicateur est identique.

Objectif 4

S'assurer que l'information foncière contribue efficacement à la sécurité des droits des citoyens

INDICATEUR 4.1

Pourcentage des réquisitions d'inscription de droits traitées en moins de 24 heures

CIBLE

Annuellement, 100 %

RÉSULTATS

2008-2009	2009-2010
98,9 %	98,3 %

INDICATEUR 4.2

Pourcentage d'amélioration du délai moyen de traitement d'une requête d'opération cadastrale

CIBLE

D'ici à 2011, amélioration de 20 %

RÉSULTATS

2008-2009	2009-2010
23 %	2 %

INDICATEUR 4.3

Pourcentage d'amélioration du délai moyen de traitement d'une demande relative à l'intégrité du cadastre

CIBLE

D'ici à 2011, amélioration de 25 %

RÉSULTATS

2008-2009	2009-2010
36 %	33,9 %

Objectif 5

Réaliser la réforme de la gestion des forêts

INDICATEUR 5.1

Taux d'avancement de l'élaboration du plan de mise en œuvre du nouveau régime forestier

6.1

CIBLE

D'ici à 2011, élaboration du plan de mise en œuvre

RÉSULTATS

2008-2009	2009-2010
Élaboration du plan de mise en œuvre en cours et consultation sur le Livre vert achevée	90 % du plan de mise en œuvre élaboré

Objectif 6

Contribuer à l'amélioration de la compétitivité des entreprises

INDICATEUR 6.1

Mise en œuvre des mesures du plan de la stratégie de développement industriel vers des produits forestiers à forte valeur ajoutée

CIBLE

D'ici à 2011, mise en œuvre des mesures du plan de la stratégie

RÉSULTATS

2008-2009	2009-2010
Mise en œuvre amorcée (2ancements : filière bois et filière de l'énergie verte)	Mise en place de mesures de la stratégie en cours pour les 4 filières

Objectif 7

Mettre en œuvre la stratégie minérale

INDICATEUR 7.1

Mise en œuvre des mesures de la stratégie minérale

CIBLE

D'ici à 2011, mise en œuvre de la stratégie

RÉSULTATS

2008-2009	2009-2010
Élaboration de la stratégie en cours	Sur 80 actions : 1 est abandonnée, 10 sont réalisées, 65 sont en cours de réalisation et 4 débiteront en 2010-2011

Objectif 8

Contribuer à l'atteinte des cibles de la stratégie énergétique du Québec 2006-2015

<p>INDICATEUR 8.1 Nombre de mégawatts (MW) retenus pour des nouveaux projets hydroélectriques</p>	<p>CIBLE D'ici à 2011, 4 500 MW</p>	<p>RÉSULTATS</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>2008-2009</th> <th>2009-2010</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Contribution aux travaux préparatoires du projet de complexe de la rivière Romaine</td> <td>1 550 MW retenus pour le projet de complexe de la rivière Romaine</td> </tr> </tbody> </table>	2008-2009	2009-2010	Contribution aux travaux préparatoires du projet de complexe de la rivière Romaine	1 550 MW retenus pour le projet de complexe de la rivière Romaine		
2008-2009	2009-2010							
Contribution aux travaux préparatoires du projet de complexe de la rivière Romaine	1 550 MW retenus pour le projet de complexe de la rivière Romaine							
<p>INDICATEUR 8.2 Nombre de tonnes équivalent pétrole (TEP) économisées</p>	<p>CIBLE Annuellement, rendre compte du nombre de TEP économisées</p>	<p>RÉSULTATS</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>2008-2009</th> <th>2009-2010</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>121 307 TEP</td> <td>122 765 TEP</td> </tr> </tbody> </table>	2008-2009	2009-2010	121 307 TEP	122 765 TEP		
2008-2009	2009-2010							
121 307 TEP	122 765 TEP							
<p>INDICATEUR 8.3 Nombre de mégawatts (MW) éoliens implantés</p>	<p>CIBLE D'ici à 2009, lancement de 2 appels d'offres totalisant 500 MW réservés aux régions et aux nations autochtones D'ici à 2011, contribution à l'implantation de 1 600 MW</p>	<p>RÉSULTATS</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>2008-2009</th> <th>2009-2010</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>2 appels d'offres en préparation</td> <td>Lancement, le 30 avril 2009, d'un appel d'offres totalisant 500 MW</td> </tr> <tr> <td>531,75 MW implantés</td> <td>Au total, 659,25 MW implantés</td> </tr> </tbody> </table>	2008-2009	2009-2010	2 appels d'offres en préparation	Lancement, le 30 avril 2009, d'un appel d'offres totalisant 500 MW	531,75 MW implantés	Au total, 659,25 MW implantés
2008-2009	2009-2010							
2 appels d'offres en préparation	Lancement, le 30 avril 2009, d'un appel d'offres totalisant 500 MW							
531,75 MW implantés	Au total, 659,25 MW implantés							

Orientation

Assurer la conservation et le renouvellement des ressources naturelles

Objectif 9

Poursuivre l'amélioration des connaissances

<p>INDICATEUR 9.1 Nombre d'indicateurs d'aménagement durable des forêts, accessibles dans Internet</p>	<p>CIBLE D'ici à 2011, diffusion de 15 indicateurs</p>	<p>RÉSULTATS</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>2008-2009</th> <th>2009-2010</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Développement de 4 indicateurs en cours</td> <td>Diffusion de 1 nouvel indicateur</td> </tr> </tbody> </table>	2008-2009	2009-2010	Développement de 4 indicateurs en cours	Diffusion de 1 nouvel indicateur
2008-2009	2009-2010					
Développement de 4 indicateurs en cours	Diffusion de 1 nouvel indicateur					
<p>INDICATEUR 9.2 Élaboration du cadre global de gestion forestière</p>	<p>CIBLE D'ici à 2011, élaboration du cadre global achevée</p>	<p>RÉSULTATS</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>2008-2009</th> <th>2009-2010</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Élaboration du cadre global en cours (1^{re} partie diffusée)</td> <td>Élaboration du cadre global en cours</td> </tr> </tbody> </table>	2008-2009	2009-2010	Élaboration du cadre global en cours (1 ^{re} partie diffusée)	Élaboration du cadre global en cours
2008-2009	2009-2010					
Élaboration du cadre global en cours (1 ^{re} partie diffusée)	Élaboration du cadre global en cours					
<p>INDICATEUR 9.3 Taux de réalisation des inventaires fauniques requis par la programmation annuelle</p>	<p>CIBLE Annuellement¹⁰, réalisation d'au moins 75 %</p>	<p>RÉSULTATS</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>2008-2009</th> <th>2009-2010</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>37,5 % (sur 8 projets planifiés : 3 projets réalisés et 1 projet partiellement achevé)</td> <td>25 % (sur 12 projets planifiés : 3 projets réalisés)</td> </tr> </tbody> </table>	2008-2009	2009-2010	37,5 % (sur 8 projets planifiés : 3 projets réalisés et 1 projet partiellement achevé)	25 % (sur 12 projets planifiés : 3 projets réalisés)
2008-2009	2009-2010					
37,5 % (sur 8 projets planifiés : 3 projets réalisés et 1 projet partiellement achevé)	25 % (sur 12 projets planifiés : 3 projets réalisés)					

¹⁰ La cible a été ajustée afin de mieux refléter le caractère annuel de l'indicateur.

Objectif 10

S'assurer de la mise à jour et du respect des normes et règlements

<p>INDICATEUR 10.1</p> <p>Taux de conformité au Règlement sur les normes d'intervention dans les forêts du domaine de l'État (RNI)</p>	<p>CIBLE</p> <p>Annuellement, 100 % de conformité</p>	<p>RÉSULTATS</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>2008-2009</th> <th>2009-2010</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>89 %</td> <td>88 %</td> </tr> </tbody> </table>	2008-2009	2009-2010	89 %	88 %
2008-2009	2009-2010					
89 %	88 %					
<p>INDICATEUR 10.2</p> <p>Taux de respect de la possibilité forestière basé sur le bilan de la matière ligneuse</p>	<p>CIBLE</p> <p>Annuellement, rendre compte du taux de respect</p>	<p>RÉSULTATS</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>2008-2009</th> <th>2009-2010</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Possibilité forestière globalement respectée</td> <td>Possibilité forestière globalement respectée</td> </tr> </tbody> </table>	2008-2009	2009-2010	Possibilité forestière globalement respectée	Possibilité forestière globalement respectée
2008-2009	2009-2010					
Possibilité forestière globalement respectée	Possibilité forestière globalement respectée					
<p>INDICATEUR 10.3</p> <p>Pourcentage des efforts de protection de la faune consacrés aux activités illégales touchant l'habitat du poisson</p>	<p>CIBLE</p> <p>D'ici à 2011, au moins 10 % des ressources humaines</p>	<p>RÉSULTATS</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>2008-2009</th> <th>2009-2010</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>6 %</td> <td>6,26 %</td> </tr> </tbody> </table>	2008-2009	2009-2010	6 %	6,26 %
2008-2009	2009-2010					
6 %	6,26 %					
<p>INDICATEUR 10.4</p> <p>Pourcentage des efforts de protection de la faune consacrés aux activités illégales les plus dommageables</p>	<p>CIBLE</p> <p>Annuellement, au moins 40 % des ressources humaines</p>	<p>RÉSULTATS</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>2008-2009</th> <th>2009-2010</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>36,7 %</td> <td>39 %</td> </tr> </tbody> </table>	2008-2009	2009-2010	36,7 %	39 %
2008-2009	2009-2010					
36,7 %	39 %					

Objectif 11

Contribuer à l'atteinte de l'objectif gouvernemental de mise en place d'un réseau d'aires protégées

<p>INDICATEUR 11.1</p> <p>Nombre de nouveaux¹¹ écosystèmes forestiers exceptionnels (EFE) protégés légalement</p>	<p>CIBLE</p> <p>D'ici à 2011, 50 EFE (2008-2009: 20; 2009-2010: 15 et 2010-2011: 15)</p>	<p>RÉSULTATS</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>2008-2009</th> <th>2009-2010</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>24 projets en voie d'être achevés</td> <td>24 EFE protégés et 25 projets en voie de l'être</td> </tr> </tbody> </table>	2008-2009	2009-2010	24 projets en voie d'être achevés	24 EFE protégés et 25 projets en voie de l'être
2008-2009	2009-2010					
24 projets en voie d'être achevés	24 EFE protégés et 25 projets en voie de l'être					
<p>INDICATEUR 11.2</p> <p>Nombre de refuges biologiques soustraits aux activités forestières pour protéger les vieilles forêts</p>	<p>CIBLE</p> <p>D'ici à 2011, 3 500 refuges biologiques désignés</p>	<p>RÉSULTATS</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>2008-2009</th> <th>2009-2010</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>2 866 refuges biologiques</td> <td>Aucun nouveau refuge biologique (les travaux se poursuivent)</td> </tr> </tbody> </table>	2008-2009	2009-2010	2 866 refuges biologiques	Aucun nouveau refuge biologique (les travaux se poursuivent)
2008-2009	2009-2010					
2 866 refuges biologiques	Aucun nouveau refuge biologique (les travaux se poursuivent)					
<p>INDICATEUR 11.3</p> <p>Nombre de sites géologiques exceptionnels protégés légalement</p>	<p>CIBLE</p> <p>D'ici à 2011, 30 sites (2008-2009: 10; 2009-2010: 10 et 2010-2011: 10)</p>	<p>RÉSULTATS</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>2008-2009</th> <th>2009-2010</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Projets en cours (10 sites soustraits à l'activité minière)</td> <td>Projets en cours pour 33 sites</td> </tr> </tbody> </table>	2008-2009	2009-2010	Projets en cours (10 sites soustraits à l'activité minière)	Projets en cours pour 33 sites
2008-2009	2009-2010					
Projets en cours (10 sites soustraits à l'activité minière)	Projets en cours pour 33 sites					

¹¹ Le libellé de l'indicateur a été ajusté afin de refléter les nouveaux engagements du Ministère relativement au réseau des aires protégées.

Objectif 12

Assurer la conservation du patrimoine naturel

INDICATEUR 12.1 Nombre d'évaluations du statut de précarité de nouvelles espèces fauniques réalisées	CIBLE D'ici à 2011, 15 évaluations	RÉSULTATS 2008-2009 5 évaluations	2009-2010 Au total, 8 évaluations
INDICATEUR 12.2 Nombre d'évaluations des populations des espèces fauniques menacées et vulnérables réalisées	CIBLE D'ici à 2011, 3 évaluations (2008-2009: 1; 2009-2010: 1 et 2010-2011: 1)	RÉSULTATS 2008-2009 Évaluation de l'état des populations de faucon pèlerin anatum	2009-2010 Évaluation du bilan de rétablissement de la rainette faux-grillon
INDICATEUR 12.3 Nombre de sites miniers abandonnés restaurés conformément au plan d'action gouvernemental	CIBLE D'ici à 2011, 3 sites (Eustis, Normetmar et Bevcon)	RÉSULTATS 2008-2009 Travaux en cours pour les sites Eustis et Bevcon	2009-2010 Travaux en cours pour les 3 sites
INDICATEUR 12.4 Taux de conformité au plan d'action gouvernemental des travaux de restauration des 18 sites d'exploration du Nunavik et des sites miniers Manitou, Barvue, Aldermac et Montauban	CIBLE D'ici à 2011, 100 % de conformité	RÉSULTATS 2008-2009 40 % (respect de l'échéancier pour les sites miniers Manitou et Aldermac)	2009-2010 70 %

Orientation

Instaurer une gestion intégrée et régionalisée des ressources naturelles et du territoire

Objectif 13

Adopter une gestion intégrée et régionalisée des ressources et du territoire

INDICATEUR 13.1 Nombre de plans régionaux de développement intégré des ressources et du territoire (PRDIRT) élaborés	CIBLE D'ici à 2011, 16 PRDIRT	RÉSULTATS 2008-2009 Dépôt des PRDIRT prévu en décembre 2010	2009-2010 Dépôt des PRDIRT prévu en décembre 2010
--	---	--	---

Objectif 14

Promouvoir la participation des communautés autochtones à la gestion intégrée et régionalisée des ressources naturelles et du territoire

INDICATEUR 14.1

Intégration d'au moins un projet relatif à une communauté autochtone dans les plans régionaux de développement intégré des ressources et du territoire (PRDIRT) touchés

CIBLE

D'ici à 2011, intégration d'au moins un projet dans chacun des PRDIRT touchés

RÉSULTATS

2008-2009	2009-2010
Intégration d'un projet pour la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean (projet d'inventaire de l'original dans la réserve faunique Ashuapmushuan)	Aucun projet en 2009-2010

Objectif 15

Contribuer à l'optimisation des usages des ressources naturelles et à la polyvalence du territoire

INDICATEUR 15.1

Nombre de portraits territoriaux réalisés

CIBLE

D'ici à 2009, 3 portraits

RÉSULTATS

2008-2009	2009-2010
Élaboration de 2 portraits en cours	1 portrait achevé et 2 portraits terminés à plus de 80 %

INDICATEUR 15.2

Nombre de plans d'affectation du territoire public (PATP) approuvés

CIBLE

D'ici à 2011, 8 PATP

RÉSULTATS

2008-2009	2009-2010
Élaboration de 8 PATP en cours	Élaboration de 8 PATP en cours

INDICATEUR 15.3

Taux d'avancement de l'élaboration de cinq nouveaux plans d'affectation du territoire public (PATP)

CIBLE

D'ici à 2011, élaboration de 20 % des 5 PATP

RÉSULTATS

2008-2009	2009-2010
Élaboration de 2 PATP en cours	Élaboration de 5 PATP en cours

Orientation

Contribuer à l'atteinte des priorités gouvernementales et innover dans les façons de faire

Objectif 16

Assurer la pérennité des savoirs et disposer d'une main-d'œuvre qualifiée et mobilisée

INDICATEUR 16.1

Réalisation des plans d'action sectoriels relatifs aux besoins de main-d'œuvre et aux savoirs à préserver

CIBLE

D'ici à 2011, réalisation des 9 plans d'action sectoriels¹²

RÉSULTATS

2008-2009	2009-2010
Travaux préparatoires à l'élaboration des 9 plans d'action sectoriels achevés	Six plans, sur 9, élaborés et mis en œuvre

INDICATEUR 16.2

Mise en œuvre d'un cadre de gestion des personnes favorisant la mobilisation du personnel

CIBLE

D'ici à 2011, mise en œuvre du cadre de gestion

RÉSULTATS

2008-2009	2009-2010
Cadre de gestion élaboré	Mise en œuvre du cadre de gestion amorcée

¹² La cible a été ajustée à la suite du changement à la structure administrative du Ministère; elle passe ainsi de 7 à 9.

Objectif 17

Concentrer davantage les efforts du Ministère dans les produits et services liés à sa mission

INDICATEUR 17.1

Transfert de l'effectif en administration vers des produits et services de mission

CIBLE

D'ici à 2011, transfert de 3% de l'effectif

RÉSULTATS

2008-2009	2009-2010
Transfert de 1% de l'effectif (9 postes transférés)	Au total, transfert de 2,3% de l'effectif (18 postes transférés)

Objectif 18

Innovier dans la façon d'assumer le rôle de l'État

INDICATEUR 18.1

Taux de réalisation du plan d'amélioration lié à la rénovation et la mise à jour du cadastre

CIBLE

D'ici à 2011, mise en œuvre d'au moins 15 mesures

RÉSULTATS

2008-2009	2009-2010
7 mesures mises en œuvre	14 mesures mises en œuvre

Objectif 19

Renforcer le positionnement stratégique du Ministère

INDICATEUR 19.1

Mise en œuvre de la stratégie de relations publiques

CIBLE

D'ici à 2011, mise en œuvre de la stratégie

RÉSULTATS

2008-2009	2009-2010
Élaboration de la stratégie en cours	Élaboration en cours (travaux achevés à 60%)

INDICATEUR 19.2

Amélioration de la perception de la population à l'égard du Ministère

CIBLE

D'ici à 2011, amélioration de la perception

RÉSULTATS

2008-2009	2009-2010
Préparation des sondages en cours	Premier sondage de perception réalisé en avril 2009

Objectif 20

Favoriser l'acquisition de connaissances et valoriser les ressources naturelles, notamment auprès des jeunes

INDICATEUR 20.1

Mise en œuvre de la stratégie éducative

CIBLE

D'ici à 2011, mise en œuvre de la stratégie

RÉSULTATS

2008-2009	2009-2010
Élaboration de la stratégie en cours	Stratégie adoptée, mise en œuvre en cours

Objectif 21

Instaurer une approche renouvelée en matière de services à la clientèle

INDICATEUR 21.1

Taux de satisfaction de la clientèle

CIBLE

D'ici à 2011, rendre compte de l'amélioration

RÉSULTATS

2008-2009	2009-2010
Travaux pour bonifier l'évaluation de la satisfaction en cours	Mise au point d'un nouvel outil de mesure, mesure sommaire effectuée

INDICATEUR 21.2

Proportion des activités relativement à l'accueil et au renseignement, à la Géoboutique, aux permis et formulaires, et aux registres ayant fait l'objet d'une entente, notamment avec Services Québec

CIBLE

D'ici à 2010, rendre compte du pourcentage

RÉSULTATS

2008-2009

4 analyses prévues achevées et 1 entente supplémentaire relative au projet-pilote d'infothèque signée

2009-2010

100 % des analyses achevées; mise à jour du Répertoire des programmes et services gouvernementaux de Services Québec

Plan d'action de développement durable 2008-2011

Priorité 1

Sensibilisation et formation du personnel

Objectif ministériel

Développer une culture et un savoir-faire en développement durable par la sensibilisation et la formation du personnel

Action 1.1

Mettre en œuvre des activités contribuant à la réalisation du plan gouvernemental de sensibilisation et de formation du personnel de l'administration publique

INDICATEUR

Proportion d'employés sensibilisés à la démarche de développement durable

CIBLE

D'ici à 2011, 80 %

RÉSULTATS

2008-2009

Mesure du résultat prévue en 2010-2011

2009-2010

Mesure du résultat prévue en 2010-2011

INDICATEUR

Proportion d'employés ayant acquis une connaissance suffisante de la démarche de développement durable pour la prendre en considération dans leurs activités régulières

CIBLE

D'ici à 2011, 40 %

RÉSULTATS

2008-2009

Mesure du résultat prévue en 2010-2011

2009-2010

Mesure du résultat prévue en 2010-2011

Priorité 2

Gestion environnementale

Objectif ministériel

Réduire les impacts environnementaux des activités du Ministère

Action 2.1

Mettre en œuvre des pratiques et des activités contribuant aux dispositions de la politique pour un gouvernement écoresponsable

INDICATEUR

État d'avancement de la mise en œuvre des pratiques et activités retenues

CIBLE

D'ici à 2011, mise en œuvre des 28 pratiques et activités retenues

RÉSULTATS

2008-2009

Mise en œuvre amorcée pour 5 pratiques et activités (18 %)

2009-2010

Au total, mise en œuvre amorcée pour 20 pratiques et activités (71 %)

Action 2.2 Élaborer un cadre d'acquisitions écoresponsables

INDICATEUR

État d'avancement de l'élaboration du cadre d'acquisitions écoresponsables

CIBLE

D'ici à juin 2009, diffusion du cadre d'acquisitions

RÉSULTATS

2008-2009	2009-2010
Élaboration du projet de cadre d'acquisitions	Cadre d'acquisitions diffusé

Action 2.3 Élaborer un système de gestion environnementale, de concert avec d'autres ministères et organismes gouvernementaux

INDICATEUR

État d'avancement de l'élaboration du système de gestion environnementale

CIBLE

D'ici à 2011, adoption d'un système de gestion environnementale

RÉSULTATS

2008-2009	2009-2010
Mesure du résultat prévue en 2010-2011	Mesure du résultat prévue en 2010-2011 (travaux en cours)

Priorité 3

Amélioration des pratiques de gestion et réalisation de projets structurants

Objectif ministériel

Améliorer la vitalité économique des régions du Québec

Action 3.1 Mettre en œuvre la stratégie d'utilisation du bois dans la construction au Québec

INDICATEUR

Nombre de projets ayant fait l'objet de requêtes spécifiques pour privilégier l'usage du bois dans la réfection des immeubles occupés par le Ministère

CIBLE

D'ici à 2011, rendre compte du nombre de projets

RÉSULTATS

2008-2009	2009-2010
2 projets (Gaspé et Radisson)	5 projets (Québec secteur Charlesbourg, Lebel-sur-Quévillon, Roberval, Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier, Ville Saguenay, secteur La Baie)

Action 3.2 Mettre en œuvre le programme d'attribution de la biomasse forestière

INDICATEUR

État d'avancement de la mise en œuvre du programme d'attribution de la biomasse forestière

CIBLE

D'ici à 2011, mise en œuvre du programme et lancement des appels de propositions dans 9 régions

RÉSULTATS

2008-2009	2009-2010
Lancement de 3 appels de propositions (Outaouais, Bas-Saint-Laurent et Mauricie-Centre-du-Québec)	Au total, lancement de 8 appels de propositions

Action 3.3 Augmenter la teneur en éthanol de l'essence consommée au Québec en recourant essentiellement à la production québécoise basée sur les matières premières cellulosiques (L'éthanol cellulosique sera produit à partir de résidus forestiers et agricoles ainsi que de déchets urbains et industriels résiduels.)

INDICATEUR

Nombre de projets d'éthanol cellulosique soutenus financièrement par le Ministère

CIBLE

D'ici à 2011, 5 projets

RÉSULTATS

2008-2009	2009-2010
2 projets	Au total, 4 projets

Action 3.4 Lancer de nouveaux projets hydroélectriques

INDICATEUR

Nombre de mégawatts (MW) retenus pour de nouveaux projets hydroélectriques

8.1*

CIBLE

D'ici à 2011, 4 500 MW

RÉSULTATS

2008-2009

Contribution aux travaux préparatoires du projet de complexe de la rivière Romaine

2009-2010

1 550 MW retenus pour le projet de complexe de la rivière Romaine

Action 3.5 Contribuer à l'implantation de l'énergie éolienne

INDICATEUR

Nombre de mégawatts (MW) éoliens implantés

8.3

CIBLE

D'ici à 2011, 1 600 MW

RÉSULTATS

2008-2009

531,75 MW implantés

2009-2010

Au total, 659,25 MW implantés

Action 3.6 Générer des cibles d'exploration de cuivre par l'acquisition de nouvelles données géoscientifiques en Abitibi et dans le nord du Québec

INDICATEUR

Nombre de cibles d'exploration de cuivre générées

CIBLE

D'ici à 2011, 50 cibles d'exploration

RÉSULTATS

2008-2009

14 cibles d'exploration

2009-2010

Au total, 27 cibles d'exploration

Action 3.7 Travailler de concert avec les partenaires au soutien de projets structurants

INDICATEUR

État d'avancement de la démarche d'accompagnement des promoteurs

CIBLE

D'ici à décembre 2010, démarche d'accompagnement en place

RÉSULTATS

2008-2009

Travaux en cours

2009-2010

Travaux en cours

Objectif ministériel

Adopter une gestion intégrée et régionalisée des ressources naturelles et du territoire

Action 4.1 Accompagner les milieux régionaux dans l'élaboration des premiers plans régionaux de développement intégré des ressources et du territoire (PRDIRT)

INDICATEUR

Nombre d'avis formulés par le Ministère sur les PRDIRT

CIBLE

D'ici à 2011, 16 avis ministériels

RÉSULTATS

2008-2009

Dépôt des PRDIRT prévu en décembre 2010

2009-2010

Dépôt des PRDIRT prévu en décembre 2010

Action 4.2 Décentraliser la gestion des baux de villégiature, le contrôle de l'occupation du territoire et la gestion de l'exploitation du sable et du gravier

INDICATEUR

Nombre d'ententes de délégation signées avec les MRC

CIBLE

D'ici à 2011, 10 ententes de délégation signées

RÉSULTATS

2008-2009

Discussions avec les MRC en cours

2009-2010

5 ententes signées

* Ce chiffre fait référence à l'indicateur du Plan stratégique 2008-2011 qui est identique.

Action 4.3 Mettre en place un régime forestier adapté dans les limites du chapitre 3 de l'Entente concernant une nouvelle relation entre le gouvernement du Québec et les Cris du Québec, favorisant la participation des Cris à l'activité forestière en région

INDICATEUR	CIBLE	RÉSULTATS	
		2008-2009	2009-2010
Taux d'intégration des modalités du régime forestier adapté dans les plans d'interventions forestières	Intégrer 100% des modalités aux plans	100% des modalités intégrées dans les plans	100% des modalités intégrées dans les plans

Action 4.4 Optimiser la contribution des communautés autochtones aux processus de consultation

INDICATEUR	CIBLE	RÉSULTATS	
		2008-2009	2009-2010
État d'avancement de la révision des modalités de consultation	D'ici à 2011, revoir les modalités de consultation	Révision des modalités de consultation en cours	Révision des modalités de consultation en cours

Action 4.5 Mettre en œuvre les actions du plan d'action gouvernemental pour l'accompagnement-conseil des acteurs du milieu municipal et des entreprises qui soutiennent le dynamisme territorial

INDICATEUR	CIBLE	RÉSULTATS	
		2008-2009	2009-2010
Nombre d'actions réalisées conformément au plan d'action gouvernemental	D'ici à 2011, mettre en œuvre les actions (2008-2009: 1; 2009-2010: 9 et 2010-2011: 11)	Mise en œuvre de la 1 ^{re} action	Au total, mise en œuvre de 8 actions

INDICATEUR	CIBLE	RÉSULTATS	
		2008-2009	2009-2010
Pourcentage d'associations d'entreprises et de commissions régionales sur les ressources naturelles et le territoire (CRRNT) sensibilisées à l'adoption d'une démarche de développement durable	100% des entités ciblées	Mesure du résultat prévue en 2010-2011	Mesure du résultat prévue en 2010-2011

Objectif ministériel

Assurer la conservation et la protection du patrimoine naturel et territorial

Action 5.1 Restaurer les sites miniers abandonnés selon le plan global 2007-2017

INDICATEUR	CIBLE	RÉSULTATS	
		2008-2009	2009-2010
Nombre de sites miniers abandonnés restaurés conformément au plan d'action gouvernemental	D'ici à 2011, 3 sites (Eustis, Normetmar et Bevcon)	Travaux en cours pour les sites Eustis et Bevcon	Travaux en cours pour les 3 sites

12.3

Action 5.2 Élaborer un cadre global du régime forestier basé sur les six critères de l'aménagement durable des forêts

INDICATEUR	CIBLE	RÉSULTATS	
		2008-2009	2009-2010
Élaboration du cadre global de gestion forestière 9.2	D'ici à 2011, élaboration du cadre global achevée	Élaboration du cadre global en cours (1 ^{re} partie diffusée)	Élaboration du cadre global en cours

Action 5.3 Élaborer et publier des indicateurs d'aménagement durable des forêts

INDICATEUR	CIBLE	RÉSULTATS	
		2008-2009	2009-2010
Nombre d'indicateurs d'aménagement durable des forêts, accessibles dans Internet 9.1	D'ici à 2011, diffusion de 15 indicateurs	Développement de 4 indicateurs en cours	Diffusion de 1 nouvel indicateur

Action 5.4 Mettre en œuvre les objectifs de protection et de mise en valeur des ressources du milieu forestier (OPMV) dans les plans généraux d'aménagement forestier (PGAF) et les plans annuels d'interventions forestières (PAIF)

INDICATEUR	CIBLE	RÉSULTATS	
		2008-2009	2009-2010
Taux de mise en œuvre des 11 OPMV assignés par le Ministère dans les plans d'interventions forestières	D'ici à 2011, mettre en œuvre 100% des OPMV assignés dans les plans	100% des OPMV intégrés dans les plans	100% des OPMV intégrés dans les plans

Action 5.5 Assurer une saine gestion de la faune terrestre en évaluant l'abondance des populations afin de déterminer le taux de récolte

INDICATEUR	CIBLE	RÉSULTATS	
		2008-2009	2009-2010
Respect du taux de récolte planifié (cerf de Virginie, orignal et ours noir)	Annuellement, respect du taux de récolte planifié	Respect du taux de récolte planifié (cerf de Virginie et orignal) et récolte inférieure (ours noir)	Récolte inférieure au taux de récolte planifié (cerf de Virginie, ours noir et orignal)

Action 5.6 Protéger et restaurer des milieux humides et des écosystèmes sensibles

INDICATEUR	CIBLE	RÉSULTATS	
		2008-2009	2009-2010
Superficie de milieux humides et d'écosystèmes sensibles protégée et restaurée	D'ici à 2011, 1 500 ha de milieux humides et d'écosystèmes sensibles	1 890 ha protégés (résultat révisé; l'estimation était de 1 716 ha)	904 ha protégés (estimation, le résultat sera révisé au cours de l'année 2010) et 290 ha restaurés; au total, 3 084 ha protégés

Action 5.7 Élaborer des rapports d'évaluation du statut de précarité de nouvelles espèces fauniques

INDICATEUR	CIBLE	RÉSULTATS	
		2008-2009	2009-2010
Nombre d'évaluations du statut de précarité de nouvelles espèces fauniques réalisées 12.1	D'ici à 2011, 15 évaluations	5 évaluations	Au total, 8 évaluations

Action 5.8 Préparer et réaliser les plans de protection des espèces à statut précaire

INDICATEUR	CIBLE	RÉSULTATS	
État d'avancement de la réalisation des nouveaux plans de protection des espèces menacées ou vulnérables	D'ici à 2011, réalisation de 15 nouveaux plans de protection	2008-2009	2009-2010
		Réalisation de 15 nouveaux plans de protection des espèces menacées ou vulnérables pour un total de 67 plans	Réalisation de 3 nouveaux plans de protection des espèces menacées ou vulnérables pour un total de 70 plans

Action 5.9 Élaborer et mettre en œuvre le plan d'action pour la sauvegarde de l'anguille d'Amérique

INDICATEUR	CIBLE	RÉSULTATS	
Taux d'avancement de 3 mesures principales pour la sauvegarde de l'anguille d'Amérique	D'ici à 2011, mise en œuvre de 3 mesures principales	2008-2009	2009-2010
		25 % (plan d'action approuvé et mesure 1 mise en œuvre)	70 % d'avancement

Action 5.10 Assurer la protection légale des écosystèmes forestiers exceptionnels (EFE) et des refuges biologiques

INDICATEUR	CIBLE	RÉSULTATS	
Nombre de nouveaux ¹³ écosystèmes forestiers exceptionnels protégés légalement 11.1	D'ici à 2011, 50 EFE (2008-2009: 20; 2009-2010: 15 et 2010-2011: 15)	2008-2009	2009-2010
		24 projets en voie d'être achevés	24 EFE protégés et 25 projets en voie de l'être

INDICATEUR	CIBLE	RÉSULTATS	
Nombre de refuges biologiques soustraits aux activités forestières pour protéger les vieilles forêts 11.2	D'ici à 2011, 3 500 refuges biologiques désignés	2008-2009	2009-2010
		2 866 refuges biologiques	Aucun nouveau refuge biologique (les travaux se poursuivent)

Action 5.11 Assurer la protection des sites géologiques exceptionnels (SGE)

INDICATEUR	CIBLE	RÉSULTATS	
Nombre de sites géologiques exceptionnels protégés légalement 11.3	D'ici à 2011, 30 sites (2008-2009: 10; 2009-2010: 10 et 2010-2011: 10)	2008-2009	2009-2010
		Projets en cours (10 sites soustraits à l'activité minière)	Projets en cours pour 33 sites

Objectif ministériel

Instaurer de nouvelles approches relatives à la gestion des ressources naturelles et du territoire

Action 6.1 Élaborer le plan de mise en œuvre du nouveau régime forestier

INDICATEUR	CIBLE	RÉSULTATS	
Taux d'avancement de l'élaboration du plan de mise en œuvre du nouveau régime forestier 5.1	D'ici à 2011, élaboration du plan	2008-2009	2009-2010
		Élaboration du plan de mise en œuvre en cours et consultation sur le Livre vert achevée	90 % du plan de mise en œuvre élaboré

¹³ Le libellé de l'indicateur a été ajusté afin de refléter les nouveaux engagements du Ministère relatifs au réseau des aires protégées.

Action 6.2 Élaborer une stratégie d'aménagement durable des forêts

INDICATEUR

État d'avancement de l'élaboration de la stratégie d'aménagement durable des forêts

AD*

CIBLE

D'ici à décembre 2009, stratégie élaborée

RÉSULTATS

2008-2009	2009-2010
Élaboration de la stratégie en cours	Projet de stratégie achevé à 95 %

Action 6.3 Élaborer un plan d'action pour la mise en œuvre de l'aménagement durable des forêts selon une approche écosystémique

INDICATEUR

État d'avancement de l'élaboration du plan d'action pour la mise en œuvre de l'aménagement durable des forêts selon une approche écosystémique

CIBLE

D'ici à décembre 2009, élaboration du plan d'action

RÉSULTATS

2008-2009	2009-2010
Élaboration en cours	Plan d'action achevé à 90 %

Action 6.4 Développer une approche participative en connaissance géographique pour soutenir l'enrichissement et l'actualisation de l'information ainsi que les besoins de gouvernance des ressources naturelles et du territoire

INDICATEUR

État d'avancement du développement de l'approche participative

CIBLE

D'ici à 2011, 2 ententes de partenariat signées

D'ici à décembre 2009, 16 ententes particulières signées avec les conférences régionales des élus (CRE)

RÉSULTATS

2008-2009	2009-2010
Une entente de partenariat signée avec le gouvernement fédéral	Au total, 2 ententes de partenariat signées avec le gouvernement fédéral
11 ententes particulières signées avec les CRE	Au total, 16 ententes particulières signées avec les CRE

Action 6.5 Compléter la rénovation cadastrale

INDICATEUR

Pourcentage cumulatif des lots rénovés du cadastre québécois

2.1

CIBLE

D'ici à 2011, rénovation de 68 % des lots (2008-2009: 60 %; 2009-2010: 64 % et 2010-2011: 68 %)

RÉSULTATS

2008-2009	2009-2010
60,8 %	64,2 %

Action 6.6 Compléter le déploiement du Registre du domaine de l'État (RDE)

INDICATEUR

Pourcentage d'enregistrement dans le RDE des droits, contraintes et territoires à statuts juridiques particuliers

3.1

CIBLE

D'ici à 2011, passer de 17 % à 100 %

RÉSULTATS

2008-2009	2009-2010
17,4 %	16,9 %

* L'indicateur de cette action est lié à l'action déterminante (AD) **Élaborer une stratégie d'aménagement durable des forêts** du *Plan stratégique 2008-2011*.

Action 6.7 Réaliser des projets d'acquisition de connaissances qui conduisent à une utilisation durable des ressources fauniques et des habitats

INDICATEUR	CIBLE	RÉSULTATS	
		2008-2009	2009-2010
Taux de réalisation des projets d'acquisition de connaissances prévus	D'ici à 2011, réalisation de 22 projets	41 % (9 projets réalisés)	91 % (au total, 20 projets réalisés)

Action 6.8 Réaliser des projets de recherche centrés sur une utilisation durable des ressources forestières et du territoire

INDICATEUR	CIBLE	RÉSULTATS	
		2008-2009	2009-2010
Taux de réalisation des projets de recherche prévus	D'ici à 2011, réalisation de 23 projets de recherche	23 projets en cours	17 % (4 projets achevés et 19 projets en cours)

Action 6.9 Soutenir l'acquisition, le traitement, la diffusion et la promotion des connaissances géoscientifiques, pour s'assurer d'une exploitation durable des ressources minérales

INDICATEUR	CIBLE	RÉSULTATS	
		2008-2009	2009-2010
Superficie couverte par des levés géoscientifiques 1.3	Annuellement, superficie de 50 000 km ²	133 609 km ²	101 088 km ²

Action 6.10 Systématiser l'intégration d'instruments de mesure et d'indicateurs de développement durable lors de l'évaluation des programmes du Ministère

INDICATEUR	CIBLE	RÉSULTATS	
		2008-2009	2009-2010
Pourcentage des rapports d'évaluation qui contiennent au moins un instrument de mesure ou des indicateurs de développement durable	D'ici à 2011, 100% des rapports d'évaluation de programme (2008-2009 : 50%; 2009-2010 : 75% et 2010-2011 : 100%)	50% (<i>Rapport d'évaluation du Programme de connaissance géographique du territoire, volet cartographique</i>)	100% des rapports d'évaluation de programme

Action 6.11 Développer une offre de service et adapter des outils pour soutenir l'élaboration de plans, programmes et stratégies conformes aux exigences de la Loi sur le développement durable

INDICATEUR	CIBLE	RÉSULTATS	
		2008-2009	2009-2010
État d'avancement du développement de l'offre de service et de l'adaptation des outils de soutien	D'ici à mars 2010, offre de service et outils disponibles	Mesure du résultat prévue en 2009-2010	Offre de service et outils rendus disponibles

Ministère des Ressources naturelles et de la Faune

1



EXPLORATION

Localiser, inventorier, analyser, évaluer; l'exploration des ressources minérales a l'air d'une vaste expérience scientifique. C'est en effet une activité très structurée dont la base est un ensemble d'opérations scientifiques. La première étape est celle de l'exploration du territoire. Nos explorateurs récoltent des échantillons de roches, de sols, de sédiments de fond de lac, etc., qu'ils feront analyser en laboratoire. Le résultat peut mener à la découverte de nouveaux gisements miniers ou à de nouvelles sources d'énergie.

Mission

Afin de s'acquitter de sa mission en tant que gestionnaire du territoire public, des ressources énergétiques, forestières, fauniques et minérales ainsi que de l'information foncière, le ministère des Ressources naturelles et de la Faune s'appuie sur une connaissance de pointe pour assurer la conservation des ressources naturelles et du territoire et pour favoriser la création de richesse par leur mise en valeur, dans une perspective de développement durable, au bénéfice des citoyens.

Pour réaliser sa mission, le Ministère considère la gestion intégrée et régionalisée des ressources naturelles et du territoire comme étant au cœur de son action. Le Ministère a la volonté de concilier les priorités régionales de développement avec la mise en valeur durable des ressources naturelles et du territoire ainsi qu'avec les objectifs gouvernementaux de conservation.

Le ministère des Ressources naturelles et de la Faune aspire ainsi à être reconnu pour son leadership et sa gestion innovatrice et responsable du patrimoine naturel et territorial. Surtout il cherche à ce que les régions et leur population profitent d'une mise en valeur harmonieuse du potentiel des ressources naturelles et du territoire québécois, et ce, au bénéfice des générations actuelles et futures.

Domaines de responsabilité

Dans le but de répondre aux mandats confiés par le gouvernement, le ministère des Ressources naturelles et de la Faune :

- acquiert, développe et diffuse les connaissances relatives au territoire québécois et aux ressources naturelles;
- assure la mise en valeur et la gestion du territoire et de ses ressources naturelles;
- veille à la protection et à la conservation des ressources naturelles et, le cas échéant, à leur restauration ainsi qu'à la sécurité du public;
- assure la gestion de l'information foncière relative aux territoires public et privé;
- accorde et gère les droits d'usage du territoire public et des ressources naturelles.

Pour respecter ses engagements, le Ministère utilise des leviers d'intervention tels que :

- l'élaboration du cadre législatif et réglementaire balisant son mandat;
- l'élaboration et la mise en œuvre de politiques et de stratégies liées à ses domaines de responsabilité;
- l'expertise et le soutien technique spécialisé;
- l'application et le contrôle du respect des lois et des règlements relevant de sa responsabilité;
- le soutien financier au moyen de programmes d'aide;
- l'élaboration d'une démarche spécifique pour le développement du Nord québécois.

Clients et partenaires

La clientèle du Ministère s'étend à l'ensemble de la population québécoise. Elle est variée et ses besoins sont diversifiés. De plus, l'éventail des produits et des services offerts par le Ministère amène régulièrement des citoyens et des entreprises à traiter avec lui de façon plus particulière.

À lui seul, par la vente de ses permis, Faune Québec exerce, chaque année, des transactions avec près d'un million de citoyens. Outre les citoyens, le Ministère travaille aussi avec la clientèle d'affaires. Ainsi, Foncier Québec compte, à titre de clients, des notaires, des firmes d'arpenteurs-géomètres et des avocats. Dans le domaine forestier, cette clientèle regroupe des utilisateurs des ressources du milieu forestier tels que les détenteurs de contrats d'approvisionnement et d'aménagement forestier (CAAF), les détenteurs de conventions d'aménagement forestier (CvAF), les détenteurs de contrats d'aménagement forestier (CtAF), les organismes liés à la gestion de la forêt privée, les communautés autochtones engagées dans le développement forestier ainsi que les industriels des secteurs du bois, du papier et des autres produits de transformation.

Le Secteur de l'énergie est en relation avec plusieurs partenaires industriels présents au Québec. D'une part, le Ministère collabore avec les intervenants rattachés au développement de projets énergétiques dans les domaines de l'éolien, de la cogénération et des centrales hydroélectriques. D'autre part, il interagit avec les grandes entreprises pour leur besoin en énergie, comme les papetières et les alumineries. Enfin, plusieurs acteurs du domaine sont associés au Ministère pour le développement et l'utilisation accrue des nouvelles énergies vertes et renouvelables.

Les associations minières, les prospecteurs, les consultants, les compagnies de service dans le domaine de l'exploration minérale ainsi que les clients industriels, parmi lesquels les sociétés d'exploitation et d'exploration minières du Québec et de l'étranger, ont aussi recours aux services du Ministère pour mener à bien leurs activités. Il en est de même dans le domaine de l'exploration et de l'exploitation pétrolière et gazière où le Ministère interagit avec plusieurs intervenants, dont les sociétés privées. Enfin, le domaine d'activité lié au territoire compte une clientèle de près de 45 000 titulaires de droits fonciers, composée avant tout de villégiateurs, de chasseurs et de promoteurs qui désirent réaliser des projets, industriels ou commerciaux, sur les terres du domaine de l'État.

Les partenaires du Ministère sont nombreux et, suivant certaines circonstances, ils sont également des clients. Les acteurs locaux et régionaux en sont de bons exemples. Depuis leur création, les commissions régionales sur les ressources naturelles et le territoire (CRRNT) jouent un rôle important dans la concrétisation de l'approche intégrée et régionalisée privilégiée par le Ministère et pour le développement régional puisqu'elles sont chargées, avec les conférences régionales des élus (CRE), de l'élaboration et de la mise en œuvre des plans régionaux de développement intégré des ressources et du territoire (PRDIRT). Parmi les autres acteurs, il faut compter l'Union des municipalités du Québec (UMQ), la Fédération québécoise des municipalités (FQM), les municipalités régionales de comté (MRC), les municipalités et les associations touristiques régionales (ATR).

Le Ministère travaille aussi de façon étroite avec des partenaires locaux et régionaux dans le contexte de l'élaboration de la démarche du Plan Nord. Deux tables de partenaires mobilisant de nombreux acteurs directement interpellés ont été créées à cette fin. La Table des partenaires est composée de représentants venant de différents milieux (municipal, autochtone, économique, environnemental, gouvernemental, de la recherche et de l'éducation) et elle a pour mandat de rallier les communautés autour d'une vision commune, de définir une méthode de travail et de déterminer les priorités sur le plan économique et social. Quant à elle, la Table des partenaires autochtones a pour mandat de traiter des enjeux autochtones.

Outre ces relations de partenariat, le Ministère entretient des rapports soutenus avec des organismes qui représentent différentes catégories d'utilisateurs du territoire public, des regroupements de villégiateurs, diverses associations fauniques et récréatives, des groupes environnementaux, les communautés autochtones, de même qu'avec les ministères et les organismes publics ou privés qui exercent leurs activités dans le domaine du développement économique. Le Ministère fournit, à des partenaires gouvernementaux et paragouvernementaux, de l'expertise en matière d'intégrité du territoire québécois, en plus de collaborer régulièrement avec les organismes de protection des forêts contre le feu, les insectes et les maladies (SOPFEU et SOPFIM) ainsi qu'avec les établissements d'enseignement et de recherche.

Par ailleurs, le Ministère peut compter sur un réseau dynamique de délégués, entre autres, d'agences régionales de mise en valeur de la forêt privée, d'agents de vente de permis de chasse, de pêche et de piégeage, de gestionnaires de territoires fauniques, de MRC ayant obtenu la gestion des terres publiques intramunicipales (TPI) ou de dépositaires de rapports et de cartes (bibliothèques, cartothesques).

Structure administrative

L'approche intégrée et régionalisée a profondément modifié la structure administrative du Ministère. Sans de tels changements, il ne serait pas possible de mettre en œuvre cette nouvelle approche de gestion ni d'accompagner adéquatement les régions dans la mise en valeur et la conservation des ressources naturelles et du territoire.

Par ailleurs, un secteur regroupant la coordination du Plan Nord ainsi que le territoire a été créé en 2009 afin de répondre aux défis de ce nouveau modèle de partenariat qui permettra le développement durable et la pleine mise en valeur des ressources et du territoire septentrional au 49^e parallèle.

Ainsi, au 31 mars 2010, la structure du Ministère est divisée en huit secteurs, soit Énergie, Faune Québec, Foncier Québec, Forestier en chef, Forêt Québec, Mines, Opérations régionales et Plan Nord et territoire. La structure du Ministère compte aussi la Direction générale de l'administration et des services partagés. Cette structure, dont le fonctionnement est davantage intégré, favorise la cohérence de réflexion, de décision et d'action. Elle permet aussi au Ministère d'assurer une présence plus dynamique dans les régions du Québec par l'intermédiaire du réseau des directions générales qui font partie du Secteur des opérations régionales.

L'organigramme en vigueur au 31 mars 2010 est présenté à l'annexe I.

Utilisation des ressources

Ressources humaines

Effectif total autorisé

Au 31 mars 2010, le Ministère disposait d'un effectif total autorisé¹⁴ de 3 883 équivalents temps complet¹⁵ (ETC), soit 3 323 ETC réguliers et 560 ETC occasionnels. Par rapport à l'année précédente, cela représente une diminution de 2,8 % de l'effectif total autorisé.

TABLEAU 1

Répartition de l'effectif total autorisé, selon l'entité

ENTITÉ	EFFECTIF TOTAL AUTORISÉ		
	RÉGULIER	OCCASIONNEL	TOTAL
Ressources naturelles et Faune	2 587	244	2 831
Fonds forestier	405	310	715
Fonds d'information géographique	18	6	24
Fonds d'information foncière	313	0	313
TOTAL	3 323	560	3 883

¹⁴ Le nombre maximal d'employés réguliers et d'employés occasionnels pouvant être utilisé et exprimé en équivalent temps complet.

¹⁵ L'unité de mesure utilisée pour le calcul de l'effectif gouvernemental qui correspond, sur une base annuelle, au rapport entre le traitement de base versé à un employé et le traitement de base selon son classement. Ces nombres excluent l'Agence de l'efficacité énergétique.

Personnes en place

La répartition des 4 012 personnes en place le 31 mars 2010 (réguliers et occasionnels, ces derniers comprenant les étudiants et les stagiaires) est présentée dans les tableaux suivants selon l'entité, la catégorie d'emploi, le sexe, le groupe d'âge et la région administrative.

TABLEAU 2

Répartition des personnes en place, selon l'entité

ENTITÉ	PERSONNES EN PLACE		
	RÉGULIER	OCCASIONNEL	TOTAL
Ressources naturelles et Faune	2 431	485	2 916
Fonds forestier	399	210	609
Fonds d'information géographique	8	11	19
Fonds d'information foncière	283	185	468
TOTAL	3 121	891	4 012

TABLEAU 3

Répartition des personnes en place, selon la catégorie d'emploi

CATÉGORIE D'EMPLOI	PERSONNES EN PLACE			
	RÉGULIER	OCCASIONNEL	TOTAL	POURCENTAGE
Cadre	277	5	282	7,0 %
Professionnel	1 098	129	1 227	30,6 %
Fonctionnaire	1 419	530	1 949	48,6 %
Ouvrier	16	82	98	2,4 %
Agent de la paix	311	70	381	9,5 %
Autre	—	75	75	1,9 %
TOTAL	3 121	891	4 012	100,0 %

TABLEAU 4

Répartition des personnes en place, selon le sexe

SEXE	PERSONNES EN PLACE			
	2008-2009		2009-2010	
	NOMBRE	POURCENTAGE	NOMBRE	POURCENTAGE
Femmes	1 664	41,3 %	1 669	41,6 %
Hommes	2 361	58,7 %	2 343	58,4 %
TOTAL	4 025	100,0 %	4 012	100,0 %

TABLEAU 5

Répartition des personnes en place, selon le groupe d'âge

GROUPE D'ÂGE	PERSONNES EN PLACE			
	2008-2009		2009-2010	
	NOMBRE	POURCENTAGE	NOMBRE	POURCENTAGE
Moins de 35 ans	621	15,4%	706	17,6%
De 35 ans à 54 ans	2 659	66,1%	2 570	64,1%
Plus de 54 ans	745	18,5%	736	18,3%
TOTAL	4 025	100,0%	4 012	100,0%

TABLEAU 6

Répartition des personnes en place, selon la région administrative

RÉGION ADMINISTRATIVE	PERSONNES EN PLACE	
	NOMBRE	POURCENTAGE
Bas-Saint-Laurent (01)	237	5,9%
Saguenay–Lac-Saint-Jean (02)	223	5,6%
Capitale-Nationale (03)	2 033	50,7%
Mauricie (04)	154	3,8%
Estrie (05)	77	1,9%
Montréal (06)	96	2,4%
Outaouais (07)	167	4,2%
Abitibi-Témiscamingue (08)	257	6,4%
Côte-Nord (09)	157	3,9%
Nord-du-Québec (10)	128	3,2%
Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine (11)	133	3,3%
Chaudière-Appalaches (12)	60	1,5%
Laval (13)	0	0,0%
Lanaudière (14)	80	2,0%
Laurentides (15)	134	3,3%
Montérégie (16)	62	1,5%
Centre-du-Québec (17)	14	0,4%
TOTAL	4 012	100,0%

Ressources financières

Bilan financier

Les revenus bruts sont présentés en fonction des différents domaines d'activité placés sous la responsabilité du Ministère. Les dépenses comprennent la totalité des ressources utilisées, tant par le Ministère que par les fonds spéciaux, pour accomplir l'ensemble des activités du portefeuille ministériel. Elles incluent également des crédits accordés pour des traitements sylvicoles en vertu de la Loi sur les forêts de même que des crédits de droits remboursables en vertu de la Loi concernant les droits sur les mines.

Les résultats présentés constituent des données provisoires pour l'année financière se terminant le 31 mars 2010.

Revenus

Pour ce qui est du portefeuille ministériel, les revenus de l'exercice 2009-2010 totalisent 500,4 millions de dollars; ils proviennent principalement de paiements de droits et de permis, de frais exigibles au moment d'une transaction immobilière ainsi que de redevances et de loyers versés pour l'exploitation du territoire québécois et des ressources forestières, minières, hydrauliques ou fauniques.

TABLEAU 7

Répartition des revenus, selon les entités

ENTITÉ	EN MILLIONS DE DOLLARS	POURCENTAGE
Ministère des Ressources naturelles et de la Faune	302,8	60,5 %
Fonds forestier	60,0	12,0 %
Fonds d'information géographique	4,4	0,9 %
Fonds d'information foncière	133,2	26,6 %
TOTAL	500,4	100,0 %

TABLEAU 8

Répartition des revenus, selon le domaine d'activité

DOMAINE D'ACTIVITÉ	2008-2009 (EN M\$)*	2009-2010 (EN M\$)
Plan Nord et territoire	17,6	16,1
Foncier	131,3	133,2
Forêts	146,6	166,2
Faune	31,4	32,8
Mines**	43,4	141,5
Énergie	2,4	3,0
Administration	10,9	7,6
TOTAL	383,6	500,4
VARIATION		116,8

* Les données ont été ajustées à des fins de comparaison par rapport à une base annuelle comparable.

** En 2009-2010, le Ministère a renoncé à des intérêts de 0,2 million de dollars conformément à l'article 70.1 de la Loi concernant les droits sur les mines.

En ce qui concerne les revenus du Ministère, la variation à la hausse de 116,8 millions de dollars entre les exercices financiers 2008-2009 et 2009-2010 s'explique principalement par les faits suivants :

- L'augmentation de 98,1 millions de dollars dans le domaine d'activité Mines s'explique essentiellement par une augmentation des droits miniers perçus auprès des sociétés d'exploitation minière qui s'élève à 97,2 millions de dollars. Cette augmentation résulte de la hausse du prix de plusieurs substances ainsi que des conditions de marché favorables aux sociétés minières.
- L'augmentation de 19,6 millions de dollars dans le domaine d'activité Forêts s'explique essentiellement par une augmentation de 59 millions de dollars au Fonds forestier relativement à l'application des ententes fédérales pour la création d'emplois en région (Fonds d'adaptation des collectivités). La diminution de 39,1 millions de dollars des redevances forestières, laquelle est justifiée par la baisse des prix et par la baisse des volumes de bois, compense cette augmentation.
- L'augmentation de 1,4 million de dollars dans le domaine d'activité Faune s'explique par une hausse des revenus de permis de chasse, pêche et piégeage qui représente 4,8 millions de dollars. Cette hausse est compensée, d'une part, par la diminution de 2,5 millions de dollars des revenus résultant de la non-récurrence de la mesure de réévaluation comptable du coût des terrains acquis de Canards Illimités Canada et, d'autre part, par la diminution de 0,9 million de dollars des revenus de droits pour activités commerciales.
- La diminution de 3,3 millions de dollars des revenus du domaine d'activité Administration résulte principalement de la baisse de 1,8 million de dollars dans les sommes versées par les titulaires des permis de recherche dans le domaine du gaz et du pétrole, à la suite de dispenses accordées en vertu de l'article 178 de la Loi sur les mines pour des travaux non effectués, ainsi que de la baisse de 1,2 million de dollars dans les intérêts qui se rapportent aux droits sur les profits d'exploitation minière.
- La diminution de 1,5 million de dollars des revenus du domaine d'activité Plan Nord et territoire s'explique principalement par une baisse de 2,4 millions de dollars dans les revenus qui se rapportent à la vente de terres de l'État. Cette baisse est compensée, d'une part, par une hausse de 0,5 million de dollars des revenus relatifs à des frais de préparation de baux payables à la signature des contrats avec des producteurs d'hydroélectricité et, d'autre part, par une hausse de 0,4 million de dollars des revenus de location et concession.

Dépenses

Les dépenses de l'exercice 2009-2010 totalisent 980,1 millions de dollars. Parmi celles-ci, 55 % relèvent du domaine d'activité Forêts.

TABLEAU 9

Répartition des dépenses, selon le domaine d'activité

DOMAINE D'ACTIVITÉ	2008-2009 (EN M\$)*	2009-2010 (EN M\$)
Plan Nord et territoire	7,0	6,7
Foncier	88,4	90,7
Forêts	441,2	538,6
Faune	73,7	81,2
Mines	69,2	51,4
Énergie	34,4	38,2
Administration	43,4	48,3
Opérations régionales	114,9	118,2
Forestier en chef	7,4	6,8
TOTAL	879,6	980,1
VARIATION		100,5

* Les données ont été ajustées à des fins de comparaison par rapport à une base annuelle comparable.

En ce qui concerne les dépenses du Ministère, la variation à la hausse de 100,5 millions de dollars entre les exercices 2008-2009 et 2009-2010 est attribuable, notamment, aux éléments suivants :

- L'augmentation de 97,4 millions de dollars des dépenses du domaine d'activité Forêts résulte essentiellement :
 - d'une augmentation de 88,7 millions de dollars des dépenses au Fonds forestier qui s'explique principalement par l'application des ententes fédérales pour la création d'emplois en région (Fonds d'adaptation des collectivités, 59,0 millions de dollars), par la hausse du programme d'investissements sylvicoles (20,3 millions de dollars) et par l'implantation d'un nouveau programme de stratégie industrielle (9,5 millions de dollars);
 - d'une augmentation de 15,8 millions de dollars des dépenses de suppression des feux de forêts;
 - d'une augmentation de 11,0 millions de dollars des mauvaises créances;
 - d'une diminution de 18,1 millions de dollars des dépenses de traitements sylvicoles et autres activités d'aménagement forestier.
- L'augmentation de 7,5 millions de dollars des dépenses du domaine d'activité Faune s'explique principalement par le réinvestissement de sommes découlant de la hausse de la tarification des permis de chasse, de piégeage et de pêche pour 3,6 millions de dollars, par la hausse des dépenses de protection de la faune pour 2,5 millions de dollars, par la hausse des aides financières accordées à diverses communautés autochtones pour 0,7 million de dollars, et par des dépenses relatives au programme d'entretien des chemins forestiers en zones d'exploitation contrôlée pour 0,5 million de dollars.
- L'augmentation de 4,9 millions de dollars des dépenses du domaine d'activité Administration s'explique principalement par les coûts liés aux départs à la retraite ainsi que par une hausse des dépenses relatives aux loyers, aux télécommunications, aux contributions d'employeur, aux technologies de l'information et à l'amortissement.
- L'augmentation de 3,3 millions de dollars des dépenses du domaine d'activité Opérations régionales s'explique principalement par sa participation accrue dans le milieu régional par le programme de mise en œuvre de l'approche intégrée et régionalisée en contrepartie de la non-réurrence des programmes temporaires d'aide à la reconstruction des infrastructures routières du domaine de l'État, à la suite des pluies diluviennes de 2008.
- L'augmentation de 3,8 millions de dollars des dépenses du domaine d'activité Énergie s'explique principalement par une hausse de 2,8 millions de dollars des dépenses de fonctionnement occasionnée, en majeure partie, par le démarrage du programme d'évaluations environnementales stratégiques sur la mise en valeur des hydrocarbures en milieu marin et du programme d'acquisition de connaissances géoscientifiques.
- L'augmentation de 2,3 millions de dollars des dépenses du domaine d'activité Foncier résulte essentiellement de la hausse des contrats de services professionnels (1,0 million de dollars), principalement associés à la mise en place de procédures de sécurité pour l'usage des cartes de crédit, et de l'augmentation de l'amortissement correspondant à la progression des travaux de rénovation cadastrale (0,9 million de dollars).
- La diminution de 17,8 millions de dollars des dépenses du domaine d'activité Mines s'explique principalement par la baisse de 12,5 millions de dollars des crédits de droits pour perte accordés aux compagnies minières, par la diminution de 4,0 millions de dollars des dépenses de mauvaises créances, et par la diminution de 1,1 million de dollars des honoraires professionnels pour l'acquisition de connaissances géoscientifiques.

Sources de financement des dépenses du Ministère

Comme le tableau suivant le démontre, les dépenses du Ministère sont pourvues par diverses sources de financement. Celles-ci tiennent compte, notamment, de la relation d'affaires particulière que le Ministère entretient avec les différents acteurs et partenaires.

TABLEAU 10

Répartition des sources de financement des dépenses

SOURCES DE FINANCEMENT DES DÉPENSES	EN MILLIONS DE DOLLARS
Crédits votés	
Ministère des Ressources naturelles et de la Faune*	396,6
* Excluant les contributions au Fonds forestier (291,8 M\$)	396,6
Crédits sur redevances	
Travaux sylvicoles	102,9
Pertes des entreprises minières	25,2
	128,1
Fonds spéciaux	
Fonds forestier	353,0
Fonds d'information géographique	4,8
Fonds d'information foncière	90,7
Fonds du patrimoine minier	6,9
	455,4
TOTAL	980,1

Investissements

Les investissements de l'exercice 2009-2010 totalisent 66,4 millions de dollars comparativement à 67,7 millions de dollars en 2008-2009. La diminution de 1,3 million de dollars s'explique principalement par une diminution de 7,3 millions de dollars dans l'acquisition de matériel et d'équipement et par une diminution de 0,8 million de dollars en réseaux complexes¹⁶. Une augmentation de 6,6 millions de dollars des travaux d'aménagement dont, entre autres, l'application du programme de maintien de l'accessibilité aux terres du domaine de l'État à vocations faunique et multiresource, compense ces diminutions.

TABLEAU 11

Répartition des investissements, selon la catégorie d'immobilisation

CATÉGORIES D'IMMOBILISATIONS	INVESTISSEMENTS EN MILLIONS DE DOLLARS				TOTAL	
	Ressources naturelles et Faune	Fonds forestier	Fonds d'information foncière	Fonds d'information géographique	2009-2010	2008-2009
	Terrains	1,5				1,5
Bâtiments	0,1				0,1	1,4
Aménagement	7,2	0,8			8,0	1,4
Matériel et équipement						
Véhicules	1,9	0,9			2,8	5,1
Équipement informatique	3,2	1,0	2,3		6,5	9,8
Équipement spécialisé	1,3	0,8			2,1	3,7
Autre	0,1				0,1	0,2
Développement informatique	5,8	6,8	6,5		19,1	17,4
Réseaux complexes			26,2		26,2	27,0
TOTAL	21,1	10,3	35,0		66,4	67,7

¹⁶ Investissement pour l'exécution des travaux de rénovation du cadastre québécois.

Ressources informationnelles

Sur le plan de l'infrastructure technologique, le Ministère a consacré des efforts importants dans les services de stockage, afin de pouvoir affronter la croissance des données à traiter par les domaines d'activité. Le projet de virtualisation, qui permet de diminuer sensiblement la quantité de l'équipement nécessaire pour offrir les services de traitement, s'est poursuivi et des études de positionnement ont été enclenchées pour cerner les options en matière d'organisation future de la plate-forme micro-informatique et du stockage des données dans les sites régionaux.

Par ailleurs, le Ministère a consacré des investissements importants à la poursuite de la réalisation de systèmes qui ont un lien avec sa planification stratégique. Le tableau suivant indique l'état de situation en ce qui concerne le développement, la livraison et le déploiement des principaux systèmes pour chacun des domaines d'activité touchés.

TABLEAU 12

État de situation des systèmes informatiques mis au point pour les domaines d'activité

DOMAINE D'ACTIVITÉ	ÉTAT DE SITUATION
Forestier en chef	La mise en production et le déploiement des trois premières livraisons du système <i>Horizon-CPF</i> (refonte du calcul de la possibilité forestière) ont été achevés. Des activités de formation ont également été tenues. Ce projet doit se terminer en avril 2011.
Faune	L'architecture et les fonctionnalités de sécurité du nouveau système <i>FBI</i> (banque d'information sur la protection de la faune), destiné aux agents de protection de la faune, ont été fixées. Les livraisons relatives au développement sont amorcées. Par ailleurs, deux volets du progiciel <i>IFA</i> (inventaire de la faune aquatique), à savoir <i>Inventaire sur plan d'eau</i> et <i>Observations générales</i> , ont été livrés en production. Les trois derniers volets (<i>Pêche sportive</i> , <i>Ensemencements</i> et <i>Rapports d'analyses</i>) sont en cours de réalisation et leur livraison est prévue pour l'été 2010.
Mines	Le projet <i>Octroi des droits miniers</i> (ODM) s'est poursuivi par la réalisation de la troisième et dernière livraison. Ce projet soutient la gestion des titres miniers par l'analyse et le traitement des types de requêtes d'intervention sur les droits miniers, et son but est d'achever la réforme du registre minier.
Énergie	Les travaux relatifs à la mise en place du nouveau système informatique de gestion des droits sur les hydrocarbures (GDH) permettant de soutenir le processus administratif d'octroi et de gestion des permis d'exploration et des baux d'exploitation pétrolière et gazière sont, en grande partie, terminés. La livraison de la troisième et dernière étape du projet sera réalisée en 2010-2011.
Territoire	Les travaux liés à la refonte de l'application <i>Système d'information et de gestion du territoire public</i> (SIGT) et les travaux d'amélioration de l'application <i>Interrogation des données géographiques en ligne</i> (IDGL2) ont démarré. Ces projets ont pour but la réalisation de la solution sur les besoins de gestion, de diffusion et d'interrogation d'information géographique du système SIGT afin de soutenir la gestion intégrée et régionalisée des ressources naturelles et du territoire. Enfin, le projet <i>Environnement de production en ligne</i> (EPEL) s'est poursuivi. Ce projet s'inscrit dans les orientations gouvernementales en matière de partenariat et de gouvernement en ligne et a pour but d'augmenter la performance de production du Ministère et d'améliorer l'information géographique de base en matière de souplesse, de contenu, de mise à jour et d'accessibilité.

Enfin, Foncier Québec a également amorcé ou poursuivi d'importants projets de révision de ses façons de faire, dont plusieurs nécessitent des investissements dans les technologies de l'information. De plus, des travaux sont en cours pour déterminer la modernisation qui devra être faite au cours des prochaines années, et ce, afin de remédier à la désuétude des systèmes informatiques et, par le fait même, d'améliorer les services à la clientèle.

Résultats relatifs aux engagements

2



GPS

Le récepteur GPS est un appareil qui interprète et enregistre les signaux émis par les satellites de la constellation GPS et captés par son antenne. L'utilité de cette technologie a déjà été démontrée, notamment dans les domaines de la navigation aérienne et maritime, de la localisation d'objets ou de phénomènes, de la gestion des ressources naturelles et des activités de plein air.

Plan stratégique 2008-2011 et Plan annuel de gestion des dépenses 2009-2010

Le *Plan stratégique 2008-2011* du Ministère est le cadre général dans lequel s'inscrit la majorité des actions dont le présent rapport rend compte. Il est donc approprié d'en rappeler les quatre orientations stratégiques :

- optimiser la mise en valeur des ressources naturelles et du territoire;
- assurer la conservation et le renouvellement des ressources naturelles;
- instaurer une gestion intégrée et régionalisée des ressources naturelles et du territoire;
- contribuer à l'atteinte des priorités gouvernementales et innover dans les façons de faire.

Les trois premières orientations ont un lien direct avec la mission du Ministère, alors que la quatrième est, de façon plus particulière, en rapport avec l'organisation et les personnes, autant les employés du Ministère que les citoyens, les clients et les partenaires. Ces choix stratégiques se concrétisent en 21 objectifs et 42 indicateurs qui permettent de mesurer les résultats obtenus. Pour faciliter la compréhension de ces résultats, une brève mise en contexte de chaque orientation et de chaque objectif est présentée au fil du texte.

Par ailleurs, le Ministère doit composer avec un environnement en constante évolution. Afin de tenir compte de cette évolution, le Ministère inscrit, dans son *Plan annuel de gestion des dépenses 2009-2010*, des actions qui viennent s'ajouter à celles qui étaient déjà prévues dans le Plan stratégique, ce qui lui permet d'ajuster son action au fur et à mesure de l'évolution de son environnement. Pour chacune des orientations, les résultats relatifs à ces actions additionnelles sont présentés à la suite des résultats relatifs au Plan stratégique.

Enfin, pour ce cycle de planification, sept actions sont considérées comme déterminantes pour le Ministère. Compte tenu de l'importance de la mise en œuvre de ces actions, leur état d'avancement est présenté à la suite des résultats du Plan stratégique.

Orientation

Optimiser la mise en valeur des ressources naturelles et du territoire

Afin d'assumer pleinement son rôle relativement au potentiel économique des ressources naturelles et du territoire, le Ministère mise sur des interventions qui permettront de produire les meilleurs résultats compte tenu des moyens disponibles. Cette optimisation de la mise en valeur, qui est liée à l'utilisation, à l'extraction, à la récolte et au prélèvement des ressources naturelles ainsi qu'à l'aménagement du territoire, repose sur la connaissance. Par l'intermédiaire de l'acquisition, du traitement et de la diffusion de connaissances actualisées, le Ministère pourra aussi veiller à mettre en place les conditions propices à la vitalité économique des collectivités et, par le fait même, de l'ensemble des régions du Québec. L'augmentation et la diversification des activités économiques, la dynamique commerciale entre les localités et entre les régions, et la valeur croissante des investissements sont autant de visées poursuivies par la mise en place des conditions favorables à la vitalité économique.

Objectif 1

Assurer l'intégration et la disponibilité des nouvelles connaissances

En se donnant cet objectif, le Ministère s'engage à poursuivre l'enrichissement de la connaissance du patrimoine naturel et territorial pour une meilleure gestion des ressources naturelles et du territoire. Par l'utilisation de connaissances de pointe selon une approche multidisciplinaire et par une plus grande accessibilité à de nouvelles données, le Ministère fait de l'acquisition, du traitement et de la diffusion de connaissances actualisées un levier important de développement économique. Dans cette perspective, l'élaboration du *Guide sylvicole provincial*, l'actualisation de l'information géographique de référence et l'envergure de la superficie couverte par des levés géoscientifiques permettront d'apprécier les efforts déployés par le Ministère pour respecter son engagement.

INDICATEUR 1.1

Taux d'avancement de l'élaboration du guide sylvicole provincial

CIBLE

D'ici à 2011, guide élaboré et diffusé

RÉSULTATS

2008-2009	2009-2010
50 % (élaboration du guide en cours)	65 % (élaboration du guide en cours)

Le Ministère souhaite passer d'une gestion forestière normative, qui balise la planification et le déroulement des activités d'aménagement, à une approche de gestion par objectifs et résultats visant une responsabilisation accrue des professionnels forestiers. Pour les aspects de la sylviculture, le *Guide sylvicole provincial* constitue un jalon important de cette nouvelle approche, tout comme les *Guides par domaine bioclimatique* et les *Guides de station*. Bien que les travaux entourant l'élaboration du *Guide sylvicole provincial* progressent, le Ministère concentre aussi, en parallèle, des efforts importants à l'élaboration des autres guides étant donné la grande complémentarité de l'ensemble des documents.

Au cours de l'année, l'avancement des travaux d'élaboration et de rédaction du *Guide sylvicole provincial* se situe donc à 65 %, alors que la cible pour l'année 2009-2010 était fixée à 90 %. L'écart s'explique par les efforts impartis à l'élaboration des *Guides de station* dont le taux de réalisation atteint 80 %, alors que celui des *Guides par domaine bioclimatique* atteint 50 %.

Pour assurer le succès du projet, le *Guide sylvicole provincial* sera produit en trois tomes distincts, auxquels se grefferont 4 *Guides par domaine bioclimatique* et 25 *Guides de station*. La publication du premier tome est prévue en 2010. Le deuxième tome devrait être disponible en version électronique vers la fin de 2010, alors que le moment du dépôt du troisième tome n'est pas encore déterminé. Les *Guides de station*, quant à eux, devraient être édités vers la fin de 2010.

INDICATEUR 1.2 Pourcentage d'actualisation de l'information géographique de référence	CIBLE Annuellement, atteinte d'au moins 70 %	RÉSULTATS	
		2008-2009	2009-2010
		73,5 %	71,5 %

Cet indicateur permet d'évaluer l'actualité des connaissances géographiques de référence du territoire québécois. Il illustre l'état général du réseau géodésique et de la cartographie gouvernementale compte tenu, entre autres, de l'ajout de nouveaux renseignements et de la mise à jour des données.

Le pourcentage d'actualisation de l'information géographique de référence s'élève à 71,5 %. L'atteinte de la cible a été rendue possible par le suivi des composantes de l'indicateur et par la contribution des partenaires gouvernementaux et municipaux.

INDICATEUR 1.3 Superficie couverte par des levés géoscientifiques	CIBLE Annuellement, superficie de 50 000 km ²	RÉSULTATS	
		2008-2009	2009-2010
		133 609 km ²	101 088 km²

6.9 Cet indicateur est partagé avec le *Plan d'action de développement durable 2008-2011*. Il fait état des résultats obtenus pour l'action 6.9 **Soutenir l'acquisition, le traitement, la diffusion et la promotion des connaissances géoscientifiques, pour s'assurer d'une exploitation durable des ressources minérales** qui est rattachée à l'objectif ministériel *Instaurer de nouvelles approches relatives à la gestion des ressources naturelles et du territoire*.

Le choix de cet indicateur et de la cible qui lui est associée a pour but de privilégier la planification et la réalisation d'inventaires régionaux propres à favoriser l'ouverture de nouveaux territoires d'exploration, notamment dans le Québec nordique.

La superficie couverte par les travaux exécutés au cours de l'année totalise 101 088 km² et elle se répartit selon les inventaires géologiques (49 597 km²), géophysiques (43 127 km²) et géochimiques (8 364 km²). Le dépassement de la cible s'explique notamment par le fait que tous les inventaires réalisés couvrent de grandes superficies. En outre, l'ajout de projets géologiques sur le quaternaire, réalisés dans le cadre d'une entente récemment conclue avec le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, a permis l'exécution de levés dans la partie sud du Québec.

Objectif 2 Donner au Québec un nouveau plan de cadastre à jour et informatisé

La modernisation de l'infrastructure foncière sur le territoire privé contribue au développement économique du Québec. À cet égard, la rénovation cadastrale permet au Ministère de donner au Québec un nouveau plan de cadastre à jour et informatisé, ce qui contribue à améliorer le système de publicité foncière et à favoriser un climat de confiance qui facilite les investissements.

INDICATEUR 2.1 Pourcentage cumulatif des lots rénovés du cadastre québécois	CIBLE D'ici à 2011, rénovation de 68 % des lots (2008-2009 : 60 %; 2009-2010 : 64 % et 2010-2011 : 68 %)	RÉSULTATS	
		2008-2009	2009-2010
		60,8 %	64,2 %

6.5 Cet indicateur est partagé avec le *Plan d'action de développement durable 2008-2011*. Il fait état des résultats obtenus pour l'action 6.5 **Compléter la rénovation cadastrale** qui est rattachée à l'objectif ministériel *Instaurer de nouvelles approches relatives à la gestion des ressources naturelles et du territoire*.

En 1992, le gouvernement du Québec autorisait la poursuite du Programme de réforme du cadastre québécois dont l'un des objectifs est de reconstituer une image complète et fidèle du morcellement foncier du territoire. Cet objectif couvre les activités relatives à la rénovation cadastrale. Le résultat de cette vaste opération se caractérisera par la détention de données fiables et standardisées, par une représentation graphique complète du morcellement foncier privé et par des données informatisées continuellement à jour.

Le nombre total de lots cadastrés qui doivent être rénovés est estimé à un peu plus de 3,8 millions. En 2009-2010, les travaux de rénovation cadastrale ont permis d'officialiser plus de 130 000 lots, soit près de 7 400 lots de plus que la cible et, ainsi, de porter à 64,2 % le pourcentage cumulatif de lots rénovés (un peu plus de 2,4 millions de lots).

Objectif 3

Mettre en place un registre de l'information foncière officielle du domaine de l'État

Pour optimiser la mise en valeur du territoire et de ses ressources, il est nécessaire de disposer d'une information foncière relative aux terres du domaine de l'État officielle, complète et à jour. Par la mise en place du Registre du domaine de l'État (RDE), le Ministère permet de consigner, de conserver et de rendre publique une information relative à la tenure, aux droits et aux contraintes accordés par l'État et aux territoires à statuts particuliers, de même qu'à leur localisation. Non seulement la disponibilité intégrée d'une telle information permet une gestion gouvernementale plus cohérente et efficiente de l'utilisation du territoire public et de ses ressources, mais elle facilite aussi l'accès à la connaissance du territoire et de ses possibilités. En favorisant ainsi la connaissance actualisée de l'information foncière du domaine de l'État, le Ministère contribue à une meilleure protection des droits de l'État et des citoyens, en plus de fournir un levier supplémentaire pour le plein développement économique du Québec.

INDICATEUR 3.1

Pourcentage d'enregistrement dans le Registre du domaine de l'État (RDE) des droits, contraintes et territoires à statuts juridiques particuliers

CIBLE

D'ici à 2011, passer de 17 % à 100 %

RÉSULTATS

2008-2009	2009-2010
17,4 %	16,9 %

6.6

Cet indicateur est partagé avec le *Plan d'action de développement durable 2008-2011*. Il fait état des résultats obtenus pour l'action 6.6 **Compléter le déploiement du Registre du domaine de l'État (RDE)** qui est rattachée à l'objectif ministériel *Instaurer de nouvelles approches relatives à la gestion des ressources naturelles et du territoire*.

Plusieurs ministères et organismes consentent ou acquièrent des droits sur le territoire public. Ces entités gouvernementales doivent, en vertu de la Loi sur les terres du domaine de l'État, les enregistrer dans le RDE. Lors de l'établissement de la cible, il était prévu que près de 325 000 droits et contraintes seraient enregistrés dans le RDE. Au 1^{er} avril 2009, la prévision de ce nombre a été révisée à la hausse, passant à 341 500.

Au 31 mars 2010, 16,9 %¹⁷ des 341 500 droits et contraintes prévus étaient enregistrés. L'écart du taux d'enregistrement est causé par l'augmentation du nombre total de droits et contraintes. Sans cette augmentation, le taux d'enregistrement aurait été de 17,7 %. Les travaux exécutés en 2009-2010 ont consisté principalement à préparer des ententes administratives et à soutenir les émetteurs de droits et contraintes par des formations et d'autres actions.

L'atteinte de cette cible dépend principalement de la contribution de chacun des émetteurs de droits et contraintes ainsi que de la capacité d'accompagnement, par le Ministère, de ces mêmes émetteurs. Pour garantir le caractère complet de ce registre et atteindre, au 31 mars 2011, la cible établie, le Ministère a enclenché, en cours d'année, des travaux préparatoires avec tous les émetteurs.

Objectif 4

S'assurer que l'information foncière contribue efficacement à la sécurité des droits des citoyens

Une autre des responsabilités qui incombent au Ministère est la bonne gestion de l'information foncière permettant, notamment, de contribuer à la sécurité des droits de propriété. Le principe de propriété constitue le préalable de toute activité économique et de toute organisation sociale viable car, en l'absence de droits de propriété reconnus, tout processus d'investissement, de développement immobilier et de gestion du territoire est grandement affecté. Le respect de l'intégrité du lien qui existe entre la propriété et le propriétaire est l'assise de la majorité des activités liées au marché immobilier, à la fiscalité des municipalités et à la gestion du territoire. La disponibilité de registres identifiant les propriétés foncières et dans lesquels sont enregistrés les droits de propriété afférents permet donc de préserver le respect de l'intégrité des droits et, par le fait même, de s'assurer que les transactions immobilières se font sur la base d'une information foncière officielle, fiable et à jour.

¹⁷ Excluant les droits miniers, c'est en fait près de 80 % des droits qui sont actuellement enregistrés dans le RDE.

INDICATEUR 4.1

Pourcentage des réquisitions d'inscription de droits traitées en moins de 24 heures

CIBLE

Annuellement, 100 %

RÉSULTATS

2008-2009	2009-2010
98,9 %	98,3 %

Les réquisitions d'inscription de droits dans le Registre foncier comprennent les avis d'adresse et les actes au long, soit les ventes, les hypothèques, les servitudes, etc. Le délai d'inscription, calculé sur la base des jours ouvrables, représente le temps écoulé entre le moment de la présentation de la réquisition d'inscription et le moment où toutes les inscriptions découlant de cette réquisition sont rendues publiques. Tel que le mentionne le Code civil du Québec, les inscriptions doivent être traitées au jour le jour.

En 2009-2010, 630 256 réquisitions d'inscription de droits ont été traitées dans un délai de 24 heures, ce qui représente 98,3 % des réquisitions reçues. Malgré l'obligation légale, la cible de 100 % est difficilement atteignable étant donné différents facteurs qui se révèlent difficiles à maîtriser.

La forte demande à certaines périodes de l'année, dépassant la capacité de travail possible, ainsi que certains problèmes de ralentissement du système informatique ont entraîné une prolongation du délai d'inscription.

INDICATEUR 4.2

Pourcentage d'amélioration du délai moyen de traitement d'une requête d'opération cadastrale

CIBLE

D'ici à 2011, amélioration de 20 %

RÉSULTATS

2008-2009	2009-2010
23 %	2 %

La mise à jour du cadastre consiste à recevoir et à analyser une requête d'opération cadastrale faite par un arpenteur-géomètre au nom d'un propriétaire ou d'un promoteur immobilier. Le Ministère valide la conformité de cette requête aux instructions et l'officialise à des fins de publicité foncière.

Le délai de traitement d'une requête d'opération cadastrale, calculé sur la base des jours ouvrables, représente le nombre de jours écoulés depuis la date de réception de la requête jusqu'à la date d'officialisation du plan cadastral. Quant au pourcentage d'amélioration, il est calculé en fonction du délai moyen obtenu pour l'année financière par rapport au délai moyen observé au moment de l'élaboration du *Plan stratégique 2008-2011*, soit 25 jours ouvrables.

Le délai moyen de traitement des requêtes officialisées depuis le 1^{er} avril 2009 jusqu'au 31 mars 2010 a été de 24,4 jours ouvrables, ce qui représente une amélioration de 2 %.

INDICATEUR 4.3

Pourcentage d'amélioration du délai moyen de traitement d'une demande relative à l'intégrité du cadastre

CIBLE

D'ici à 2011, amélioration de 25 %

RÉSULTATS

2008-2009	2009-2010
36 %	33,9 %

L'intégrité du registre cadastral est assurée, entre autres, en apportant les modifications requises aux données cadastrales officielles. Les demandes à cette fin proviennent des propriétaires et des différents usagers du cadastre.

Le délai de traitement d'une demande relative à l'intégrité du cadastre, calculé sur la base des jours civils, représente le nombre de jours écoulés depuis la date de réception de la demande jusqu'à sa date de fermeture. Le pourcentage d'amélioration est calculé en fonction du délai moyen obtenu pour l'année financière par rapport au délai moyen observé au moment de l'élaboration du *Plan stratégique 2008-2011*, soit 271 jours civils.

Du 1^{er} avril 2009 au 31 mars 2010, le délai moyen de traitement d'une demande relative à l'intégrité du cadastre a été de 179 jours, ce qui représente une amélioration significative de 33,9 %. La cible est donc atteinte.

Objectif 5

Réaliser la réforme de la gestion des forêts

Le renouvellement de la gestion des forêts et de ses ressources est un objectif que le Ministère poursuit depuis plusieurs années. Depuis le 1^{er} avril 2010, le Québec dispose d'une loi qui permet de mettre en place un nouveau régime forestier durable, de calibre international, adapté aux réalités du XXI^e siècle et répondant aux besoins des travailleurs, des communautés et de l'industrie. Cette nouvelle Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier a pour but d'assurer la pérennité du patrimoine forestier, tout en favorisant le développement économique et social du Québec et de ses régions. La réforme proposée permettra aux citoyens de se réappropriier la gestion de leur forêt.

INDICATEUR 5.1

Taux d'avancement de l'élaboration du plan de mise en œuvre du nouveau régime forestier

CIBLE

D'ici à 2011, élaboration du plan de mise en œuvre

RÉSULTATS

2008-2009

Élaboration du plan de mise en œuvre en cours et consultation sur le Livre vert achevée

2009-2010

90 % du plan de mise en œuvre élaboré

6.1

Cet indicateur est partagé avec le *Plan d'action de développement durable 2008-2011*. Il fait état des résultats obtenus pour l'action 6.1 **Élaborer le plan de mise en œuvre du nouveau régime forestier** qui est rattachée à l'objectif ministériel *Instaurer de nouvelles approches relatives à la gestion des ressources naturelles et du territoire*.

En rapport avec les travaux qui ont mené à l'adoption de la Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier, le Ministère a poursuivi l'élaboration du plan de mise en œuvre du nouveau régime forestier. L'état d'avancement des travaux entourant la préparation de ce plan est estimé à 90 %. Par ailleurs, le Ministère en a amorcé l'application à la majorité des dossiers prioritaires.

Les principaux éléments de la réforme du régime forestier sont :

- la mise à l'enchère de quelque 25 % des bois des forêts du domaine de l'État et la mise sur pied d'un bureau de mise en marché des bois au sein du Ministère;
- le remplacement, en 2013, des contrats d'approvisionnement et d'aménagement forestier par des garanties d'approvisionnement;
- l'adoption d'une stratégie d'aménagement durable des forêts;
- le développement d'approches régionalisées et d'aménagement écosystémique des forêts;
- l'élaboration de la planification forestière par le Ministère avec, notamment, des utilisateurs du milieu forestier (table de gestion intégrée des ressources et du territoire) et des commissions régionales sur les ressources naturelles et le territoire (CRRNT);
- l'exécution des travaux forestiers par des entreprises liées par contrat au Ministère;
- la création de forêts de proximité gérées localement.

Objectif 6

Contribuer à l'amélioration de la compétitivité des entreprises

Dans le contexte de la réforme du régime forestier, le Ministère a adopté la stratégie de développement industriel axée sur des produits à forte valeur ajoutée¹⁸ afin de favoriser le maintien d'une industrie innovante, créatrice de richesse et d'emplois durables, et de susciter une culture de l'utilisation du matériau bois au sein de la population québécoise. La mise en place de cette stratégie permet aussi d'attirer de nouveaux joueurs au sein d'une industrie innovante dans le secteur forestier et d'atténuer les émissions de gaz à effet de serre.

¹⁸ Stratégie de développement industriel

www.mrnf.gouv.qc.ca/forets/entreprises/entreprises-transformation-strategie.jsp

La stratégie mise sur le développement de quatre filières, soit la filière de l'énergie verte par la valorisation de la biomasse, de la chimie verte par le développement du bioraffinage, du bâtiment vert par une utilisation accrue du bois dans la construction au Québec, et de la dynamisation des secteurs-clés par la modernisation du secteur de la transformation primaire, la diminution du cycle de développement de nouveaux produits à base de bois et la valorisation des maillages régionaux.

C'est donc par la mise au point d'outils, la création d'occasions d'affaires, la promotion et l'innovation de même que par son rôle en matière de développement durable que le Ministère contribue à l'amélioration de la compétitivité des entreprises.

INDICATEUR 6.1 Mise en œuvre des mesures du plan de la stratégie de développement industriel vers des produits forestiers à forte valeur ajoutée	CIBLE D'ici à 2011, mise en œuvre des mesures du plan de la stratégie	RÉSULTATS 2008-2009 Mise en œuvre amorcée (2ancements : filière bois et filière de l'énergie verte)	2009-2010 Mise en place de mesures de la stratégie en cours pour les 4 filières
--	---	--	--

Lors du *Discours sur le budget 2009-2010*, le gouvernement du Québec a annoncé des crédits additionnels de 15 millions de dollars afin de permettre au Ministère de mettre en œuvre plusieurs mesures de la stratégie de développement industriel axée sur des produits à forte valeur ajoutée, selon la ventilation décrite dans le tableau suivant.

TABLEAU 13

Répartition des crédits additionnels pour la mise en œuvre de la stratégie de développement industriel axée sur des produits à forte valeur ajoutée

STRATÉGIE	2009-2010 (EN M\$)	2010-2011 (EN M\$)	TOTAL (EN M\$)
Stratégie d'utilisation du bois (filière bois)	4,05	2,62	6,67
Stratégie de valorisation de la biomasse (filière énergétique)	0,10	0,10	0,20
Stratégie du bioraffinage (filière du bioraffinage)	1,45	0,70	2,15
Stratégie des secteurs-clés – valorisation des actifs (filière de la modernisation de l'industrie)	4,40	1,58	5,98
TOTAL	10,00	5,00	15,00

En 2009-2010, ces crédits additionnels ont permis la mise en œuvre de plusieurs mesures, principalement au moyen d'ententes conclues avec FPInnovations (Forintek et Paprican) et le Q-WEB¹⁹.

Afin de développer la filière bois, la stratégie d'utilisation du bois dans la construction au Québec a été rendue publique en mai 2008. Cette stratégie comporte deux axes d'intervention, soit l'utilisation du bois dans les constructions multifamiliales et non résidentielles, et le devoir d'exemplarité du gouvernement du Québec en ce qui a trait à la formation, à la promotion et à l'utilisation du bois dans les édifices publics. Ainsi, plusieurs mesures ont été prises par le Q-WEB telles que l'embauche de démarcheurs régionaux, afin de promouvoir activement le matériau bois, le lancement de la Coalition Bois Québec²⁰ en septembre 2009 ainsi que les interventions de cecobois²¹ pour soutenir les promoteurs, les développeurs et les firmes d'ingénieurs et d'architectes en matière d'utilisation du bois dans la construction. Au sujet du devoir d'exemplarité, les projets reposant sur une solution bois dans la construction des édifices du gouvernement du Québec seront privilégiés et les ministères et organismes publics québécois seront appelés à prendre des engagements pour concrétiser cette volonté.

¹⁹ Quebec Wood Export Bureau (Q-WEB), organisme dont la mission est de promouvoir l'exportation des produits du bois du Québec
www.quebecwoodexport.com/fr/index.htm

²⁰ Coalition Bois Québec
www.coalitionbois.org

²¹ Centre d'expertise sur la construction commerciale en bois (cecobois)
www.cecobois.com

En ce qui concerne la filière énergétique, le *Plan d'action vers la valorisation de la biomasse forestière*, rendu public en février 2009, propose des mesures permettant de rendre accessible la ressource, de favoriser le remplacement des combustibles fossiles, de soutenir les investissements et l'innovation et de stimuler la demande pour la biomasse forestière. C'est dans ce contexte que le Ministère a lancé des appels de propositions dans huit régions, depuis juin 2008, afin de rendre disponible la biomasse forestière provenant des forêts du domaine de l'État. Au 31 mars 2010, les ententes conclues à la suite de ces appels de propositions permettaient l'attribution de 682 550 tonnes métriques vertes de biomasse forestière par année.

Quant au développement de la filière du bioraffinage, la division Paprican de FPIinnovations poursuit des activités de recherche et de développement visant les nanotechnologies, le bioraffinage et la diversification des entreprises du secteur des pâtes et papiers.

Finalement, différentes mesures mises en place visent la valorisation des secteurs-clés au regard de la consolidation et de la valorisation des actifs. Par exemple, FPIinnovations a élaboré des programmes d'accompagnement des entreprises dans leurs projets d'optimisation et d'amélioration des procédés de fabrication.

Par ailleurs, plus d'une centaine de chefs de file de l'industrie forestière se sont réunis au cours du Forum sur l'avenir de l'industrie des produits forestiers, tenu en décembre 2009. Ce forum a permis d'enrichir la réflexion qui devrait mener à la publication d'une stratégie de développement des filières du bioraffinage et de la valorisation des secteurs-clés, laquelle devrait être rendue publique au cours de l'année 2010-2011.

Objectif 7

Mettre en œuvre la stratégie minérale

Le Secteur des mines du ministère des Ressources naturelles et de la Faune vit une période stimulante, à la mesure de l'essor minier que connaît le Québec. Le lancement, en juin 2009, de la stratégie minérale du Québec²², a donné le coup d'envoi à une série de mesures et de changements qui marqueront le cours des prochaines années. La stratégie minérale du Québec repose sur trois grandes orientations, soit la création de la richesse, le développement minéral respectueux de l'environnement ainsi que le développement favorisant l'association avec les communautés et l'intégration dans le milieu.

INDICATEUR 7.1

Mise en œuvre des mesures de la stratégie minérale

CIBLE

D'ici à 2011, mise en œuvre de la stratégie

RÉSULTATS

2008-2009	2009-2010
Élaboration de la stratégie en cours	Sur 80 actions : 1 est abandonnée, 10 sont réalisées, 65 sont en cours de réalisation et 4 débuteront en 2010-2011

Le Secteur des mines s'est donné un plan d'action pour la mise en œuvre de la stratégie minérale du Québec lancée le 29 juin 2009. Il fait l'objet d'un suivi trimestriel. Au 31 mars 2010, deux suivis avaient été effectués, l'un en décembre 2009 et l'autre en mars 2010.

Le plan d'action, qui découle de la stratégie minérale, reflète 52 mesures qui sont divisées en 80 actions. De ces 80 actions, il y en a 25 qui découlent des modifications proposées dans la Loi sur les mines et 3 qui résultent des modifications proposées dans la Loi concernant les droits sur les mines.

²² Préparer l'avenir du secteur minéral québécois, la stratégie minérale du Québec
www.mrnf.gouv.qc.ca/publications/mines/strategie/strategie_minerale.pdf

Objectif 8

Contribuer à l'atteinte des cibles de la stratégie énergétique du Québec 2006-2015

Le 4 mai 2006, la stratégie énergétique du Québec 2006-2015²³ était rendue publique. Cette stratégie définit les buts à atteindre et les actions à entreprendre d'ici à 2015 ainsi que les orientations pour chacun des domaines de l'activité énergétique, soit l'hydroélectricité, l'énergie éolienne, l'efficacité énergétique, l'innovation en énergie, le pétrole et le gaz naturel. Par ailleurs, la stratégie énergétique comprend des orientations sur le plan législatif. Depuis, le Ministère poursuit sa mise en œuvre et entend veiller à sa concrétisation. Les résultats obtenus relativement aux mégawatts retenus pour les nouveaux projets hydroélectriques, au nombre de tonnes équivalent pétrole (TEP) économisées, et au nombre de mégawatts éoliens implantés, devraient permettre de démontrer les engagements du Ministère.

INDICATEUR 8.1

Nombre de mégawatts (MW) retenus pour des nouveaux projets hydroélectriques

CIBLE

D'ici à 2011, 4 500 MW

RÉSULTATS

2008-2009

Contribution aux travaux préparatoires du projet de complexe de la rivière Romaine

2009-2010

1 550 MW retenus pour le projet de complexe de la rivière Romaine

3.4

Cet indicateur est partagé avec le *Plan d'action de développement durable 2008-2011*. Il fait état des résultats obtenus pour l'action 3.4 **Lancer de nouveaux projets hydroélectriques** qui est rattachée à l'objectif ministériel *Améliorer la vitalité économique des régions du Québec*.

Le 13 mai 2009, le coup d'envoi des travaux de construction du complexe hydroélectrique de la rivière Romaine était donné. D'une capacité prévue de 1 550 MW, ce projet contribue à l'atteinte de la cible de 4 500 MW de nouveaux projets hydroélectriques. Il répond à trois des objectifs de la stratégie énergétique du Québec 2006-2015, soit renforcer la sécurité des approvisionnements en énergie, utiliser davantage l'énergie comme levier de développement économique et accorder une plus grande place aux communautés locales et régionales de même qu'aux nations autochtones dans le développement énergétique.

INDICATEUR 8.2

Nombre de tonnes équivalent pétrole (TEP) économisées

CIBLE

Annuellement, rendre compte du nombre de TEP économisées

RÉSULTATS

2008-2009

121 307 TEP

2009-2010

122 765 TEP

Avec la stratégie énergétique du Québec 2006-2015, le gouvernement du Québec a fixé des cibles d'économie d'énergie à atteindre à l'horizon 2015, soit 11 TWh pour l'électricité, 350 millions de mètres cubes pour le gaz naturel et 2 millions de tonnes équivalent pétrole (TEP), ce qui correspond à 13,5 millions de barils de pétrole, pour les produits pétroliers. Suivant cela, l'Agence de l'efficacité énergétique (AEE) a élaboré et mis en œuvre le *Plan d'ensemble en efficacité énergétique et nouvelles technologies 2007-2010* en vue d'atteindre ces cibles.

Pour 2009-2010, les résultats obtenus au regard des cibles d'économie d'énergie visées s'élèvent à 122 765 TEP, soit 35 338 TEP pour le gaz naturel²⁴, 86 480 TEP pour l'électricité et 947 TEP pour les produits pétroliers. Il faut noter que ces économies d'énergie n'incluent pas celles découlant des mesures du *Plan d'action sur les changements climatiques 2006-2012*.

²³ *L'énergie pour construire le Québec de demain - La stratégie énergétique du Québec 2006-2015*
www.mrnf.gouv.qc.ca/publications/energie/strategie/strategie-energetique-2006-2015.pdf

²⁴ Les économies d'énergie associées aux programmes de Gaz Métro et du Fonds en efficacité énergétique pour la période du 1^{er} janvier au 31 mars 2010 sont prévisionnelles.

INDICATEUR 8.3

Nombre de mégawatts (MW)
éoliens implantés

CIBLE

D'ici à 2009, lancement
de 2 appels d'offres
totalisant 500 MW
réservés aux régions et
aux nations autochtones

D'ici à 2011, contribution
à l'implantation de
1 600 MW

RÉSULTATS

2008-2009

2 appels d'offres
en préparation

531,75 MW implantés

2009-2010

**Lancement, le 30 avril 2009,
d'un appel d'offres
totalisant 500 MW**

**Au total,
659,25 MW implantés**

3.5

Cet indicateur est partagé avec le *Plan d'action de développement durable 2008-2011*. Il fait état des résultats obtenus pour l'action 3.5 **Contribuer à l'implantation de l'énergie éolienne** qui est rattachée à l'objectif ministériel *Améliorer la vitalité économique des régions du Québec*.

Dans le cadre de la stratégie énergétique 2006-2015, le Québec prévoit intégrer au réseau électrique d'Hydro-Québec, d'ici à 2015, une capacité de production de 4 000 MW d'énergie éolienne. Ainsi, en avril 2009, Hydro-Québec lançait un appel d'offres portant sur deux blocs d'énergie éolienne issus de projets communautaires et autochtones et produits à partir d'une capacité installée totale de 250 MW chacun.

Au 31 mars 2010, 659,25 MW éoliens étaient implantés au Québec, dont 127,5 MW provenaient du parc de Saint-Ulric-Saint-Léandre, de Northland Power Inc., mis en service le 20 novembre 2009.

Il importe de signaler que la réalisation de tout projet éolien doit se faire avec l'appui du milieu local. Certains projets comprennent des exigences quant au contenu régional et québécois. Cette mesure favorise un maximum de retombées pour le milieu.

Actions rattachées au Plan annuel de gestion des dépenses 2009-2010

Quatre actions ayant un rapport avec l'orientation stratégique « Optimiser la mise en valeur des ressources naturelles et du territoire » ont été inscrites dans le Plan annuel de gestion des dépenses du Ministère :

- la prolongation de la mesure du Plan de soutien au secteur forestier relative à la prise en charge du financement de la production de plants;
- le maintien des efforts en matière de travaux sylvicoles, notamment par les programmes de mise en valeur des ressources du milieu forestier et la bonification du Programme d'investissements sylvicoles;
- la préparation d'un plan d'affaires pour l'investissement de revenus additionnels générés par la révision des tarifs des permis liés à l'exploitation de la faune afin de concrétiser les opportunités relatives à l'exploitation et à la mise en valeur de la faune;
- la mise en œuvre d'une stratégie visant la relève pour les activités d'exploitation faunique conventionnelle.

● La prolongation de la mesure du Plan de soutien au secteur forestier relative à la prise en charge du financement de la production de plants

Le 20 octobre 2006, dans le cadre du Plan de soutien au secteur forestier, le gouvernement du Québec annonçait une mesure visant la prise en charge des coûts relatifs à la production de plants destinés au reboisement des forêts du Québec pour la période allant du 1^{er} janvier 2007 au 31 mars 2009. Lors du *Discours sur le budget 2009-2010*, le gouvernement a annoncé la prolongation de cette mesure pour l'année 2009-2010.

Le coût de cette mesure s'élève à 25,6 millions de dollars pour l'année 2009-2010, soit la somme nécessaire au maintien de la production de plants pour atteindre un plein boisement en forêt publique.

Par ailleurs, à l'occasion du *Discours sur le budget 2010-2011*, le gouvernement a réitéré son intention de poursuivre ses efforts en ce sens en prolongeant de nouveau cette mesure pour l'année 2010-2011.

● **Le maintien des efforts en matière de travaux sylvicoles notamment par les programmes de mise en valeur des ressources du milieu forestier et la bonification du Programme d'investissements sylvicoles**

En 2009-2010, le Programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier (volet II) bénéficiait d'une enveloppe totale de 30,3 millions de dollars avec, pour objectif, de contribuer au développement social et économique des régions forestières. De plus, dans le cadre du volet I, 3,8 millions de dollars ont été consacrés à la recherche, aux traitements sylvicoles et aux projets autochtones.

Le Programme d'investissements sylvicoles (PIS) a bénéficié de la signature d'une entente Canada-Québec qui a permis de doubler les investissements au moyen du Fonds d'adaptation des collectivités. En forêt privée, ce sont, au total, 20,0 millions de dollars qui ont été investis et qui ont permis de créer ou de maintenir 1 600 emplois d'une durée moyenne de 10 semaines. En forêt publique, ce sont des investissements totaux de 69,6 millions de dollars qui ont permis de créer ou de maintenir 3 450 emplois d'une durée moyenne de 14 semaines. Enfin, une somme de 8,5 millions de dollars – dont 5,2 millions de dollars proviennent du Fonds – a servi à la production de plants.

● **La préparation d'un plan d'affaires pour l'investissement de revenus additionnels générés par la révision des tarifs des permis liés à l'exploitation de la faune afin de concrétiser les opportunités relatives à l'exploitation et à la mise en valeur de la faune**

Le 28 janvier 2009, le gouvernement du Québec autorisait la révision des tarifs en matière de chasse, de pêche et de piégeage, tout en permettant au ministère des Ressources naturelles et de la Faune de conserver 85 % des revenus additionnels ainsi générés. Cette révision avait essentiellement pour but de rendre disponibles des sommes à des fins de réinvestissement dans le domaine de la faune.

En 2009-2010, les revenus supplémentaires réinvestis totalisent 3,6 millions de dollars. Les principaux projets financés sont les suivants.

- Le versement d'une aide financière de 700 000\$ à la Fondation de la faune du Québec pour l'instauration du programme Gestion intégrée des ressources pour l'aménagement durable de la faune en milieu forestier. Par la suite, en mars 2010, la Fondation annonçait l'approbation de 23 projets dans le cadre de ce programme pour une contribution totale de 912 975\$, ce qui inclut une participation financière de la Fondation. Le soutien financier permettra aux gestionnaires de zecs et de pourvoiries ainsi qu'aux organismes fauniques de s'engager plus efficacement dans la planification et l'aménagement des ressources du milieu forestier et du territoire de façon à mieux prendre en considération les besoins de la faune.
- Le Ministère a également versé 1 394 900\$ pour la réalisation de projets et d'activités permettant d'optimiser l'exploitation de la faune:
 - la préservation des habitats fauniques;
 - le développement économique local et régional;
 - l'acceptabilité sur le plan social;
 - le respect de la capacité de support des écosystèmes.

De cette somme, plus de 623 000\$ ont été accordés par le Ministère pour contribuer à la mise en œuvre de 25 initiatives provenant de sept organismes, soit la Société des établissements de plein air du Québec, l'Association des sauvaginiers du Saguenay–Lac-Saint-Jean et les cinq fédérations membres de la Table nationale de la faune (la Fédération québécoise des chasseurs et pêcheurs, la Fédération des pourvoiries du Québec, Zecs Québec, la Fédération québécoise pour le saumon atlantique et la Fédération des trappeurs gestionnaires du Québec). Ces projets ont pour but d'améliorer la connaissance des marchés et des clientèles, de favoriser l'éducation, la promotion et la sensibilisation en matière d'exploitation de la faune, et de soutenir le recrutement de la relève pour la chasse, la pêche et le piégeage.

Provenant toujours de ce programme, une aide de 25 000\$ a été accordée à chacune des 16 conférences régionales des élus, pour un total de 400 000\$, afin qu'elles concrétisent, à l'échelle régionale, des projets fauniques.

- Enfin, le Ministère a mis en place un partenariat avec l'Université du Québec à Chicoutimi pour créer la Chaire de recherche du ministère des Ressources naturelles et de la Faune sur les espèces aquatiques exploitées au Québec. Ce partenariat est accompagné d'un investissement de 400 000\$ qui seront répartis sur une période de cinq ans, dont 200 000\$ ont été versés en 2009-2010.

● La mise en œuvre d'une stratégie visant la relève pour les activités d'exploitation faunique conventionnelle

Afin d'acquérir une bonne connaissance des enjeux relatifs à la relève et à la mise en valeur de la faune, une première étape dont le but est d'établir un diagnostic à partir des activités des dix dernières années est en cours. Ce diagnostic servira à déterminer les orientations qui seront à la base d'une stratégie de développement et de promotion des activités de chasse, de pêche et de piégeage.

Le financement de cette opération est assuré par le réinvestissement des revenus additionnels générés par la révision des tarifs des permis et droits liés à la pratique de la pêche, de la chasse et du piégeage.

Orientation

Assurer la conservation et le renouvellement des ressources naturelles

Comme gestionnaire des ressources naturelles et du territoire, le Ministère est responsable d'en assurer la pérennité. Par une gestion responsable et innovatrice, il lui incombe de veiller à l'enrichissement de cet héritage et d'assurer un legs prospère aux générations futures en ce qui concerne le maintien de la biodiversité, la protection des écosystèmes et la durabilité de l'utilisation des ressources naturelles comme potentiel et comme richesse collective. Pour ce faire, il doit considérer comme primordial d'acquérir, de traiter et de diffuser des connaissances objectives, exactes et actuelles sur les ressources naturelles et le territoire. Le Ministère veillera aussi à ce que les interventions de mise en valeur respectent les normes et les règlements pour assurer la conservation et la protection du patrimoine naturel et territorial.

Objectif 9

Poursuivre l'amélioration des connaissances

L'acquisition, le traitement et la diffusion de connaissances actualisées sont les éléments essentiels qui permettent d'assurer la conservation, la protection, la mise en valeur et le renouvellement des ressources naturelles et du territoire. Dans cette perspective, il convient de suivre les choix stratégiques du Ministère qui sont liés à la diffusion d'indicateurs d'aménagement durable des forêts, à l'élaboration du cadre global de gestion forestière de même qu'à la réalisation des inventaires fauniques.

INDICATEUR 9.1

Nombre d'indicateurs d'aménagement durable des forêts, accessibles dans Internet

CIBLE

D'ici à 2011, diffusion de 15 indicateurs

RÉSULTATS

2008-2009	2009-2010
Développement de 4 indicateurs en cours	Diffusion de 1 nouvel indicateur

5.3 Cet indicateur est partagé avec le *Plan d'action de développement durable 2008-2011*. Il fait état des résultats obtenus pour l'action 5.3 **Élaborer et publier des indicateurs d'aménagement durable des forêts** qui est rattachée à l'objectif ministériel *Assurer la conservation et la protection du patrimoine naturel et territorial*.

En 2008, la cible avait pour but d'ajouter 15 nouveaux indicateurs documentés aux 16 indicateurs déjà en ligne dans le site Internet du Ministère. À ce jour, 17 indicateurs sont documentés et diffusés dans le site Internet²⁵. En effet, en 2009, un seul nouvel indicateur ayant rapport à l'érosion du réseau routier forestier s'est ajouté à la liste des indicateurs déjà diffusés.

L'érosion du réseau routier est reconnue comme la principale cause de perturbation du milieu aquatique dans les forêts aménagées. Le Ministère a mis au point ce nouvel indicateur afin de connaître l'importance des cas d'érosion associés au réseau routier situé en forêt publique. Cet indicateur permet de déterminer le nombre moyen de cas d'érosion observés, d'une part, sur chaque kilomètre de chemin et, d'autre part, sur chaque pont ou ponceau du réseau routier forestier.

25 Critères et indicateurs de l'aménagement durable des forêts

www.mrnf.gouv.qc.ca/publications/enligne/forets/criteres-indicateurs/accueil.asp

Dorénavant, les priorités d'action au regard du développement et de la diffusion de nouveaux indicateurs tiendront compte du nouveau régime forestier. Les indicateurs qui seront retenus seront, notamment, ceux requis pour le suivi de la stratégie d'aménagement durable des forêts ainsi que les indicateurs de développement durable. C'est donc le plan d'action pour le développement des indicateurs du cadre de gestion du régime forestier qui déterminera le nouvel échéancier pour les indicateurs d'aménagement durable des forêts.

INDICATEUR 9.2 Élaboration du cadre global de gestion forestière	CIBLE D'ici à 2011, élaboration du cadre global achevée	RÉSULTATS	
		2008-2009 Élaboration du cadre global en cours (1 ^{re} partie diffusée)	2009-2010 Élaboration du cadre global en cours

5.2 Cet indicateur est partagé avec le *Plan d'action de développement durable 2008-2011*. Il fait état des résultats obtenus pour l'action 5.2 **Élaborer un cadre global du régime forestier basé sur les six critères de l'aménagement durable des forêts** qui est rattachée à l'objectif ministériel *Assurer la conservation et la protection du patrimoine naturel et territorial*.

Le cadre de gestion du régime forestier 2008-2013 a pour but de faciliter la compréhension et la mise en œuvre du nouveau régime forestier, d'assurer un suivi de gestion plus rigoureux afin de détecter les situations problématiques et d'y réagir rapidement, et ainsi de mener à une amélioration continue dans le respect de la nouvelle orientation d'une gestion par résultats. Ce cadre de gestion est d'ailleurs structuré selon les critères de l'aménagement durable des forêts.

La première version du cadre de gestion, qui a été diffusée dans Internet en juin 2009, présente une vision d'ensemble des objectifs du régime forestier en place ainsi que certains moyens retenus pour les atteindre. Elle fournit également plusieurs références qui précisent, notamment, les engagements du Ministère relativement aux objectifs et moyens établis.

En 2009-2010, un plan d'action ayant pour but d'achever la définition et l'instauration du cadre de gestion 2008-2013 a été produit. La détermination d'indicateurs et de cibles dans le but d'évaluer l'atteinte des objectifs du régime forestier est en cours.

INDICATEUR 9.3 Taux de réalisation des inventaires fauniques requis par la programmation annuelle	CIBLE Annuellement ²⁶ , réalisation d'au moins 75 %	RÉSULTATS	
		2008-2009 37,5 % (sur 8 projets planifiés : 3 projets réalisés et 1 projet partiellement achevé)	2009-2010 25 % (sur 12 projets planifiés : 3 projets réalisés)

Afin de s'assurer que le prélèvement annuel des espèces exploitées respecte le potentiel des populations, il est nécessaire de réaliser des inventaires à intervalle régulier. C'est pourquoi le Ministère a achevé trois projets d'inventaires aériens des populations d'orignaux et de cerfs de Virginie prévus dans la programmation de 2009-2010.

La cible qui consistait à réaliser neuf projets d'inventaires n'a pas été atteinte. L'écart entre le résultat et la cible s'explique par des retards accumulés au cours des années précédentes ainsi que par des conditions climatiques défavorables à la réalisation de plusieurs inventaires prévus au cours de l'hiver 2010.

Une nouvelle programmation décennale est en préparation. Cette programmation prendra en considération les nouvelles orientations du Ministère en matière d'inventaires aériens.

²⁶ La cible a été ajustée afin de mieux refléter le caractère annuel de l'indicateur.

Objectif 10

S'assurer de la mise à jour et du respect des normes et règlements

À titre de gestionnaire du patrimoine naturel et territorial, le Ministère doit appliquer des lois, des normes et des règlements. Pour protéger les ressources, il doit aussi veiller à leur respect et faire état des cas de non-conformité au regard de la législation et de la réglementation. Relativement au milieu forestier, le Ministère s'assure de la conformité au Règlement sur les normes d'intervention dans les forêts du domaine de l'État (RNI).

Quant au maintien des différentes ressources, le Ministère s'assure également qu'il n'y a ni sous-utilisation ni dépassement des limites établies pour les potentiels d'exploitation. En ce sens, le respect de la possibilité forestière et les efforts de protection consacrés aux activités illégales les plus dommageables, comme le braconnage lourd et organisé, font état de l'engagement du Ministère à s'assurer de la disponibilité des ressources et de la vitalité des écosystèmes. Quant aux habitats fauniques, qui sont des milieux de vie indispensables au maintien de la biodiversité, l'habitat du poisson est celui qui subit actuellement le plus de pression. Il est donc impératif, pour le Ministère, d'augmenter les efforts de protection consacrés aux activités illégales le touchant.

INDICATEUR 10.1

Taux de conformité au Règlement sur les normes d'intervention dans les forêts du domaine de l'État (RNI)

CIBLE

Annuellement,
100 % de conformité

RÉSULTATS

2008-2009	2009-2010
89 %	88 %

Cet indicateur permet de mesurer le taux de conformité au RNI des interventions faites par les détenteurs de contrats d'approvisionnement et d'aménagement forestier (CAAF). Pour l'exercice 2009-2010, le plan de contrôle du Ministère a été modifié afin de responsabiliser davantage les intervenants fautifs, de mieux les cibler et d'intervenir plus rapidement auprès de ces derniers.

Le taux de conformité au RNI obtenu est de 88 %, soit 9 337 éléments conformes par rapport à 10 655 éléments vérifiés. Parmi les éléments jugés non conformes, 9 % des éléments vérifiés et classés non conformes ont un impact jugé moyen sur les objectifs poursuivis par le RNI et 4 % ont un impact jugé grave.

INDICATEUR 10.2

Taux de respect de la possibilité forestière basé sur le bilan de la matière ligneuse

CIBLE

Annuellement,
rendre compte du taux de respect

RÉSULTATS

2008-2009	2009-2010
Possibilité forestière globalement respectée	Possibilité forestière globalement respectée

Cet indicateur a pour but de comparer les volumes récoltés, soit le volume mesuré et le volume des glanures laissées sur les aires de récolte, avec la possibilité forestière et les volumes attribués. Le bilan est effectué pour chacune des 120 aires communes et, séparément, pour six groupes d'essences différents. En 2009-2010, le résultat se rapporte au bilan des récoltes du début de la période de validité des plans généraux d'aménagement forestier (PGAF) au 31 mars 2008, soit la totalité de la période de validité des PGAF. Ce délai résulte du fait que le temps nécessaire pour obtenir la mesure des volumes laissés sur les aires de récolte et pour documenter les motifs à l'origine des dépassements est d'environ un an après la fin de l'année des activités.

Pour l'ensemble de la période de validité des PGAF (de 1999 ou 2000 au 31 mars 2008), la récolte a été de 240 630 750 m³ pour l'ensemble des six groupes d'essences, soit 63 018 650 m³ de moins que la possibilité forestière (303 649 400 m³) et 20 287 083 m³ de moins que les volumes attribués (259 052 101 m³)²⁷. Même si le bilan suivant indique que, dans certaines aires communes, la récolte a dépassé la possibilité forestière, les résultats cumulatifs de toutes les aires communes démontrent que, dans l'ensemble, la récolte a été inférieure à la possibilité forestière. On peut donc affirmer que la possibilité forestière est globalement respectée.

Possibilité forestière. Le bilan de chacune des 120 aires communes, calculé séparément pour chacun des six groupes d'essences différents, indique qu'il y a dépassement de la récolte par rapport à la possibilité forestière dans au moins un des six groupes d'essences, et ce, dans 59 % des aires communes, soit un rapport de 71 sur 120 :

- les dépassements représentent 2 855 842 m³, soit 0,9 % de la possibilité forestière;
- 99 % de ces dépassements (2 838 786 m³) proviennent de motifs couverts par le cadre légal (rémanents, plans spéciaux, etc.);
- 1 % de ces dépassements (17 056 m³) ne reposent sur aucun motif et font l'objet de mesures correctives dans tous les cas où cela est possible.

Volumes attribués. Le bilan de chacune des 120 aires communes, calculé séparément pour chacun des six groupes d'essences différents, indique qu'il y a dépassement de la récolte par rapport aux volumes attribués dans au moins un des six groupes d'essences, et ce, dans 82 % des aires communes, soit un rapport de 98 sur 120 :

- les dépassements représentent 7 481 600 m³, soit 2,9 % des volumes attribués;
- 97 % de ces dépassements (7 271 368 m³) proviennent de motifs couverts par le cadre légal (rémanents, glanures non attribuées, plans spéciaux, etc.);
- 3 % de ces dépassements (210 232 m³) ne reposent sur aucun motif et font l'objet de mesures correctives dans tous les cas où cela est possible.

En 2010-2011, les résultats relatifs à cet indicateur seront recentrés sur l'écart entre les données de la récolte et celles de la possibilité forestière uniquement. Ainsi, les données ayant rapport aux volumes attribués ne seront pas présentées. En effet, l'analyse de l'écart entre la récolte et les volumes attribués devient moins pertinente dans le contexte forestier actuel.

INDICATEUR 10.3	CIBLE	RÉSULTATS	
		2008-2009	2009-2010
Pourcentage des efforts de protection de la faune consacrés aux activités illégales touchant l'habitat du poisson	D'ici à 2011, au moins 10% des ressources humaines	6 %	6,26 %

Les activités illégales affectant l'habitat du poisson peuvent entraîner des répercussions importantes sur la pérennité de plusieurs espèces aquatiques. Parmi les milieux de vie essentiels au développement durable des populations animales, l'habitat du poisson est celui qui est le plus menacé, y compris en milieu urbain. Par conséquent, il s'avère pertinent de mesurer le nombre d'heures consacrées par les agents de protection de la faune en vue de contrer les activités illégales affectant l'habitat du poisson.

Au cours de l'année 2009-2010, le Ministère a traité 798 dossiers portant sur des habitats aquatiques, ce qui a nécessité 34 988 heures de travail. Par ailleurs, le Ministère a poursuivi ses efforts de sensibilisation auprès de la population dans le but de protéger l'habitat du poisson. Le Ministère a également sensibilisé divers acteurs des milieux forestier, agricole et municipal, afin de mieux les informer et, ainsi, de diminuer les activités illégales touchant l'habitat du poisson.

²⁷ Les volumes sont attribués aux détenteurs de contrats (CAAF, CtAF) et ils ne comprennent pas les 1 865 732 m³ de bois récolté en vertu du permis d'intervention pour une utilisation polyvalente du milieu forestier (par exemple, la récolte de bois de chauffage à des fins domestiques).

En 2009-2010, le Ministère visait l'atteinte d'un résultat de 9 % de l'ensemble des efforts de protection de la faune destinés à l'habitat du poisson en matière de ressources humaines. Toutefois, le total des efforts consacrés aux activités illégales touchant l'habitat du poisson n'a atteint que 6,26 % des ressources humaines. Bien que la cible visée tienne compte des autres obligations légales à satisfaire en matière de protection de la faune et de ses habitats ainsi que des efforts de prévention et d'éducation, des événements inattendus ont exercé une influence sur l'atteinte de l'objectif. Le nombre de signalements relatifs aux ours importuns, exceptionnellement élevé durant l'été 2009, explique l'écart observé entre le résultat et la cible visée. Cet événement a nécessité plus de 5 600 interventions de la part du Ministère pour assurer la sécurité de la population, comparativement à 1 288 interventions effectuées lors de l'exercice financier précédent. Or, la présence importune de ces ours dans certaines régions du Québec a coïncidé avec la période propice au traitement des dossiers d'habitats aquatiques par les agents de protection de la faune.

INDICATEUR 10.4

Pourcentage des efforts de protection de la faune consacrés aux activités illégales les plus dommageables

CIBLE

Annuellement, au moins 40 % des ressources humaines

RÉSULTATS

2008-2009	2009-2010
36,7 %	39 %

Le braconnage et la destruction des habitats ont des répercussions importantes sur la pérennité de plusieurs espèces fauniques. En conséquence, il est pertinent d'intensifier les efforts consacrés à la protection de la faune sur les activités les plus dommageables pour la faune et ses habitats. Cet indicateur permet de mesurer le nombre d'heures consacrées par les agents de protection de la faune pour contrer les activités illégales les plus dommageables.

En 2009-2010, 39 % des efforts de protection de la faune ont été spécialement consacrés au contrôle des activités les plus dommageables pour la faune, dont le braconnage lourd. Ce résultat est supérieur de 2,3 % à l'exercice précédent, mais il demeure légèrement en dessous de la cible annuelle de 40 %.

De façon plus générale, le Ministère a consacré 70 % des efforts de protection de la faune à l'application des lois et des règlements en matière de faune, d'habitats, de parcs nationaux et d'environnement. Ainsi, durant l'année, il a traité 15 871 dénonciations ou signalements relatifs à des activités illégales. De plus, 16 280 événements liés à des manquements à la réglementation ont été constatés et 5 230 rapports d'infraction ont été rédigés. Au total, 7 218 chefs d'accusation ont été déposés, ce qui est supérieur à l'année précédente (6 172). Enfin, mentionnons que les agents de protection de la faune ont aussi consacré des efforts en matière de prévention et d'éducation auprès de la population, notamment auprès des jeunes du milieu scolaire. Le Ministère entend poursuivre ses efforts à ce sujet puisque les volets préventif et éducatif contribuent à la sensibilisation de la population à propos des activités illégales qui sont dommageables pour la faune et ses habitats.

Objectif 11

Contribuer à l'atteinte de l'objectif gouvernemental de mise en place d'un réseau d'aires protégées

En mars 2009, le gouvernement du Québec annonçait l'atteinte de la cible fixée en 2002, soit protéger 8 % du territoire québécois. Plus précisément, 135 326 km² de territoire était alors protégé, soit 8,12 % du Québec. Dans la même foulée, il annonçait une nouvelle cible, c'est-à-dire constituer en aires protégées, d'ici à 2015, 12 % du territoire québécois. C'est dans ce contexte que le Québec a poursuivi, en 2009-2010, les travaux de mise en œuvre de la stratégie québécoise sur les aires protégées (SQAP), qui constitue un de ses engagements à l'égard de la conservation de la diversité biologique. Le ministère des Ressources naturelles et de la Faune, en plus de ses responsabilités en matière de gestion et de politiques se rattachant aux aires protégées, contribue à la mise en œuvre de cette stratégie en désignant légalement des écosystèmes forestiers exceptionnels (EFE), des refuges biologiques protégeant de vieilles forêts et des habitats fauniques. De plus, pour les suites de la SQAP, il collabore avec le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) à la définition des orientations qui seront proposées.

INDICATEUR 11.1

Nombre de nouveaux²⁸
écosystèmes forestiers
exceptionnels (EFE)
protégés légalement

CIBLE

D'ici à 2011, 50 EFE
(2008-2009 : 20;
2009-2010 : 15
et 2010-2011 : 15)

RÉSULTATS

2008-2009	2009-2010
24 projets en voie d'être achevés	24 EFE protégés et 25 projets en voie de l'être

5.10

Cet indicateur est partagé avec le *Plan d'action de développement durable 2008-2011*. Il fait état des résultats obtenus pour l'action 5.10 **Assurer la protection légale des écosystèmes forestiers exceptionnels (EFE) et des refuges biologiques** qui est rattachée à l'objectif ministériel *Assurer la conservation et la protection du patrimoine naturel et territorial*.

Dans le cadre d'une sixième vague de classement depuis 2002, 24 EFE ont été protégés légalement le 16 juin 2009. Après consultation auprès du MDDEP, une septième vague de classement a également permis de soumettre 25 nouveaux projets d'EFE. Toutefois, le classement de ces projets n'a pas été achevé pour le 31 mars 2010, la décision étant attendue durant l'été 2010.

Le classement de 24 EFE en 2009 et celui de 25 nouveaux EFE au cours de l'année 2010 permettront d'atteindre, dès le début de la troisième année, près de la totalité (98 %) de l'objectif triennal 2008-2011. De tels résultats laissent croire que la cible triennale sera dépassée, la huitième vague de classement d'EFE devant permettre de classer au moins 15 EFE additionnels en 2011.

Depuis 2002, ce sont 169 EFE qui ont été classés²⁹. La septième vague de classement qui s'achève devrait bientôt porter ce total à 194 et la huitième vague, à plus de 200 d'ici à la fin de l'année 2011.

INDICATEUR 11.2

Nombre de refuges
biologiques soustraits aux
activités forestières pour
protéger les vieilles forêts

CIBLE

D'ici à 2011,
3 500 refuges
biologiques désignés

RÉSULTATS

2008-2009	2009-2010
2 866 refuges biologiques	Aucun nouveau refuge biologique (les travaux se poursuivent)

5.10

Cet indicateur est partagé avec le *Plan d'action de développement durable 2008-2011*. Il fait état des résultats obtenus pour l'action 5.10 **Assurer la protection légale des écosystèmes forestiers exceptionnels (EFE) et des refuges biologiques** qui est rattachée à l'objectif ministériel *Assurer la conservation et la protection du patrimoine naturel et territorial*.

L'article 24.10 de la Loi sur les forêts permet au ministre de désigner des aires forestières à titre de refuges biologiques³⁰ dans le but de protéger certaines forêts mûres ou surannées représentatives du patrimoine forestier du Québec et de favoriser le maintien de la diversité biologique que l'on peut trouver à l'intérieur de ces forêts. À cette fin, il délimite et répartit, sur tout le territoire forestier du domaine de l'État ou sur une partie de celui-ci, des refuges biologiques de quelques kilomètres carrés qu'il gère de manière à assurer la pérennité de leur protection. C'est donc dans le but d'assurer la conservation intégrale de vieilles forêts et de contribuer à l'atteinte des objectifs de protection du territoire québécois que la notion de refuge biologique a été instaurée.

À ce jour, 2 866 des 3 650 refuges qui devaient être désignés dans le cadre des Plans généraux d'aménagement forestier (PGAF) 2008-2013 ont été publiés dans le site Internet du Ministère³¹, ce qui, en vertu de l'article 24.12, fait foi de leur désignation. Une cartographie finale des refuges biologiques est en cours de réalisation, en vue de la désignation complète du réseau constitué des 3 650 refuges.

²⁸ Le libellé de l'indicateur a été ajusté afin de refléter les nouveaux engagements du Ministère relatifs au réseau des aires protégées.

²⁹ **Écosystèmes forestiers exceptionnels classés depuis 2002**
www.mrnf.gouv.qc.ca/forets/connaissances/connaissances-ecosystemes-liste.jsp

³⁰ **Les refuges biologiques: des forêts mûres ou surannées représentatives du patrimoine forestier du Québec**
www.mrnf.gouv.qc.ca/forets/amenagement/amenagement-objectifs-refuges.jsp

³¹ **Liste des refuges biologiques désignés en vertu de la Loi sur les forêts**
www.mrnf.gouv.qc.ca/publications/forets/amenagement/liste-refuges.pdf

INDICATEUR 11.3

Nombre de sites géologiques exceptionnels protégés légalement

CIBLE

D'ici à 2011, 30 sites
(2008-2009: 10;
2009-2010: 10
et 2010-2011: 10)

RÉSULTATS

2008-2009	2009-2010
Projets en cours (10 sites soustraits à l'activité minière)	Projets en cours pour 33 sites

5.11

Cet indicateur est partagé avec le *Plan d'action de développement durable 2008-2011*. Il fait état des résultats obtenus pour l'action 5.11 **Assurer la protection des sites géologiques exceptionnels (SGE)** qui est rattachée à l'objectif ministériel *Assurer la conservation et la protection du patrimoine naturel et territorial*.

La reconnaissance de sites géologiques exceptionnels (SGE)³² a pour but, entre autres, d'assurer la protection et la conservation de la diversité géologique et de favoriser une meilleure connaissance de la géologie et de la géomorphologie du Québec, tout en contribuant à la stratégie québécoise sur les aires protégées. La Loi sur les mines comporte des dispositions pour reconnaître légalement les SGE.

Au 31 mars 2010, aucun des 20 sites prévus pour les années 2008-2009 et 2009-2010 n'était protégé sur le plan légal. Malgré ce fait, le processus de désignation de 33 sites géologiques exceptionnels a progressé de façon importante en 2009-2010. En effet, des lignes directrices ont été préparées par le Ministère et sont en processus d'approbation. Étant donné le degré d'avancement atteint dans le processus, il est permis de croire que le Ministère sera en mesure d'atteindre la cible globale de 30 sites protégés légalement au cours de l'année 2010-2011.

Il est important de mentionner que le statut de site géologique exceptionnel n'existe nulle part ailleurs dans le monde. La démarche du Ministère est à l'avant-garde dans ce domaine.

Objectif 12

Assurer la conservation du patrimoine naturel

Depuis près de vingt ans, le Québec s'est engagé à protéger certaines espèces considérées comme fragiles. Le volet faunique de la Loi sur les espèces menacées ou vulnérables relève du Ministère et c'est en vertu de cette loi que le gouvernement désigne comme étant une *espèce menacée* ou une *espèce vulnérable*³³ toute espèce de la faune dont la situation le requiert. Il détermine également les habitats de ces espèces qui doivent faire l'objet de protection. Par la suite, des plans de rétablissement sont élaborés et mis en œuvre afin d'améliorer l'état des populations et des habitats les plus sensibles, ce qui contribue à la sauvegarde des espèces menacées ou vulnérables. Dans le dossier des espèces menacées et vulnérables, le Ministère fait partie d'un vaste réseau. Il s'agit du Centre de données sur le patrimoine naturel du Québec, qui met à contribution divers acteurs du domaine, dont des partenaires gouvernementaux, universitaires et associatifs.

Quant au secteur minier, les dispositions réglementaires de la Loi sur les mines obligent, depuis 1995, les entreprises minières à déposer et à faire approuver un plan de restauration des sites miniers en activité. Néanmoins, le réaménagement et la remise en état des anciens sites d'exploration et d'exploitation minière sont nécessaires pour assurer la conservation du patrimoine naturel. Le plan de travail du Programme de restauration des sites miniers abandonnés inscrits dans l'inventaire du passif environnemental permet de suivre l'évolution des travaux de restauration de ces sites.

32 Répertoire des sites géologiques exceptionnels
sigeom.mrnf.gouv.qc.ca/sge/classes/15101_accueil

33 On emploie le terme vulnérable pour qualifier une espèce dont la survie est jugée précaire, et ce, même si sa disparition n'est pas appréhendée à court ou à moyen terme. Quant au terme menacée, il s'applique aussi pour une espèce dont la survie est jugée précaire mais, dans ce cas-ci, la disparition de l'espèce est appréhendée.

INDICATEUR 12.1

Nombre d'évaluations du statut de précarité de nouvelles espèces fauniques réalisées

CIBLE

D'ici à 2011, 15 évaluations

RÉSULTATS

2008-2009	2009-2010
5 évaluations	Au total, 8 évaluations

5.7

Cet indicateur est partagé avec le *Plan d'action de développement durable 2008-2011*. Il fait état des résultats obtenus pour l'action 5.7 **Élaborer des rapports d'évaluation du statut de précarité de nouvelles espèces fauniques** qui est rattachée à l'objectif ministériel *Assurer la conservation et la protection du patrimoine naturel et territorial*.

Depuis l'adoption, en 1989, de la Loi sur les espèces menacées ou vulnérables, le Ministère a désigné comme étant menacées 20 espèces fauniques et, comme étant vulnérables, 18 espèces fauniques³⁴. La liste des espèces fauniques pouvant être désignées comme menacées ou vulnérables comprend actuellement 115 espèces. Le Ministère a prévu que la situation de 15 d'entre elles serait examinée durant les années 2008 à 2011 par le comité consultatif sur les espèces fauniques menacées ou vulnérables du Québec, et ce, en vue de produire une évaluation de leur statut de précarité.

En 2009-2010, les trois espèces suivantes ont fait l'objet d'un rapport scientifique permettant d'évaluer leur situation de précarité :

- le cisco de printemps;
- l'engoulevent d'Amérique;
- le hibou des marais.

Ces trois évaluations portent de 5 à 8 le nombre d'espèces ayant fait l'objet d'une évaluation de leur statut de précarité. En 2010-2011, 7 espèces devraient être évaluées, ce qui permettra d'atteindre la cible fixée.

INDICATEUR 12.2

Nombre d'évaluations des populations des espèces fauniques menacées et vulnérables réalisées

CIBLE

D'ici à 2011, 3 évaluations (2008-2009: 1; 2009-2010: 1 et 2010-2011: 1)

RÉSULTATS

2008-2009	2009-2010
Évaluation de l'état des populations de faucon pèlerin anatum	Évaluation du bilan de rétablissement de la rainette faux-grillon

Lorsque, sur le plan légal, une espèce faunique est désignée comme menacée ou vulnérable, le Ministère veille à l'élaboration et à la mise en place de mesures propres à assurer la survie de celle-ci. Il peut également participer à l'élaboration d'un plan de rétablissement en faisant appel à une équipe composée de représentants du Ministère et d'experts externes. Ce plan détermine les conditions qui permettent le rétablissement de l'espèce menacée ou vulnérable ainsi que la meilleure stratégie à adopter. Après quelques années de mise en œuvre du plan de rétablissement, l'équipe procède alors à un bilan qui permet principalement d'évaluer les effets obtenus sur les changements d'abondance de l'espèce. En 2009-2010, le bilan du rétablissement de la rainette faux-grillon de l'Ouest, une espèce vulnérable, a été préparé pour la période allant de 1999 à 2009.

³⁴ Liste des espèces désignées menacées ou vulnérables au Québec
www3.mrnf.gouv.qc.ca/faune/especes/menacees/liste.asp

INDICATEUR 12.3

Nombre de sites miniers abandonnés restaurés conformément au plan d'action gouvernemental

CIBLE

D'ici à 2011, 3 sites (Eustis, Normetmar et Bevcon)

RÉSULTATS

2008-2009	2009-2010
Travaux en cours pour les sites Eustis et Bevcon	Travaux en cours pour les 3 sites

5.1 Cet indicateur est partagé avec le *Plan d'action de développement durable 2008-2011*. Il fait état des résultats obtenus pour l'action 5.1 **Restaurer les sites miniers abandonnés selon le plan global 2007-2017** qui est rattachée à l'objectif ministériel *Assurer la conservation et la protection du patrimoine naturel et territorial*.

Selon le plan de travail du Programme de restauration des sites miniers abandonnés inscrits dans l'inventaire du passif environnemental, trois sites miniers (Eustis, Normetmar et Bevcon) seront restaurés d'ici à 2011. Les travaux de restauration se poursuivent et tout porte à croire que la cible sera atteinte.

INDICATEUR 12.4

Taux de conformité au plan d'action gouvernemental des travaux de restauration des 18 sites d'exploration du Nunavik et des sites miniers Manitou, Barvue, Aldermac et Montauban

CIBLE

D'ici à 2011, 100 % de conformité

RÉSULTATS

2008-2009	2009-2010
40 % (respect de l'échéancier pour les sites miniers Manitou et Aldermac)	70 %

En 2009-2010, le Ministère n'a pu exécuter l'ensemble des travaux qu'il avait ciblés en 2008-2009. Par contre, pour des raisons d'organisation et de priorité, il a exécuté des travaux qui n'étaient pas prévus. Ainsi :

- selon le plan de travail du Programme de restauration des sites miniers abandonnés, des travaux de restauration ont été entrepris sur les sites d'exploration au Nunavik et sur les sites miniers Manitou, Aldermac, Eustis, Bevcon, Opémiska, Capelton et St. Lawrence Columbium;
- les travaux ont été exécutés selon l'échéancier pour les cinq sites miniers suivants: Manitou, Aldermac, Eustis, Bevcon et Opémiska. Au cours de l'année, des travaux relatifs à 9 des 18 sites d'exploration du Nunavik ont été menés. À ce jour, des travaux ont été entrepris sur 14 des 18 sites d'exploration du Nunavik;
- une étude de caractérisation a été effectuée sur les sites Capelton et St. Lawrence Columbium afin de compléter les données nécessaires à la préparation d'un plan de restauration;
- d'autres travaux ont été effectués sur d'autres sites, soit la revégétalisation d'une sablière située sur la Côte-Nord et la sécurisation d'une fosse à ciel ouvert (Consumers Industrial) et d'une ouverture souterraine (Pugh & Weart);
- l'étude de caractérisation du site Barvue a été réalisée au cours de l'année 2008-2009. En 2009-2010, les documents en vue de l'appel d'offres pour concevoir le plan de restauration ont été préparés.

Des démarches sont en cours afin d'identifier des ressources pour assumer une partie des travaux sur les sites Montauban et Barvue.

Les travaux sur le site Capelton, lui aussi considéré comme un site prioritaire, ont été privilégiés. En effet, les alentours de ce site sont très fréquentés par la population.

Actions rattachées au Plan annuel de gestion des dépenses 2009-2010

Deux actions ayant un rapport avec l'orientation stratégique « Assurer la conservation et le renouvellement des ressources naturelles » ont été inscrites dans le Plan annuel de gestion des dépenses du Ministère :

- le soutien au développement des biocarburants;
- l'amorce d'un programme de lutte, dès l'été 2009, pour contrer les effets de la tordeuse des bourgeons de l'épinette sur le patrimoine forestier.

● Le soutien au développement des biocarburants

Le soutien au développement des biocarburants s'articule autour du suivi des projets de production d'éthanol cellulosique appuyés par le Ministère, par le suivi de différents projets potentiels de production de biocarburants au Québec et par le suivi des activités particulières liées au développement des biocarburants ou par la participation à celles-ci.

Projets de production d'éthanol cellulosique. Les travaux de construction de l'usine de démonstration de production d'éthanol cellulosique de la société Enerkem à Westbury ont été achevés et le démarrage de cette usine est en cours. Elle bénéficie d'un soutien financier de 2 millions de dollars de la part du Ministère.

Projets potentiels de production de biocarburants au Québec. Au cours de l'année 2009-2010, plusieurs promoteurs qui désirent produire des biocarburants au Québec ont été rencontrés à propos des possibilités qui leur sont offertes et ils ont été renseignés sur celles-ci.

Développement des biocarburants. Le Ministère suit les travaux de la Chaire de recherche industrielle en éthanol cellulosique de l'Université de Sherbrooke, laquelle se spécialise dans la production de biocarburants à partir de biomasse homogène ou hétérogène. Cette chaire a été créée en 2007 et elle est financée par le Ministère à raison de 300 000 \$ par année. Un soutien financier de 24 500 \$ a aussi été accordé au Réseau Trans-Tech pour réaliser une étude et une cartographie des technologies et des expertises québécoises en fonction des intrants possibles pour le bioraffinage et la production de biocombustibles. Enfin, le Conseil québécois de la coopération et de la mutualité (CQCM) a reçu une somme de 15 000 \$ pour la mise au point d'un outil de prise de décision en matière de bioénergie.

De plus, le Ministère a participé, à titre de conférencier, au *Renewable Energy Finance Forum* (REFF) qui a eu lieu à Toronto, en mars 2010, et réunissait plus de 160 acteurs du domaine des énergies renouvelables au Canada. Il y a fait une présentation intitulée *Renewable energy development and deployment in Québec*.

● L'amorce d'un programme de lutte, dès l'été 2009, pour contrer les effets de la tordeuse des bourgeons de l'épinette sur le patrimoine forestier

L'épidémie de la tordeuse des bourgeons de l'épinette (TBE) continue de progresser depuis quelques années, particulièrement dans la région de la Côte-Nord où les superficies touchées sont passées de 91 590 hectares en 2008 à 189 281 hectares en 2009. Le 25 mai 2009, le Ministère approuvait le plan d'intervention soumis à sa demande par la Société de protection des forêts contre les insectes et les maladies (SOPFIM).

Du 8 juin au 7 juillet 2009, près de 38 500 hectares de forêts publiques situées entre Les Escoumins et Port-Cartier ainsi que sur l'île d'Anticosti et admissibles à des pulvérisations aériennes avec l'insecticide biologique Btk ont été arrosés afin de les protéger des dommages de l'insecte. Les objectifs de protection ont été atteints sur 88 % des superficies traitées, ce qui est jugé satisfaisant. Au cours de l'automne 2009, le Ministère a dressé des inventaires sur le terrain afin d'apprécier l'ampleur de l'infestation de la TBE et de prévoir sa propagation pour 2010. Le Ministère a déterminé les prochains secteurs qui, en 2010, devront faire l'objet d'un programme de pulvérisations aériennes d'insecticide biologique et il a demandé à la SOPFIM de lui soumettre un plan d'intervention.

Orientation

Instaurer une gestion intégrée et régionalisée des ressources naturelles et du territoire

Puisque le Ministère maintient son engagement qui consiste à mener l'ensemble de ses interventions dans une perspective de développement durable, il lui est nécessaire de tenir compte des besoins sociaux liés à celles-ci. En effet, la mise en valeur et la pérennité des ressources naturelles et du territoire doivent être accompagnées d'une approche qui permet la conciliation des préoccupations parfois divergentes de la population, des collectivités régionales et locales ainsi que des communautés autochtones au regard du patrimoine naturel et territorial.

En instaurant une gestion intégrée et régionalisée basée sur la participation des collectivités à la gestion, le Ministère renforce sa capacité à coordonner ainsi qu'à équilibrer, en un tout cohérent et harmonieux, les usages sur le territoire et les potentiels relativement aux ressources naturelles.

Objectif 13

Adopter une gestion intégrée et régionalisée des ressources et du territoire

La gestion intégrée et régionalisée repose, en premier lieu, sur une participation active des collectivités touchées par la gestion des ressources naturelles et du territoire. Puisqu'elles sont des partenaires de première importance, non seulement les collectivités régionales et locales doivent avoir l'occasion de faire connaître leurs préoccupations, mais encore elles doivent pouvoir prendre part à la planification du développement des ressources naturelles et du territoire de leur région. Par l'accompagnement des commissions régionales sur les ressources naturelles et le territoire (CRRNT) dans l'élaboration de la première génération de plans régionaux de développement intégré des ressources et du territoire (PRDIRT), le Ministère concrétise ses convictions à l'égard de la collaboration avec les collectivités.

INDICATEUR 13.1

Nombre de plans régionaux de développement intégré des ressources et du territoire (PRDIRT) élaborés

CIBLE

D'ici à 2011, 16 PRDIRT

RÉSULTATS

2008-2009

Dépôt des PRDIRT prévu en décembre 2010

2009-2010

Dépôt des PRDIRT prévu en décembre 2010

Le décret adopté par le gouvernement le 5 mars 2008 à propos du Programme d'approche intégrée et régionalisée permet d'allouer à une conférence régionale des élus (CRE) le financement nécessaire pour lui permettre d'assurer le fonctionnement de sa Commission régionale sur les ressources naturelles et le territoire (CRRNT) et d'exécuter les travaux relatifs à son Plan régional de développement intégré des ressources et du territoire (PRDIRT). L'allocation de ce financement s'est concrétisé en 2008-2009 par la signature de 16 ententes spécifiques tripartites entre le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT), les CRE et le ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF).

L'échéance pour l'élaboration des PRDIRT est prévue pour le mois de décembre 2010. L'état d'avancement des travaux d'élaboration des PRDIRT par les CRRNT s'évalue par le dépôt et l'approbation de livrables, soit des plans d'action annuels, des rapports d'activités préliminaires et des rapports d'activités finaux. Compte tenu de l'avancement des travaux, la cible de décembre 2010 est maintenue pour le dépôt des 16 PRDIRT.

Objectif 14

Promouvoir la participation des communautés autochtones à la gestion intégrée et régionalisée des ressources naturelles et du territoire

L'accompagnement du Ministère prévu dans l'approche intégrée et régionalisée ne saurait être complet sans la promotion de la participation active des communautés autochtones à l'occasion des travaux relatifs à la mise en place des commissions régionales sur les ressources naturelles et le territoire (CRRNT) et à la préparation des plans régionaux de développement intégré des ressources et du territoire (PRDIRT). D'ailleurs, pour faire du développement régional un véritable projet commun, la participation des communautés autochtones est nécessaire.

INDICATEUR 14.1

Intégration d'au moins un projet relatif à une communauté autochtone dans les plans régionaux de développement intégré des ressources et du territoire (PRDIRT) touchés

CIBLE

D'ici à 2011, intégration d'au moins un projet dans chacun des PRDIRT touchés

RÉSULTATS

2008-2009

Intégration d'un projet pour la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean (projet d'inventaire de l'original dans la réserve faunique Ashuapmushuan)

2009-2010

Aucun projet en 2009-2010

Dans le contexte de la régionalisation et de la gestion intégrée des ressources naturelles et du territoire, entamées par le gouvernement, des ententes de financement ont été signées l'année dernière avec 16 conférences régionales des élus (CRE) de même qu'avec une communauté autochtone afin de définir leur participation aux commissions régionales sur les ressources naturelles et le territoire (CRRNT) ainsi qu'à la conception et à la préparation de plans régionaux de développement intégré des ressources et du territoire (PRDIRT). Un deuxième Programme de mise en œuvre de l'approche intégrée et régionalisée a été adopté par le gouvernement en mars 2008 afin de poursuivre le déploiement des CRRNT.

Lorsque le PRDIRT est élaboré, des projets autochtones ou des partenariats autochtones peuvent s'inscrire dans les orientations et actions prioritaires du PRDIRT. Lorsque le PRDIRT est mis en œuvre, la CRE peut mettre en place ces projets ou ces partenariats.

Au 31 mars 2010, les résultats sont les suivants :

- pour l'année 2008-2009, un projet d'inventaire de l'original dans la réserve faunique Ashuapmushuan (région Saguenay-Lac-Saint-Jean) a été déposé à la CRRNT en décembre 2008 et a été réalisé durant l'hiver 2009;
- pour l'année 2009-2010, aucun projet n'a été intégré.

Objectif 15

Contribuer à l'optimisation des usages des ressources naturelles et à la polyvalence du territoire

La gestion intégrée et régionalisée des ressources naturelles et du territoire repose aussi sur l'harmonisation des usages. Ainsi, la contribution du Ministère à l'optimisation des usages des ressources naturelles et à la polyvalence du territoire s'appuie, notamment, sur l'élaboration et la diffusion d'outils de référence, tels que les portraits territoriaux et les plans d'affectation du territoire public. En établissant les balises en matière d'usages responsables des ressources naturelles et du territoire, le Ministère fournit une assise commune au développement socioéconomique et contribue à rendre l'harmonisation possible.

INDICATEUR 15.1

Nombre de portraits territoriaux réalisés

CIBLE

D'ici à 2009, 3 portraits

RÉSULTATS

2008-2009

Élaboration de 2 portraits en cours

2009-2010

1 portrait achevé et 2 portraits terminés à plus de 80 %

Les portraits territoriaux décrivent et analysent les caractéristiques du territoire public ainsi que la situation des principaux droits et statuts accordés, à travers leurs dimensions économique, sociale et environnementale. Ils posent également un regard sur les principaux potentiels et projets existants afin d'y intégrer des éléments de prospective.

Au 31 mars 2010, le portrait territorial du Nord-du-Québec était entièrement réalisé et publié dans le site Internet du Ministère³⁵. Le portrait territorial du Bas-Saint-Laurent était rédigé, la consultation intersectorielle et la révision linguistique étaient achevées et sa mise en page était en cours. Quant au portrait territorial de la Chaudière-Appalaches, la rédaction en est terminée. Pour chacune de ces régions, l'état d'avancement de ces deux portraits territoriaux est de 93 % et de 80 %, respectivement.

INDICATEUR 15.2

Nombre de plans d'affectation du territoire public (PATP) approuvés

CIBLE

D'ici à 2011, 8 PATP

RÉSULTATS

2008-2009

Élaboration de 8 PATP en cours

2009-2010

Élaboration de 8 PATP en cours

L'affectation du territoire public consiste à définir les grandes orientations du gouvernement relativement à l'utilisation qu'il veut faire du territoire public sur le plan de la mise en valeur ou de la protection. Elle revêt donc un caractère hautement stratégique pour la gestion des terres et des ressources du domaine de l'État. La réalisation des plans d'affectation du territoire public (PATP) s'effectue selon une approche intégrée et régionalisée qui tient compte de la réalité propre à chaque région et vise le développement durable du territoire public.

Au 31 mars 2010, l'état global d'avancement des travaux de confection des huit PATP est évalué à 71 %. Les huit régions pour lesquelles ces plans sont élaborés sont celles de l'Abitibi-Témiscamingue, de la Capitale-Nationale, de la Côte-Nord, de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, des Laurentides, de la Mauricie, de l'Outaouais et du Saguenay-Lac-Saint-Jean. Un premier PATP a été lancé en consultation externe à la fin de l'année financière 2009-2010. La consultation externe constitue la neuvième des dix étapes du processus gouvernemental de réalisation des PATP. Malgré le défi que représente l'atteinte de la cible, les travaux progressent bien. En raison de l'envergure du projet, des efforts soutenus seront nécessaires.

³⁵ Les portraits territoriaux

www.mrnf.gouv.qc.ca/territoire/planification/planification-portraits.jsp

INDICATEUR 15.3

Taux d'avancement de l'élaboration de cinq nouveaux plans d'affectation du territoire public (PATP)

CIBLE

D'ici à 2011, élaboration de 20 % des 5 PATP

RÉSULTATS

2008-2009

Élaboration de 2 PATP en cours

2009-2010

Élaboration de 5 PATP en cours

Le Ministère prévoit élaborer cinq nouveaux plans d'affectation du territoire public (PATP) pour les régions du Bas-Saint-Laurent, de la Chaudière-Appalaches, de l'Estrie, de Lanaudière et du Nord-du-Québec. Au 31 mars 2010, le taux d'avancement de l'élaboration des cinq PATP était estimé à 32 %.

Par rapport à la cible de 20 %, l'écart positif de ce résultat s'explique notamment par le fait que le Ministère a modifié son processus d'élaboration des PATP afin d'en assurer une réalisation plus rapide. Du même coup, ces modifications facilitent la confection, par les conférences régionales des élus, d'un autre outil important de planification régionale, soit les plans régionaux de développement intégré des ressources et du territoire.

Actions rattachées au Plan annuel de gestion des dépenses 2009-2010

Une action ayant un rapport avec l'orientation stratégique « Instaurer une gestion intégrée et régionalisée des ressources naturelles et du territoire » a été inscrite dans le Plan annuel de gestion des dépenses du Ministère : l'intégration de la gestion des différents domaines d'activité du Ministère complétant la consolidation du réseau des directions générales en région.

● L'intégration de la gestion des différents domaines d'activité du Ministère complétant la consolidation du réseau des directions générales en région

Débuté en décembre 2008 et achevé en mai 2009, le repositionnement des activités du Ministère en région s'est réalisé par le regroupement des unités administratives correspondant aux domaines d'activité (Énergie, Faune, Forêts, Mines et Territoire) au sein de onze directions générales en région (DGR). Leur rôle consiste à assurer la livraison de services aux divers groupes de clientèle du Ministère par l'entremise d'un guichet unique. Les DGR appuient également les intervenants du milieu dans la prise en charge du développement des ressources naturelles et du territoire. Elles proposent des projets régionaux créateurs de richesses et collaborent aussi à leur mise en œuvre, et ce, dans un contexte de développement durable. Chaque DGR regroupe les domaines d'activité du Ministère et fonctionne de façon intégrée sous forme d'équipes multidisciplinaires (affaires régionales, expertise, opérations intégrées).

Orientation

Contribuer à l'atteinte des priorités gouvernementales et innover dans les façons de faire

Le défi démographique et la planification rigoureuse de la main-d'œuvre font partie des préoccupations du Ministère. Peu importe que ce soit en matière d'orientations ou d'exigences, il est nécessaire d'affronter, de façon proactive, les défis que posent les nombreux départs à la retraite annoncés et la contribution attendue en ce qui concerne la réduction de la taille de l'État. Afin d'assurer le maintien de l'expertise et la mobilisation des ressources humaines nécessaires pour assumer sa mission, le Ministère compte gérer activement l'ensemble des savoirs, des savoir-faire et des savoir-être détenus par son personnel, tout en misant sur un climat organisationnel mobilisateur et stimulant.

La démarche de modernisation se poursuit et de nombreux projets sont en voie de réalisation. En ce qui concerne l'adaptation de l'offre de service et des façons de faire en fonction des moyens disponibles, le Ministère privilégie, d'une part, la concentration des efforts sur les produits essentiels à la réalisation de sa mission et, d'autre part, l'innovation dans la façon d'assumer le rôle de l'État. Le Ministère entend affirmer plus clairement, auprès de la population, son rôle et l'importance des ressources naturelles et du territoire, et les valoriser davantage, notamment auprès des jeunes.

Par ailleurs, la révision des relations avec les citoyens, les clients et les partenaires amènera le Ministère à maintenir sa contribution à la mise en place de Services Québec, à renouveler son approche client en tenant compte des attentes des citoyens et des divers groupes de clientèle, et à obtenir des gains d'efficacité dans la gestion des ressources de l'État.

Objectif 16

Assurer la pérennité des savoirs et disposer d'une main-d'œuvre qualifiée et mobilisée

Le Ministère déploie des efforts dans le domaine de la préservation et du maintien de l'expertise, tout en comptant sur des personnes qualifiées et engagées envers leur organisation. Ainsi, la mise en œuvre des plans d'action sectoriels relativement aux besoins de main-d'œuvre et aux savoirs à préserver, et celle du cadre de gestion des personnes favorisant la mobilisation des personnes contribuent à l'atteinte de cette orientation gouvernementale.

INDICATEUR 16.1

Réalisation des plans d'action sectoriels relatifs aux besoins de main-d'œuvre et aux savoirs à préserver

CIBLE

D'ici à 2011, réalisation des 9 plans d'action sectoriels³⁶

RÉSULTATS

2008-2009

Travaux préparatoires à l'élaboration des 9 plans d'action sectoriels achevés

2009-2010

Six plans, sur 9, élaborés et mis en œuvre

La gestion prévisionnelle de la main-d'œuvre (GPMO) est une activité de gestion qui, à l'aide d'une démarche structurée et continue d'analyse, permet au Ministère de disposer en quantité, en qualité, au bon moment et au bon endroit, de la main-d'œuvre nécessaire pour satisfaire à ses engagements et s'acquitter de sa mission. Dans le contexte actuel, qui est caractérisé notamment par l'augmentation du nombre de départs à la retraite et par la difficulté de remplacer et de qualifier rapidement le personnel, il est nécessaire de se donner une vision prospective et d'être proactif au regard des besoins en ressources humaines. L'élaboration de plans d'action sectoriels relatifs aux besoins de main-d'œuvre et des savoirs à préserver est une façon de concrétiser cette vision. Afin de soutenir l'élaboration des plans d'action sectoriels, un plan pluriannuel de main-d'œuvre 2008-2011 a été réalisé afin de visualiser la décroissance de l'effectif pour chaque domaine d'activité. Une mise à jour des postes en situation critique pour l'année 2009-2010 a également été effectuée.

Au cours de l'année, six des neuf plans d'action sectoriels de main-d'œuvre et des savoirs à préserver ont été conçus. En outre, les différents secteurs du Ministère ont examiné les problématiques d'attraction pour certains corps d'emploi ou certaines localités. Ils ont également contribué à la mise à jour de l'information relative au Plan pluriannuel de main-d'œuvre 2008-2011 et aux postes en situation critique. Dans le contexte de ces travaux, 409 postes ont été reconnus comme étant en situation critique et 56,5 % d'entre eux (231 sur 409) ont été réglés ou étaient en voie de l'être.

INDICATEUR 16.2

Mise en œuvre d'un cadre de gestion des personnes favorisant la mobilisation du personnel

CIBLE

D'ici à 2011, mise en œuvre du cadre de gestion

RÉSULTATS

2008-2009

Cadre de gestion élaboré

2009-2010

Mise en œuvre du cadre de gestion amorcée

Dans le contexte de réorganisation du Ministère, de réduction d'effectif et de rareté de la main-d'œuvre, il est important de mettre au point des mesures d'attraction et de rétention du personnel. Pour assumer pleinement sa mission, le Ministère doit s'assurer de préserver la pérennité des savoirs nécessaires et de disposer d'une main-d'œuvre qualifiée et mobilisée. Pour ce faire, un cadre de gestion des personnes, qui s'appuie sur la collaboration de la haute direction, des gestionnaires et des employés, a été élaboré. En travaillant sur des pratiques de gestion mobilisatrices, le Ministère cherche à demeurer un employeur de choix.

Les étapes prévues pour la diffusion, auprès des gestionnaires et des employés, du cadre de gestion des personnes ont été franchies et la mise en œuvre dans les unités administratives a été amorcée. Plusieurs actions ont découlé de cette mise en œuvre, notamment la diffusion d'une capsule d'information dans l'intranet du Ministère, la formulation d'attentes auprès des gestionnaires au regard de la gestion des personnes dans approximativement 50 % des secteurs, des rencontres avec le personnel pour renforcer la mobilisation, et le lancement d'un miniportail Ressources humaines qui informe les employés et outille les gestionnaires. Enfin, un atelier sur la gestion des contributions individuelles destiné aux gestionnaires a été préparé et une première activité de formation a été tenue en mars 2010.

La mise en œuvre se poursuivra en 2010-2011 en tenant compte du contexte organisationnel afin d'assurer la cohérence des interventions.

³⁶ La cible a été ajustée à la suite du changement à la structure administrative du Ministère et passe ainsi de 7 à 9.

Objectif 17

Concentrer davantage les efforts du Ministère dans les produits et services liés à sa mission

La modernisation de l'État demeurant toujours une priorité gouvernementale, il est nécessaire pour le Ministère de poursuivre son effort et d'adapter son offre de service ainsi que ses façons de faire en fonction des moyens disponibles. Pour ce faire, il entend concentrer ses interventions dans les produits et services qui ont un lien direct avec sa mission. Cet objectif est incontournable puisque sa réalisation contribue à assurer la capacité du Ministère à assumer adéquatement sa mission en tant que gestionnaire des ressources naturelles et du territoire.

INDICATEUR 17.1

Transfert de l'effectif en administration vers des produits et services de mission

CIBLE

D'ici à 2011, transfert de 3 % de l'effectif

RÉSULTATS

2008-2009

Transfert de 1 % de l'effectif (9 postes transférés)

2009-2010

Au total, transfert de 2,3 % de l'effectif (18 postes transférés)

Au cours de la dernière année, le Ministère a veillé au recentrage de son effectif de l'administration vers des produits et services de mission. La cible à atteindre d'ici à 2011 est un transfert de 3 % de l'effectif, ce qui correspond à 24 ETC. En 2009-2010, 9 postes ont été transférés, ce qui porte le total à 18 postes transférés depuis 2008, soit 2,3 % de l'effectif.

Objectif 18

Innover dans la façon d'assumer le rôle de l'État

Afin d'être en mesure de composer avec les changements démographiques importants qui surviendront au cours des prochaines années, le Ministère se doit de relever les défis liés aux enjeux de disponibilité de l'expertise. C'est dans ce contexte que le Ministère poursuit sa contribution à la volonté gouvernementale d'offrir à la population des services fiables et de qualité assurés par un État moderne et efficace. Pour ce faire, il doit renouveler son approche client et innover dans sa façon d'assumer son rôle. Le plan d'amélioration en rapport avec la rénovation cadastrale et la mise à jour du cadastre constitue un exemple probant d'adaptation de son offre de services et de ses processus.

INDICATEUR 18.1

Taux de réalisation du plan d'amélioration lié à la rénovation et la mise à jour du cadastre

CIBLE

D'ici à 2011, mise en œuvre d'au moins 15 mesures

RÉSULTATS

2008-2009

7 mesures mises en œuvre

2009-2010

14 mesures mises en œuvre

Depuis 1992, les conditions de réalisation de la réforme ont considérablement changé et elles évoluent encore. Le Ministère doit donc tenir compte des changements et phénomènes nouveaux ou anticipés, lesquels sont souvent hors de son contrôle dans le processus de rénovation cadastrale. Mentionnons, notamment, la capacité de production limitée des fournisseurs en région. À ces facteurs s'ajoute le contexte gouvernemental et démographique, qui crée une pression croissante sur les ressources. Cette situation a amené le Ministère à entreprendre une révision de ses façons de faire, dans la continuité des actions passées, pour être en mesure de s'adapter à cette nouvelle réalité.

En juin 2007, le Ministère déposait le rapport intitulé *Un plan pour compléter la réforme du cadastre québécois* dans lequel est présenté le fruit de ses réflexions. De celles-ci, 39 mesures ont été retenues et l'instauration d'au moins 15 d'entre elles est prévue d'ici au 31 mars 2011.

Au 31 mars 2010, 14 mesures ont été mises en œuvre, soit 10 mesures améliorant le processus de rénovation cadastrale et 4 mesures innovatrices en matière de mise à jour du cadastre.

Objectif 19

Renforcer le positionnement stratégique du Ministère

L'ampleur grandissante des préoccupations relatives au développement durable au sein de la population et la complexité de la situation économique actuelle, où la demande relative aux ressources naturelles fluctue de façon importante, amènent le Ministère à clarifier son rôle et à vouloir affirmer, encore davantage, l'importance des ressources naturelles et du territoire dans l'économie québécoise. Afin de renforcer sa position stratégique, le Ministère élaborera et mettra en œuvre une stratégie de relations publiques et il visera une amélioration de la perception de la population à son égard.

INDICATEUR 19.1

Mise en œuvre de la stratégie de relations publiques

CIBLE

D'ici à 2011, mise en œuvre de la stratégie

RÉSULTATS

2008-2009

Élaboration de la stratégie en cours

2009-2010

Élaboration en cours (travaux achevés à 60 %)

La mise en œuvre de la stratégie de relations publiques permettra au Ministère de rendre plus efficaces ses actions de communication. Elle aura une incidence directe sur l'image du Ministère et sur la perception des citoyens à l'égard du rôle qu'il exerce comme gestionnaire des ressources naturelles du Québec. De plus, elle contribuera à une meilleure connaissance du grand public en ce qui concerne les domaines des ressources naturelles et favorisera la reconnaissance de l'expertise des femmes et des hommes qui y travaillent.

Au cours de la dernière année, l'élaboration de la stratégie s'est poursuivie. Environ 60 % des travaux prévus à cette fin sont terminés. Compte tenu de l'état d'avancement des travaux, il a été possible de réaliser plusieurs actions de communication, de relations publiques et de relations de presse s'inscrivant dans la stratégie. Ainsi, le Ministère a organisé des événements spéciaux à l'échelle nationale, notamment la *Fête de la pêche* et la deuxième édition de la *Journée des ressources naturelles*. Il a également réalisé des activités d'information et de sensibilisation telles que des événements de presse, le développement de contenu pour ses sites Internet *Un espace grand comme nous!* et *Espace Éducation*, et la participation à différentes tribunes.

INDICATEUR 19.2

Amélioration de la perception de la population à l'égard du Ministère

CIBLE

D'ici à 2011, amélioration de la perception

RÉSULTATS

2008-2009

Préparation des sondages en cours

2009-2010

Premier sondage de perception réalisé en avril 2009

Afin d'être en mesure de quantifier, d'ici à mars 2011, l'amélioration de la perception de la population à l'égard du Ministère, il est essentiel de disposer d'un outil qui permet de mesurer cette perception de façon précise. La confection d'un questionnaire à cette fin est maintenant terminée. Un premier sondage à l'aide de ce questionnaire a été fait en avril 2009.

Les résultats de ce sondage ont permis de dresser un portrait initial de la situation et ils ont été utilisés afin d'orienter diverses actions de communication. Notons qu'il révèle, entre autres, que le projet de refonte du régime forestier québécois est méconnu de la majorité des répondants, puisque seulement 10 % d'entre eux affirment en avoir déjà entendu parler, que l'investissement et le développement des énergies renouvelables ainsi que des règles d'efficacité énergétique sont deux actions perçues comme étant particulièrement profitables pour le Québec et que la majorité des adultes interrogés affirme ne pas recevoir d'information suffisante sur les ressources naturelles et la faune.

Objectif 20

Favoriser l'acquisition de connaissances et valoriser les ressources naturelles, notamment auprès des jeunes

L'affirmation de l'importance des ressources naturelles et du territoire et la clarification du rôle que joue le Ministère passent notamment par des interventions éducatives auprès de la clientèle scolaire à la manière de ce que font déjà les agents de protection de la faune. Le Ministère s'engage donc auprès des jeunes et entend jouer un rôle grandissant dans l'enrichissement de leurs connaissances sur les milieux forestiers et fauniques, sur les ressources énergétiques et minières ainsi que sur l'aménagement du territoire. Par la mise en œuvre de la stratégie éducative, le Ministère participera au développement des citoyens de demain.

INDICATEUR 20.1

Mise en œuvre de la stratégie éducative

CIBLE

D'ici à 2011, mise en œuvre de la stratégie

RÉSULTATS

2008-2009

Élaboration de la stratégie en cours

2009-2010

Stratégie adoptée, mise en œuvre en cours

En juin 2009, le Ministère a adopté une stratégie d'éducation qui définit les enjeux, les orientations et les objectifs en matière d'apprentissage social ainsi que les moyens qui seront utilisés pour renforcer sa présence dans le réseau de l'éducation, notamment. Un plan d'action a été élaboré pour assurer la mise en œuvre de cette stratégie d'ici à 2011.

Ce développement de l'approche éducative a donné lieu, cette année, aux réalisations suivantes :

- des tâches éducatives, conformes au Programme de formation de l'école québécoise et destinées aux enseignants du primaire et du secondaire, ont été mises à la disposition de ces derniers;
- des ateliers de formation, pour les enseignants, les conseillers pédagogiques ainsi que les conseillers en orientation, présentés à l'occasion de colloques et de congrès spécialisés, ont permis de faire connaître le matériel éducatif produit par le Ministère;
- des capsules communicationnelles où les employés du Ministère parlent de leur métier avec passion. Ces portraits d'employés ont pour but de soutenir la connaissance technique et professionnelle liée aux différents corps de métier présents au Ministère et de susciter l'engouement de la relève;
- la création d'un portail éducatif qui permet de favoriser la diffusion des outils pédagogiques produits par le Ministère. Le site sera mis en ligne pour la rentrée scolaire 2010.

Le Ministère a également conçu un bulletin électronique destiné aux enseignants du primaire et du secondaire. Ce bulletin rejoint plus de 2 000 écoles et personnes-ressources du milieu scolaire. Il a pour but de faire connaître les différentes activités éducatives mises de l'avant par le Ministère et ses partenaires. Depuis septembre 2009, deux numéros du bulletin ont été diffusés.

Objectif 21

Instaurer une approche renouvelée en matière de services à la clientèle

La poursuite de l'amélioration des façons de faire nécessite de nouvelles approches de la prestation de services au citoyen. L'approche mise de l'avant est la révision des relations avec les citoyens, les clients et les partenaires, laquelle est basée sur leurs attentes, tout en considérant la capacité du Ministère. Être à l'écoute des besoins des différents groupes de clientèle et concentrer l'accueil de certains services dans un guichet unique sont deux éléments clés qui découlent de l'approche renouvelée mise en place.

INDICATEUR 21.1

Taux de satisfaction de la clientèle

CIBLE

D'ici à 2011, rendre compte de l'amélioration

RÉSULTATS

2008-2009	2009-2010
Travaux pour bonifier l'évaluation de la satisfaction en cours	Mise au point d'un nouvel outil de mesure, mesure sommaire effectuée

En vertu des articles 6 et 7 de la Loi sur l'administration publique, le Ministère doit mesurer le taux de satisfaction de la clientèle en vue d'associer l'atteinte des résultats fixés avec les services offerts. Depuis le 1^{er} septembre 2009, un court sondage est accessible dans le site Internet du Ministère. Il permet au citoyen de donner une rétroaction sur les services qu'il a reçus. Ce nouveau moyen s'ajoute à la distribution de dépliants qui présentent la déclaration de services du Ministère. Ces dépliants comportent toujours des coupons-réponses détachables comparables aux formulaires de sondage en ligne. De plus, pour l'année 2009-2010, dans tous les accusés de réception des courriels reçus à l'adresse courriel des Services à la clientèle du Ministère, un paragraphe et un hyperlien dirigeaient vers le sondage accessible par Internet. La combinaison de ces moyens a permis de faire passer le nombre d'opinions recueillies de 18, en 2008-2009, à 111, en 2009-2010. À titre indicatif, voici les principaux résultats obtenus :

- 91,8 % et 89,2 % des répondants se disent « très satisfaits » ou « satisfaits » de la courtoisie manifestée et du respect témoigné;
- 80,2 % des répondants se disent « très satisfaits » ou « satisfaits » relativement à la clarté des renseignements obtenus;
- globalement, 83,8 % des gens se disent « très satisfaits » ou « satisfaits » du service rendu.

Enfin, des travaux portant sur la création d'un outil de mesure de la satisfaction des groupes de clientèle transactionnelle ont été entrepris en septembre 2009. L'outil préconisé est l'Outil québécois de mesure, mis au point par le Secrétariat du Conseil du Québec. L'objectif est de colliger les renseignements requis afin de réaliser un plan d'amélioration des services.

INDICATEUR 21.2

Proportion des activités relativement à l'accueil et au renseignement, à la Géoboutique, aux permis et formulaires, et aux registres ayant fait l'objet d'une entente, notamment avec Services Québec

CIBLE

D'ici à 2010, rendre compte du pourcentage

RÉSULTATS

2008-2009	2009-2010
4 analyses prévues achevées et 1 entente supplémentaire relative au projet-pilote d'infobibliothèque signée	100 % des analyses achevées; mise à jour du Répertoire des programmes et services gouvernementaux de Services Québec

En 2008, le Ministère s'était engagé à participer au projet de l'infobibliothèque gouvernementale. Les travaux exécutés ont permis de dégager des occasions de partenariat avec Services Québec. Ainsi, en septembre 2009, le Ministère a proposé à Services Québec de devenir un site pilote pour le développement d'une solution d'affaires plus performante en matière d'accueil et de renseignements. Services Québec étudie la pertinence de donner suite à cette proposition.

Par ailleurs, le Ministère a continué de collaborer avec Services Québec en ce qui a trait à la mise à jour du Répertoire des programmes et services gouvernementaux. Ainsi, la révision des fiches de renseignements utilisées par les préposés aux renseignements de Services Québec a été réalisée. L'information sera transmise à Services Québec au rythme normal de mise à jour des fiches.

Actions déterminantes

Action déterminante

Élaborer le cadre législatif entourant la réforme du régime forestier québécois, sur la base du Livre vert intitulé *La forêt, pour construire le Québec de demain*

La Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier (L.R.Q., chapitre A-18.1), préparée à la suite de la publication du Livre vert intitulé *La forêt, pour construire le Québec de demain* a été adoptée le 23 mars 2010. Cette action déterminante est donc entièrement réalisée.

Action déterminante

Élaborer une stratégie d'aménagement durable des forêts

6.2 Cette action déterminante est partagée avec le *Plan d'action de développement durable 2008-2011*. Elle fait aussi état des résultats obtenus pour l'action 6.2 **Élaborer une stratégie d'aménagement durable des forêts** qui est rattachée à l'objectif ministériel *Instaurer de nouvelles approches relatives à la gestion des ressources naturelles et du territoire*.

La stratégie d'aménagement durable des forêts (SADF) est l'instrument de mise en œuvre des grands éléments de la réforme du régime forestier tels que l'intensification de la production ligneuse ou l'approche d'aménagement écosystémique.

Selon l'échéancier établi, on estime à 95 % l'état d'avancement de la SADF. Des consultations auprès d'experts, de partenaires et des communautés autochtones ont été menées durant l'automne 2009 afin de bonifier le projet. Des ajustements ont aussi été apportés à la stratégie afin de prendre en considération les résultats de la consultation intersectorielle menée à la fin de 2009 et d'assurer la cohérence avec la Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier. Le projet de SADF sera soumis à l'approbation ministérielle en vue de la consultation publique conjointe avec le futur règlement sur l'aménagement durable des forêts (RADF).

Action déterminante

Élaborer un règlement sur l'aménagement durable des forêts afin de remplacer l'actuel Règlement sur les normes d'intervention

Le Ministère s'est engagé formellement dans la voie de l'aménagement durable des forêts. Par conséquent, le Règlement sur les normes d'intervention dans les forêts du domaine de l'État (RNI) est en cours de révision afin de le faire évoluer vers un règlement sur l'aménagement durable des forêts (RADF). Le Ministère considère que le futur RADF sera un outil qui permettra d'améliorer la gestion des forêts publiques en contribuant à la viabilité des écosystèmes forestiers, tout en conciliant les usages de la forêt de manière à répondre aux besoins socioéconomiques régionaux. Les activités d'élaboration du règlement s'accomplissent en complémentarité avec le développement de la stratégie d'aménagement durable des forêts (SADF).

L'élaboration du RADF progresse sous le regard d'un comité consultatif, dont les avis se trouvent dans le site Internet du Ministère³⁷. Ce dernier s'est également engagé à développer le RADF en toute transparence en prévoyant plusieurs rencontres avec ses partenaires :

- consultation du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP);
- groupe de discussion réunissant plusieurs organismes touchés par l'aménagement et la mise en valeur du milieu forestier public;
- évaluation, par la Direction du calcul des possibilités forestières du Bureau du forestier en chef (BFEC), des répercussions des éléments du futur RADF sur le calcul des possibilités annuelles de coupe des forêts du domaine de l'État;
- consultation des communautés autochtones.

³⁷ Futur règlement sur l'aménagement durable des forêts du domaine de l'État
www.mrnf.gouv.qc.ca/forets/amenagement/amenagement-reglement.jsp

Un document de consultation publique présentant les modalités proposées dans le RADF est en cours de rédaction. Les consultations publiques sur le futur règlement se tiendront conjointement avec celles qui ont rapport à la SADP. Par la suite, Le Ministère sera en mesure d'orienter le contenu du RADF en fonction des valeurs et des besoins des personnes et organismes consultés.

Action déterminante

Réaliser de nouveaux modèles de croissance de la forêt afin de les intégrer aux calculs de la possibilité forestière

Cinq modèles de croissance ont été conçus, validés et testés par une équipe de chercheurs scientifiques en foresterie et de statisticiens du Ministère et du milieu universitaire. Ces modèles ont pour but de corriger plusieurs lacunes soulignées dans le *Rapport de la Commission d'étude sur la gestion de la forêt publique québécoise* (commission Coulombe) au regard des précédents outils de calcul et d'évaluer plus objectivement les marges d'erreurs associées aux calculs des possibilités forestières. Ils ont été livrés au Bureau du forestier en chef au cours de l'exercice 2009-2010. Cette action déterminante est donc entièrement accomplie.

Action déterminante

Réaliser un audit de qualité sur l'infrastructure de l'information foncière

En juin 2006, le Vérificateur général du Québec recommandait au Ministère de s'assurer que les travaux de rénovation cadastrale exécutés seraient de qualité. Dans ce contexte, le Ministère souhaite obtenir un avis indépendant, en rapport avec ses obligations légales et réglementaires, sur la qualité de l'information foncière et des services à la clientèle. Ainsi, sur la base de renseignements factuels obtenus au cours de la période allant du 1^{er} avril 2009 au 31 mars 2010, l'audit portera sur les deux aspects suivants :

- la qualité de l'information foncière, en démontrant la suffisance et l'efficacité de la conception des contrôles de qualité mis en œuvre;
- la qualité des services à la clientèle, en mesurant la fiabilité des calculs des délais et en attestant la conformité des résultats d'opération avec les cibles de performance annoncées.

Un rapport final au regard de la période couverte par l'audit, soit l'année financière 2009-2010, doit être livré au Ministère en 2010³⁸.

Action déterminante

Réviser le modèle opérationnel et juridique du Registre foncier et amorcer la mise en œuvre des mesures approuvées par les autorités gouvernementales

Le projet intitulé *Réviser le modèle opérationnel et juridique du Registre Foncier* a pour but de revoir les façons de faire en matière d'inscription des droits au Registre foncier afin de répondre, notamment, aux impératifs démographiques auxquels le Québec sera confronté. Il présente une solution permettant au Ministère de relever les défis associés au contexte actuel et à venir, dans le but d'assurer la pérennité du Registre foncier.

À la suite de la consultation des différents ordres professionnels (Barreau du Québec, Chambre des notaires du Québec et Ordre des arpenteurs-géomètres du Québec), menée en 2008-2009, la conception administrative de la révision du modèle opérationnel et juridique du Registre foncier a été achevée. Les travaux exécutés ont mis en lumière la grande quantité d'éléments juridiques à considérer. Le volet juridique sera donc traité en parallèle à l'occasion d'autres travaux entrepris par le Ministère. Ainsi, le projet se poursuit, mais son appellation a été révisée pour « Service en ligne de réquisition d'inscription ». Les activités d'analyse ayant pour but de contrôler l'admissibilité des actes présentés ainsi que les opérations d'inscription dans le Registre foncier représentent une part très importante de la charge de travail du personnel. Par conséquent, l'automatisation de ces processus aura comme conséquences directes une réduction de la charge de travail et des économies en matière de ressources humaines, financières et matérielles. Ce projet assurera donc le maintien de la mission malgré l'attrition prévue par les départs à la retraite.

³⁸ Ce rapport a été reçu le 13 juillet 2010.

L'enrichissement de la prestation électronique qui résultera de la réalisation de ce projet permettra aux clients professionnels du Ministère d'améliorer les services qu'ils offrent à leur propre clientèle. Il leur sera entre autres possible de préparer et de valider une demande d'inscription au Registre foncier directement à partir du site Internet « Registre Foncier du Québec en ligne ».

En décembre 2009, le Ministère a obtenu l'aval du Conseil du trésor pour l'instauration de ce projet. Les travaux d'architecture sont actuellement en cours d'exécution.

Action déterminante

Réviser les processus du Bureau de l'arpenteur général du Québec et amorcer la mise en œuvre des mesures approuvées par les autorités gouvernementales

La révision des processus du Bureau de l'arpenteur général du Québec, réalisée l'année dernière, a permis d'optimiser les processus entourant les activités d'arpentage. Les pistes d'optimisation mises en œuvre en 2009-2010 ainsi que leurs objectifs sont les suivants:

- une organisation plus performante par des activités de mission recentrées et consolidées, par des processus de travail optimisés et par une équipe de travail polyvalente ayant une charge de travail mieux répartie;
- une organisation moins vulnérable au moyen de processus de travail rigoureusement documentés et un meilleur partage de l'expertise dans l'équipe;
- un service à la clientèle amélioré et plus équitable par le développement d'un guichet unique et la réorganisation du traitement des dossiers selon leur ordre d'arrivée, y compris la possibilité de donner la priorité selon des orientations définies à l'avance;
- un personnel en développement par l'accent mis sur le développement du potentiel des personnes et la diversification du travail.

Services aux citoyens

Déclaration de services aux citoyens

La *Déclaration de services aux citoyens* du Ministère est en vigueur depuis le 1^{er} avril 2006. Soucieux d'améliorer constamment ses services à la clientèle, le Ministère élabore, consolide et développe son offre en se rapportant étroitement aux stratégies gouvernementales et ministérielles.

TABLEAU 14

Résultats relatifs aux engagements de la *Déclaration de services aux citoyens* du ministère des Ressources naturelles et de la Faune

ENGAGEMENTS	RÉSULTATS		
	2007-2008	2008-2009	2009-2010
Vous accueillir et vous servir en moins de 10 minutes	99,6%	99,6%	99,6%
Répondre à votre lettre dans un délai de 10 jours ouvrables ou moins	94,2%	94,0%	91,8%
Répondre à votre plainte écrite en 15 jours ouvrables ou moins	2 plaintes: 100%	Aucune plainte	2 plaintes: 100%

Services aux citoyens

Demandes de renseignements

De façon générale, le nombre de demandes de renseignements reçues au Ministère a augmenté considérablement par rapport à l'année 2008-2009. Le téléphone demeure le mode de communication le plus largement utilisé par les citoyens avec une augmentation notable de 17,5 % des demandes. Le nombre de demandes reçues par courriel a augmenté de 13,7 %.

TABLEAU 15

Nombre de contacts effectués, selon le mode de communication

MODE DE COMMUNICATION	NOMBRE DE CONTACTS EFFECTUÉS		
	2007-2008	2008-2009	2009-2010
Téléphone	72 151	56 196	66 043
Courrier	302	0	0
Courriel	5 217	5 102	5 802
Comptoir	30	0	48
TOTAL	77 700	61 298	71 893

Prestation électronique de services

Par l'entremise de son site Internet, le Ministère permet à la population et aux entreprises d'avoir accès à un ensemble de données sur les ressources naturelles et sur le territoire, ainsi qu'à un large éventail de produits et de services. De plus, un grand nombre de publications, autrefois disponibles en version imprimée, sont maintenant diffusées uniquement en version électronique. On constate d'ailleurs qu'en 2009-2010 le nombre de visites du site ministériel a connu une augmentation. Il en va de même pour le nombre de transactions effectuées au moyen de la prestation électronique de services du Ministère. Faciliter l'interaction avec les citoyens permet à ces derniers de communiquer, de façon efficace, leurs commentaires et leurs préoccupations. De plus en plus, le site Internet permet au Ministère de faire la promotion de comportements écoresponsables en réduisant le nombre de copies de certaines publications au profit de renseignements plus complets et accessibles en tout temps.

Par ailleurs, la prestation électronique de services du Ministère est toujours aussi populaire, surtout en ce qui concerne le site du Registre foncier du Québec en ligne.

Enfin, le Ministère est également responsable de plusieurs autres sites gouvernementaux traitant de dossiers interministériels et promotionnels pour lesquels il agit au nom du gouvernement du Québec.

TABLEAU 16

Nombre de visites du site Internet du Ministère et nombre de transactions effectuées

	NOMBRE DE VISITES ET DE TRANSACTIONS ET VARIATION		
	2008-2009	2009-2010	VARIATION
Visites	3 394 590	3 686 470	+8,6 %
Transactions			
Registre foncier du Québec en ligne	11 752 912	11 496 528	-2,2 %
Infolot – Consultations	n. d.	185 237	n. d.
Registre du domaine de l'État – Consultations	n. d.	21 408	n. d.
Autres transactions	31 598	35 110	+11,1 %
TOTAL	15 179 100	15 424 753	+1,6 %

TABLEAU 17

Nombre de visites des sites gouvernementaux sous la responsabilité du Ministère

SITE GOUVERNEMENTAL	NOMBRE DE VISITES EN 2009-2010
Espace Éducation (education.mrnf.gouv.qc.ca)	116 633
Plan Nord (www.PlanNord.gouv.qc.ca)	19 150
Fête de la pêche (d'avril à juin 2009) (www.fetedelapeche.gouv.qc.ca)	26 442
Le Québec géographique (de janvier à mars 2010) (www.quebecgeographique.gouv.qc.ca)	18 319
Québec Exploration (www.quebecexploration.qc.ca)	144 341
Rage du raton laveur (de mai à juillet 2009) (www.rageduratonlaveur.gouv.qc.ca)	13 221
Portes ouvertes virtuelles (Portesouvertes.mrnf.gouv.qc.ca)	77 907
TOTAL	416 013

Gestion des plaintes

Depuis le 1^{er} avril 2007, la Politique ministérielle de la gestion des plaintes unifiée est en vigueur. Cette dernière a été mise en place pour intégrer la politique de l'ancienne Société de la faune et des parcs, qu'appliquait Faune Québec, dans celle du ministère des Ressources naturelles et de la Faune.

Au cours de l'année, les unités administratives du Ministère ont reçu, en première instance, 209 plaintes relatives aux produits et services, comparativement à 288 plaintes l'an dernier, ce qui représente une diminution de 27 %. Quant au Bureau de la gestion des plaintes, il a reçu 22 plaintes pour traitement en deuxième instance par rapport à 24 en 2008-2009, ce qui représente une diminution de 8 %.

Par rapport à l'an dernier, l'écart constaté dans le nombre de plaintes reçues pour traitement en première instance se traduit par une diminution des plaintes reçues dans les directions générales du Secteur des opérations régionales et dans les unités de Faune Québec. L'assimilation de certaines modifications réglementaires sur la chasse (arbalète, dindon sauvage) pourrait, entre autres, expliquer cette baisse.

TABLEAU 18

Nombre de plaintes reçues par le ministère des Ressources naturelles et de la Faune

PLAINTES	NOMBRE DE PLAINTES REÇUES PAR ANNÉE			
	2006-2007	2007-2008	2008-2009	2009-2010
1 ^{re} instance	99*	268**	288	209
2 ^e instance	15	24	24	22
Faune (plaintes reçues sous l'ancienne politique de la FAPAQ***)	39	Sans objet	Sans objet	Sans objet
TOTAL	153	292	312	231

* À ce nombre, il faut ajouter environ 183 plaintes verbales reçues au cours de l'année à la suite de la mise en place du système GESTIM+ pour le domaine d'activité Mines.

** À ce nombre, il faut ajouter environ 172 plaintes verbales reçues au cours de l'année à la suite de la mise en place du système GESTIM+ pour le domaine d'activité Mines. Toutefois, depuis le 1^{er} octobre 2007, ces plaintes sont incluses dans le nombre indiqué.

*** En 2005-2006 et en 2006-2007, le ministère des Ressources naturelles et de la Faune comptait deux politiques de gestion des plaintes, dont une provenant de l'ancienne Société de la faune et des parcs du Québec (FAPAQ) et avait exclusivement pour objet Faune Québec.

Évaluation de programme

Les rapports d'évaluation procurent une information pertinente, fiable et crédible sur les programmes évalués et sont un soutien à la prise de décision.

Au cours de l'année, le Ministère a mené des activités d'évaluation prévues dans son plan d'évaluation de programme 2008-2011. Trois rapports ont été produits et ont été soumis aux autorités, pour approbation :

- le Rapport d'évaluation du Programme de connaissance géographique du territoire, volet infrastructure géodésique du Québec (4 juin 2009);
- le Rapport d'évaluation du Programme de restauration des sites miniers de l'État (2 octobre 2009);
- le Rapport d'évaluation du Programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier, volet II (23 décembre 2009).

Le Ministère a également entrepris deux nouveaux mandats d'évaluation :

- l'événement Fête de la pêche;
- le Programme d'attribution des terres de l'État sous aménagement forestier à des fins de bleuetières.

Enfin, le mandat portant sur l'évaluation du Programme des inventaires aériens de la faune et des habitats ne fait plus partie de la planification ministérielle de 2008-2011.

Résultats des actions relatives au développement durable

3



DENDRODIF

Pour réaliser les inventaires forestiers les spécialistes cueillent une multitude d'informations qui sont ensuite versées dans les banques de données informatisées dont on se sert pour brosser des portraits forestiers, établir des statistiques, dégager des tendances, etc. Le logiciel « Dendrodif » indique au fournisseur toutes les données qu'il doit recueillir à l'aide de la tablette électronique.

Plan d'action de développement durable 2008-2011

En tant que responsable de la gestion et de la mise en valeur des ressources naturelles et du territoire public, le Ministère est directement touché par le développement durable et par la création de richesse collective. Il joue ainsi un rôle important dans la mise en œuvre de la stratégie gouvernementale de développement durable 2008-2013.

Rendu public le 9 avril 2009, le *Plan d'action de développement durable 2008-2011* du ministère des Ressources naturelles et de la Faune met la priorité sur la sensibilisation et la formation du personnel, la gestion environnementale et une démarche d'amélioration continue des pratiques prenant en considération les principes de développement durable. Ce plan souscrit tout particulièrement à trois orientations prioritaires de la stratégie gouvernementale :

- informer, sensibiliser, éduquer et innover;
- produire et consommer de façon responsable;
- aménager et développer le territoire de façon durable et intégrée.

Objectif gouvernemental 1

Mieux faire connaître le concept et les principes de développement durable et favoriser le partage des expériences et des compétences en cette matière et l'assimilation des savoirs et savoir-faire qui en facilitent la mise en œuvre

Objectif ministériel

Développer une culture et un savoir-faire en développement durable par la sensibilisation et la formation du personnel

Au Ministère, le développement et la promotion d'une culture de développement durable repose sur une communication interne soutenue, suscitant l'intérêt de l'ensemble du personnel. Aussi, des activités de sensibilisation et de formation ciblées ont pour but d'acquérir un savoir-faire dans l'élaboration de plans, politiques et programmes qui tiennent compte des principes de développement durable.

Action 1.1 Mettre en œuvre des activités contribuant à la réalisation du plan gouvernemental de sensibilisation et de formation du personnel de l'administration publique

<p>INDICATEUR</p> <p>Proportion d'employés sensibilisés à la démarche de développement durable</p>	<p>CIBLE</p> <p>D'ici à 2011, 80 %</p>	<p>RÉSULTATS</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>2008-2009</th> <th>2009-2010</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Mesure du résultat prévue en 2010-2011</td> <td>Mesure du résultat prévue en 2010-2011</td> </tr> </tbody> </table>		2008-2009	2009-2010	Mesure du résultat prévue en 2010-2011	Mesure du résultat prévue en 2010-2011
2008-2009	2009-2010						
Mesure du résultat prévue en 2010-2011	Mesure du résultat prévue en 2010-2011						
<p>INDICATEUR</p> <p>Proportion d'employés ayant acquis une connaissance suffisante de la démarche de développement durable pour la prendre en considération dans leurs activités régulières</p>	<p>CIBLE</p> <p>D'ici à 2011, 40 %</p>	<p>RÉSULTATS</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>2008-2009</th> <th>2009-2010</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Mesure du résultat prévue en 2010-2011</td> <td>Mesure du résultat prévue en 2010-2011</td> </tr> </tbody> </table>		2008-2009	2009-2010	Mesure du résultat prévue en 2010-2011	Mesure du résultat prévue en 2010-2011
2008-2009	2009-2010						
Mesure du résultat prévue en 2010-2011	Mesure du résultat prévue en 2010-2011						

Au cours de l'année, le Ministère a transformé son miniportail d'information sur la gestion environnementale pour en faire un portail élargi couvrant tous les aspects du développement durable. Il compte sur ce portail d'information et sur la tenue d'activités ciblées pour véhiculer les messages, de même que pour sensibiliser et former le personnel au développement durable. Les taux de sensibilisation et de formation du personnel seront mesurés en 2010-2011.

Objectif gouvernemental 6

Appliquer des mesures de gestion environnementale et une politique d'acquisitions écoresponsables au sein des ministères et organismes gouvernementaux

Objectif ministériel

Réduire les impacts environnementaux des activités du Ministère

Le Ministère souscrit à la Politique administrative pour un gouvernement écoresponsable en appliquant des mesures concrètes dans les locaux occupés par son personnel, au cours des activités de terrain et dans les pépinières et stations piscicoles sous sa responsabilité.

Action 2.1 Mettre en œuvre des pratiques et des activités contribuant aux dispositions de la politique pour un gouvernement écoresponsable

INDICATEUR

État d'avancement de la mise en œuvre des pratiques et activités retenues

CIBLE

D'ici à 2011, mise en œuvre des 28 pratiques et activités retenues

RÉSULTATS

2008-2009

Mise en œuvre amorcée pour 5 pratiques et activités (18 %)

2009-2010

Au total, mise en œuvre amorcée pour 20 pratiques et activités (71 %)

Au Ministère, les mesures prioritaires ont rapport à la récupération multimatière, à la gestion des matières dangereuses, à la réduction de la consommation de carburant et à l'économie d'énergie. La mise en œuvre de 20 pratiques et activités a été amorcée, ce qui représente un état d'avancement global se situant à 71 %.

TABLEAU 19

État d'avancement des pratiques et activités, selon quatre mesures prioritaires

MESURES PRIORITAIRES	Description des pratiques et activités à mettre en œuvre	CIBLES 2011	Pratiques et activités réalisées en 2008-2009	RÉSULTAT	Pratiques et activités réalisées en 2009-2010	RÉSULTAT CUMULATIF
Récupération multimatière	Mettre en place la récupération multimatière dans 5 localités non desservies jusqu'à présent : Baie-Comeau, Trois-Rivières, Gatineau, Québec (1685, Wilfrid-Hamel) et une autre localité à déterminer.	5	Mise en place d'un programme de récupération dans trois immeubles de Baie-Comeau et dans un immeuble de Trois-Rivières.	2	Mise en place d'un programme de récupération au 1685, Wilfrid-Hamel (Québec), au 3950, boulevard Harvey (Saguenay) et au 16, Impasse de la Gare-Talon (Gatineau).	5
Gestion des matières dangereuses	Préparer un rapport de l'état de la situation sur la gestion des matières dangereuses au Ministère. Élaborer un plan d'intervention.	2	Dépôt du rapport de l'état de la situation sur la gestion des matières dangereuses.	1	Le plan d'intervention n'a pas vu le jour, tel qu'il avait été prévu. Toutefois, des interventions ont été faites auprès des bureaux en région sur l'entreposage des bonbonnes de gaz propane.	1
Réduction de la consommation de carburant	Distribuer des autocollants rappelant les instructions de bonne conduite automobile pour tous les véhicules du Ministère. Élaborer et appliquer un questionnaire pour évaluer les besoins lorsqu'il y a acquisition de véhicules. Former le personnel à la conduite écoresponsable.	3	Distribution des autocollants.	1	Un questionnaire a été rédigé pour évaluer les besoins et favoriser l'acquisition de véhicules moins énergivores. Pour le moment, son utilisation se fait sur une base volontaire. Onze employés du Ministère prennent part à un projet pilote de formation en matière de conduite écoresponsable, destiné aux conducteurs de véhicules légers. Cette expérience est orchestrée par l'Agence de l'efficacité énergétique (AEE).	3
Économie d'énergie dans les pépinières et les stations piscicoles	Réaliser des diagnostics d'économie d'énergie dans les 6 pépinières et 3 stations piscicoles du Ministère (total de 9 diagnostics). Mettre en œuvre les pratiques d'économie d'énergie dans les 6 pépinières et 3 stations piscicoles du Ministère (total de 9 activités).	18	Réalisation d'un diagnostic d'économie d'énergie potentielles à la pépinière de Trécesson.	1	Réalisation de 5 diagnostics d'économie d'énergie dans les pépinières (Berthier, Grandes-Piles, Sainte-Luce, Saint-Modeste, Normandin). Amélioration de l'éclairage, du système de pompage ou du système de chauffage (conversion du mazout à l'électricité) dans 4 pépinières et 1 station piscicole.	11
TOTAL		28		5		20

Action 2.2 Élaborer un cadre d'acquisitions écoresponsables

INDICATEUR

État d'avancement de l'élaboration du cadre d'acquisitions écoresponsables

CIBLE

D'ici à juin 2009, diffusion du cadre d'acquisitions

RÉSULTATS

2008-2009	2009-2010
Élaboration du projet de cadre d'acquisitions	Cadre d'acquisitions diffusé

Le cadre de gestion pour des pratiques d'acquisition de produits et services écoresponsables a été diffusé aux gestionnaires en juillet 2009. Ce cadre a pour but de guider les achats de papier, de piles rechargeables, de pneus remoulés et d'appareils à faible consommation d'énergie. Il est disponible dans l'intranet ministériel.

Action 2.3 Élaborer un système de gestion environnementale, de concert avec d'autres ministères et organismes gouvernementaux

INDICATEUR

État d'avancement de l'élaboration du système de gestion environnementale

CIBLE

D'ici à 2011, adoption d'un système de gestion environnementale

RÉSULTATS

2008-2009	2009-2010
Mesure du résultat prévue en 2010-2011	Mesure du résultat prévue en 2010-2011 (travaux en cours)

Le but de l'élaboration d'un système de gestion environnementale (SGE) est de faire évoluer le cadre actuel de gestion environnementale du Ministère vers un outil de gestion qui, entre autres, se distingue par des mécanismes de suivi rigoureux.

Fort d'une concertation gouvernementale dirigée par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, le Ministère a amorcé l'une des principales étapes de l'élaboration du SGE, soit la détermination des aspects environnementaux significatifs.

Objectif gouvernemental 15

Accroître le niveau de vie

Objectif ministériel

Améliorer la vitalité économique des régions du Québec

La mise en valeur des ressources naturelles et du territoire contribue de façon significative à l'économie du Québec, en plus de constituer l'assise économique de plusieurs régions. La création de richesse par les ressources naturelles est déterminante pour la prospérité du Québec et elle a pour but, notamment, d'augmenter le niveau de vie des Québécois.

Des projets économiques majeurs découlent des diverses stratégies et politiques que le Ministère a mises en place. De plus, grâce à la nouvelle gouvernance régionale centrée sur une gestion intégrée du territoire, de nouveaux projets ciblés par les acteurs du milieu seront mis de l'avant dans toutes les régions du Québec.

Action 3.1 Mettre en œuvre la stratégie d'utilisation du bois dans la construction au Québec

INDICATEUR

Nombre de projets ayant fait l'objet de requêtes spécifiques pour privilégier l'usage du bois dans la réfection des immeubles occupés par le Ministère

CIBLE

D'ici à 2011, rendre compte du nombre de projets

RÉSULTATS

2008-2009	2009-2010
2 projets (Gaspé et Radisson)	5 projets (Québec secteur Charlesbourg, Lebel-sur-Quévillon, Roberval, Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier, Ville Saguenay, secteur La Baie)

Le gouvernement du Québec annonçait, en mai 2008, une stratégie d'utilisation du bois dans la construction au Québec. Cette stratégie permettra de créer une activité économique profitable et des emplois stimulants et durables, de faire du secteur forestier une industrie innovante, d'augmenter l'utilisation du bois comme matériau écologique et d'atténuer les émissions de gaz à effet de serre.

Faisant preuve d'exemplarité, le Ministère prend des engagements concrets en ce qui a trait à la promotion et à l'utilisation du bois dans ses projets de réfection et de construction. Le bois fait partie intégrante de cinq projets mis en œuvre en 2009-2010.

Action 3.2 Mettre en œuvre le programme d'attribution de la biomasse forestière

INDICATEUR

État d'avancement de la mise en œuvre du programme d'attribution de la biomasse forestière

CIBLE

D'ici à 2011, mise en œuvre du programme et lancement des appels de propositions dans 9 régions

RÉSULTATS

2008-2009	2009-2010
Lancement de 3 appels de propositions (Outaouais, Bas-Saint-Laurent et Mauricie-Centre-du-Québec)	Au total, lancement de 8 appels de propositions

Le Québec a mis en place des programmes d'efficacité énergétique afin, notamment, de réduire l'utilisation du mazout lourd au profit d'autres sources d'énergie, dont la biomasse forestière³⁹, le Ministère donne accès à des quantités de matière ligneuse provenant des forêts du domaine de l'État pour différents usages, telle la transformation de l'énergie.

En 2009-2010, cinq appels de propositions supplémentaires ont été lancés dans les régions du Saguenay-Lac-Saint-Jean, de Lanaudière, des Laurentides, de l'Abitibi-Témiscamingue et de la Côte-Nord. Ainsi, depuis le lancement du programme en juin 2008, huit appels de propositions ont été publiés, ce qui a permis l'attribution de 682 550 tonnes métriques vertes sur une base annuelle (tmv/an). Ces quantités de biomasse forestière sont réparties selon treize ententes d'attribution d'une durée de cinq ans chacune et deux ententes ponctuelles d'une durée d'un an. Ces deux dernières ententes découlent d'une vente aux enchères de biomasse au Saguenay-Lac-Saint-Jean.

³⁹ Programme d'attribution de la biomasse forestière

www.mrnf.gouv.qc.ca/forets/entreprises/entreprises-transformation-biomasse.jsp

Action 3.3

Augmenter la teneur en éthanol de l'essence consommée au Québec en recourant essentiellement à la production québécoise basée sur les matières premières celluloses (L'éthanol cellulosique sera produit à partir de résidus forestiers et agricoles ainsi que de déchets urbains et industriels résiduels.)

INDICATEUR

Nombre de projets d'éthanol cellulosique soutenus financièrement par le Ministère

CIBLE

D'ici à 2011, 5 projets

RÉSULTATS

2008-2009	2009-2010
2 projets	Au total, 4 projets

Par l'intermédiaire de la stratégie énergétique du Québec 2006-2015, le Québec souhaite atteindre, d'ici à 2012, une moyenne de 5 % d'éthanol dans l'essence vendue sur son territoire.

Sur le plan financier, le Ministère a déjà appuyé deux projets importants qui contribueront à l'atteinte de cette cible. Il s'agit de la Chaire de recherche industrielle sur l'éthanol cellulosique de l'Université de Sherbrooke et de l'usine de démonstration de production d'éthanol cellulosique d'Enerkem à Westbury.

En 2009-2010, le Ministère a accordé son soutien financier à la réalisation de deux autres projets :

- une étude et une cartographie des technologies et des expertises québécoises en fonction des intrants possibles pour le bioraffinage et la production de biocarburants;
- la mise au point d'un outil de prise de décision en matière de bioénergie.

Bien que ces deux nouveaux projets ne soient pas destinés exclusivement à la production d'éthanol cellulosique, ils contribueront à accroître l'expertise et les possibilités de production locale de ce biocarburant en aidant, notamment, à lever certaines barrières liées au risque financier que représentent les nouvelles technologies permettant de le produire.

Action 3.4

Lancer de nouveaux projets hydroélectriques

INDICATEUR

Nombre de mégawatts (MW) retenus pour de nouveaux projets hydroélectriques

CIBLE

D'ici à 2011, 4 500 MW

RÉSULTATS

2008-2009	2009-2010
Contribution aux travaux préparatoires du projet de complexe de la rivière Romaine	1 550 MW retenus pour le projet de complexe de la rivière Romaine

8.1

Cet indicateur correspond à l'indicateur 8.1 du *Plan stratégique 2008-2011*. Il fait état des résultats obtenus pour l'objectif **Contribuer à l'atteinte des cibles de la stratégie énergétique du Québec 2006-2015** qui est rattaché à l'orientation stratégique *Optimiser la mise en valeur des ressources naturelles et du territoire*. Ces résultats sont décrits à la page 45 du présent rapport.

Action 3.5

Contribuer à l'implantation de l'énergie éolienne

INDICATEUR

Nombre de mégawatts (MW) éoliens implantés

CIBLE

D'ici à 2011, 1 600 MW

RÉSULTATS

2008-2009	2009-2010
531,75 MW implantés	Au total, 659,25 MW implantés

8.3

Cet indicateur correspond à l'indicateur 8.3 du *Plan stratégique 2008-2011*. Il fait état des résultats obtenus pour l'objectif **Contribuer à l'atteinte des cibles de la stratégie énergétique du Québec 2006-2015** qui est rattaché à l'orientation stratégique *Optimiser la mise en valeur des ressources naturelles et du territoire*. Ces résultats sont décrits à la page 46 du présent rapport.

Action 3.6 Générer des cibles d'exploration de cuivre par l'acquisition de nouvelles données géoscientifiques en Abitibi et dans le nord du Québec

INDICATEUR	CIBLE	RÉSULTATS	
		2008-2009	2009-2010
Nombre de cibles d'exploration de cuivre générées	D'ici à 2011, 50 cibles d'exploration	14 cibles d'exploration	Au total, 27 cibles d'exploration

Le Plan cuivre a pour but d'instaurer le renouvellement des ressources minérales en cuivre du Québec par la relance de l'exploitation du cuivre et le développement, à long terme, des communautés minières de l'Abitibi-Témiscamingue et de la Baie-James.

L'exécution de nouveaux travaux géoscientifiques a permis de définir 13 nouvelles cibles d'exploration du cuivre dans le Nord-du-Québec (8) et en Abitibi-Témiscamingue ou dans ses régions limitrophes (5), pour un total de 27 cibles d'exploration.

Action 3.7 Travailler de concert avec les partenaires au soutien de projets structurants

INDICATEUR	CIBLE	RÉSULTATS	
		2008-2009	2009-2010
État d'avancement de la démarche d'accompagnement des promoteurs	D'ici à décembre 2010, démarche d'accompagnement en place	Travaux en cours	Travaux en cours

Le Ministère poursuit son rôle d'accompagnateur en offrant son soutien pour favoriser la réalisation des projets en région. Un système de suivi des projets d'investissement, qui donnera accès à une information de qualité en temps réel, a été mis en production le 20 janvier 2010. La raison d'être principale de ce nouvel outil de suivi est de fournir une vision d'ensemble des projets afin de mieux coordonner les appuis gouvernementaux lorsqu'ils sont nécessaires. Les fonctionnalités de ce système permettent, notamment, de produire des rapports portant sur les retombées économiques et le suivi de l'évaluation environnementale des projets. Au cours de l'année, la majorité des utilisateurs a participé à une formation particulière afin d'être en mesure de saisir l'information stratégique de suivi. Une fois les données intégrées dans le système, l'étape suivante du projet consiste à élaborer le mécanisme d'exploitation de l'information le plus adéquat possible pour améliorer le soutien aux promoteurs de projets.

Objectif gouvernemental 18

Intégrer les impératifs du développement durable dans les stratégies et les plans d'aménagement et de développement régionaux et locaux

Objectif ministériel

Adopter une gestion intégrée et régionalisée des ressources naturelles et du territoire

Afin d'appuyer le développement durable, le Ministère privilégie une gestion intégrée et régionalisée qui concilie les besoins sociaux, les objectifs économiques, ainsi que les préoccupations environnementales.

Dans le respect des balises gouvernementales, les régions jouent maintenant un rôle plus important dans la gestion des ressources naturelles et du territoire. De plus, elles bénéficient d'une très grande autonomie dans les choix et les priorités qu'elles souhaitent mettre de l'avant.

Action 4.1 Accompagner les milieux régionaux dans l'élaboration des premiers plans régionaux de développement intégré des ressources et du territoire (PRDIRT)

INDICATEUR

Nombre d'avis formulés par le Ministère sur les PRDIRT

CIBLE

D'ici à 2011, 16 avis ministériels

RÉSULTATS

2008-2009

Dépôt des PRDIRT prévu en décembre 2010

2009-2010

Dépôt des PRDIRT prévu en décembre 2010

Dans le contexte de la gestion intégrée et régionalisée, les commissions régionales sur les ressources naturelles et le territoire (CRRNT) doivent élaborer des plans régionaux de développement intégré des ressources naturelles et du territoire (PRDIRT) et participer à leur réalisation. Pour ce faire, les CRRNT y associent les acteurs du milieu régional, notamment les communautés autochtones présentes dans la quasi-totalité des régions du Québec. Ainsi, les plans sont conçus et mis en œuvre en respectant les responsabilités des acteurs régionaux et en partageant, avec le plus grand nombre d'entre eux, une même vision régionale du développement.

Le Ministère travaille conjointement avec les coordonnateurs des CRRNT et les soutient dans la démarche de planification régionale. Le dépôt des PRDIRT étant prévu en décembre 2010, par conséquent, aucun avis n'a encore été produit.

Action 4.2 Décentraliser la gestion des baux de villégiature, le contrôle de l'occupation du territoire et la gestion de l'exploitation du sable et du gravier

INDICATEUR

Nombre d'ententes de délégation signées avec les MRC

CIBLE

D'ici à 2011, 10 ententes de délégation signées

RÉSULTATS

2008-2009

Discussions avec les MRC en cours

2009-2010

5 ententes signées

Conformément aux orientations gouvernementales en matière de décentralisation et de régionalisation, la gestion de droits fonciers et la gestion de l'exploitation du sable et du gravier sur les terres du domaine de l'État peuvent être assumées par les intervenants municipaux. Depuis le 1^{er} avril 2010, les pouvoirs et les responsabilités en ces matières ont été délégués aux municipalités régionales de comté (MRC) de la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean à la suite de la signature de cinq ententes de délégation.

Cette délégation régionale de pouvoirs et de responsabilités procure aux MRC de nouveaux leviers de développement économique, en plus de rapprocher les services publics du citoyen.

Action 4.3**Mettre en place un régime forestier adapté dans les limites du chapitre 3 de l'Entente concernant une nouvelle relation entre le gouvernement du Québec et les Cris du Québec, favorisant la participation des Cris à l'activité forestière en région****INDICATEUR**

Taux d'intégration des modalités du régime forestier adapté dans les plans d'interventions forestières

CIBLE

Intégrer 100% des modalités aux plans

RÉSULTATS

2008-2009

100% des modalités intégrées dans les plans

2009-2010

100% des modalités intégrées dans les plans

En vertu des dispositions prévues dans l'Entente concernant une nouvelle relation entre le gouvernement du Québec et les Cris du Québec, le Ministère met en place un régime forestier adapté et favorise la participation des Cris à l'élaboration des plans d'interventions forestières, soit les plans généraux d'aménagement forestier (PGAF) et les plans annuels d'interventions forestières (PAIF) qui en découlent, de même qu'à leurs modifications.

Au cours de l'année 2009-2010, les 15 PGAF devaient être modifiés en raison des révisions des calculs des possibilités forestières. Au 31 mars 2010, 13 d'entre eux avaient été approuvés et 2 étaient en voie de l'être. Quant aux PAIF 2009-2010, ils intègrent l'ensemble des modalités du régime forestier adapté incluant, pour les deux plans annuels relatifs aux PGAF à approuver, des mesures de précaution qui respectent les nouvelles possibilités forestières. En conséquence, pour l'année 2009-2010, la planification forestière sur le territoire de l'Entente intègre 100% des modalités prévues.

Action 4.4**Optimiser la contribution des communautés autochtones aux processus de consultation****INDICATEUR**

État d'avancement de la révision des modalités de consultation

CIBLE

D'ici à 2011, revoir les modalités de consultation

RÉSULTATS

2008-2009

Révision des modalités de consultation en cours

2009-2010

Révision des modalités de consultation en cours

Le Ministère s'acquitte de ses devoirs de consultation conformément au *Guide intérimaire en matière de consultation des communautés autochtones* proposé par le Secrétariat des affaires autochtones. Dans le but de promouvoir une relation de confiance basée sur la collaboration et d'optimiser la contribution des communautés autochtones aux processus de consultation, le Ministère travaille actuellement à adapter les modalités d'application du Guide au contexte spécifique de gestion des ressources naturelles et du territoire.

Action 4.5**Mettre en œuvre les actions du plan d'action gouvernemental pour l'accompagnement-conseil des acteurs du milieu municipal et des entreprises qui soutiennent le dynamisme territorial**

INDICATEUR Nombre d'actions réalisées conformément au plan d'action gouvernemental	CIBLE D'ici à 2011, mettre en œuvre les actions (2008-2009: 1; 2009-2010: 9 et 2010-2011: 11)	RÉSULTATS 2008-2009 Mise en œuvre de la 1 ^{re} action <table border="1" style="float: right;"> <thead> <tr> <th>2009-2010</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Au total, mise en œuvre de 8 actions</td> </tr> </tbody> </table>		2009-2010	Au total, mise en œuvre de 8 actions
2009-2010					
Au total, mise en œuvre de 8 actions					
INDICATEUR Pourcentage d'associations d'entreprises et de commissions régionales sur les ressources naturelles et le territoire (CRRNT) sensibilisées à l'adoption d'une démarche de développement durable	CIBLE 100% des entités ciblées	RÉSULTATS 2008-2009 Mesure du résultat prévue en 2010-2011 <table border="1" style="float: right;"> <thead> <tr> <th>2009-2010</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Mesure du résultat prévue en 2010-2011</td> </tr> </tbody> </table>		2009-2010	Mesure du résultat prévue en 2010-2011
2009-2010					
Mesure du résultat prévue en 2010-2011					

Au-delà de l'administration publique, la Loi sur le développement durable vise les organismes et les entreprises qui soutiennent le dynamisme territorial. Des tables d'accompagnement-conseil ont été mises en place afin de coordonner la diffusion de l'information et de soutenir les entreprises, les organismes municipaux, ainsi que les réseaux de la santé et de l'éducation dans leurs démarches de développement durable.

Le Ministère a contribué à l'ensemble des actions de la Table d'accompagnement-conseil des entreprises du secteur privé (TACEP). Il s'agit d'actions préparatoires à la sensibilisation des entreprises. Leur but est de broser le portrait de la clientèle à sensibiliser ainsi que de mettre au point des outils de sensibilisation et de formation.

Le Ministère est également présent à la Table d'accompagnement-conseil des organismes municipaux (TACOM). Les premières activités ont permis d'inventorier les activités d'accompagnement prévues par les ministères et organismes participants, afin de déterminer les actions à mettre en œuvre en concertation. Les organismes ciblés sont les conférences régionales des élus, les municipalités et les municipalités régionales de comté.

Objectif gouvernemental 22

Assurer la protection et la mise en valeur du patrimoine et des ressources naturelles dans le respect de la capacité de support des écosystèmes

Objectif ministériel

Assurer la conservation et la protection du patrimoine naturel et territorial

Au Ministère, la formulation des politiques de gestion des ressources naturelles et du territoire public tient compte de la pérennité des ressources, de la multiplicité des usages, des intérêts régionaux et de la gestion intégrée.

La planification et la mise en œuvre des stratégies et des plans d'action sont également fondées sur des priorités de conservation de la biodiversité et des écosystèmes, tout en tenant compte des intérêts de la population, des communautés régionales et des Autochtones. L'adaptation des règles de prélèvement des ressources demeure, depuis plus d'une décennie, axée sur les principes de développement durable et sur l'ensemble des retombées sociales, économiques ou environnementales qui en découlent.

Action 5.1 Restaurer les sites miniers abandonnés selon le plan global 2007-2017

INDICATEUR

Nombre de sites miniers abandonnés restaurés conformément au plan d'action gouvernemental

CIBLE

D'ici à 2011, 3 sites (Eustis, Normetmar et Bevcon)

RÉSULTATS

2008-2009	2009-2010
Travaux en cours pour les sites Eustis et Bevcon	Travaux en cours pour les 3 sites

12.3

Cet indicateur correspond à l'**indicateur 12.3** du *Plan stratégique 2008-2011*. Il fait état des résultats obtenus pour l'objectif **Assurer la conservation du patrimoine naturel** qui est rattaché à l'orientation stratégique *Assurer la conservation et le renouvellement des ressources naturelles*. Ces résultats sont décrits à la page 56 du présent rapport.

Action 5.2 Élaborer un cadre global du régime forestier basé sur les six critères de l'aménagement durable des forêts

INDICATEUR

Élaboration du cadre global de gestion forestière

CIBLE

D'ici à 2011, élaboration du cadre global achevée

RÉSULTATS

2008-2009	2009-2010
Élaboration du cadre global en cours (1 ^{re} partie diffusée)	Élaboration du cadre global en cours

9.2

Cet indicateur correspond à l'**indicateur 9.2** du *Plan stratégique 2008-2011*. Il fait état des résultats obtenus pour l'objectif **Poursuivre l'amélioration des connaissances** qui est rattaché à l'orientation stratégique *Assurer la conservation et le renouvellement des ressources naturelles*. Ces résultats sont décrits à la page 49 du présent rapport.

Action 5.3 Élaborer et publier des indicateurs d'aménagement durable des forêts

INDICATEUR

Nombre d'indicateurs d'aménagement durable des forêts, accessibles dans Internet

CIBLE

D'ici à 2011, diffusion de 15 indicateurs

RÉSULTATS

2008-2009	2009-2010
Développement de 4 indicateurs en cours	Diffusion de 1 nouvel indicateur

9.1

Cet indicateur correspond à l'**indicateur 9.1** du *Plan stratégique 2008-2011*. Il fait état des résultats obtenus pour l'objectif **Poursuivre l'amélioration des connaissances** qui est rattaché à l'orientation stratégique *Assurer la conservation et le renouvellement des ressources naturelles*. Ces résultats sont décrits à la page 48 du présent rapport.

Action 5.4 Mettre en œuvre les objectifs de protection et de mise en valeur des ressources du milieu forestier (OPMV) dans les plans généraux d'aménagement forestier (PGAF) et les plans annuels d'interventions forestières (PAIF)

INDICATEUR

Taux de mise en œuvre des 11 OPMV assignés par le Ministère dans les plans d'interventions forestières

CIBLE

D'ici à 2011, mettre en œuvre 100% des OPMV assignés dans les plans

RÉSULTATS

2008-2009	2009-2010
100% des OPMV intégrés dans les plans	100% des OPMV intégrés dans les plans

Les objectifs de protection et de mise en valeur des ressources du milieu forestier (OPMV) concourent, notamment, à la conservation des sols et de l'eau, à la conservation de la diversité biologique et au maintien des avantages socioéconomiques multiples que procurent les forêts à la société.

Au cours de septembre 2009, le Ministère a fourni aux bénéficiaires une mise à jour des instructions nécessaires à l'intégration de 100% des OPMV dans la planification des interventions forestières prévues pour l'année 2010-2011.

Action 5.5 Assurer une saine gestion de la faune terrestre en évaluant l'abondance des populations afin de déterminer le taux de récolte

INDICATEUR	CIBLE	RÉSULTATS	
		2008-2009	2009-2010
Respect du taux de récolte planifié (cerf de Virginie, orignal et ours noir)	Annuellement, respect du taux de récolte planifié	Respect du taux de récolte planifié (cerf de Virginie et orignal) et récolte inférieure (ours noir)	Récolte inférieure au taux de récolte planifié (cerf de Virginie, ours noir et orignal)

La mise en œuvre des plans de gestion est essentielle à l'exploitation rationnelle des populations de grand et de petit gibier. La cible annuelle correspond au taux de récolte planifié pour l'ensemble des zones de chasse. Les potentiels de récolte établis dans les plans de gestion du cerf de Virginie et de l'ours noir indiquent une récolte potentielle de 62 796 cerfs et de 6 256 ours annuellement.

La récolte de cerfs de Virginie réalisée au cours de l'automne 2009 représente 81 % de la récolte potentielle. Celle-ci est inférieure à celle de la saison précédente dans une proportion de 6 %. La cible de 100 % de la récolte potentielle n'a pas été atteinte en raison d'une baisse des populations consécutive à de la mortalité hivernale importante en 2009.

Pour l'ours noir, la récolte 2009-2010 représente 80 % de la récolte potentielle. La cible de 100 % de la récolte potentielle n'a pas été atteinte en raison, notamment, d'une baisse d'intérêt de la clientèle. Les piègeurs sont peu nombreux à capturer l'ours, car le prix de la fourrure était à son plus bas niveau en 2009-2010. De plus, en raison du contexte économique, les chasseurs non-résidents sont moins enclins à venir exercer leur activité au Québec.

Dans le cas de l'orignal, comme un accroissement du cheptel propre à chaque zone de chasse est souhaité, aucune cible n'a été établie. La récolte de 2009 s'élève à 27 108 animaux, ce qui correspond à une récolte comparable à celle de 2007, ces deux années étant des années permissives. Les objectifs de stabilisation ou de croissance des populations d'originaux ont été atteints de façon globale.

Ces résultats sont garants du maintien de populations animales en santé et en équilibre.

Action 5.6 Protéger et restaurer des milieux humides et des écosystèmes sensibles

INDICATEUR	CIBLE	RÉSULTATS	
		2008-2009	2009-2010
Superficie de milieux humides et d'écosystèmes sensibles protégée et restaurée	D'ici à 2011, 1 500 ha de milieux humides et d'écosystèmes sensibles	1 890 ha protégés (résultat révisé; l'estimation était de 1 716 ha)	904 ha protégés (estimation, le résultat sera révisé au cours de l'année 2010) et 290 ha restaurés; au total, 3 084 ha protégés

L'entente tripartite entre le Ministère, Canards Illimités Canada et Conservation de la Nature Canada prévoit **l'acquisition**, sur des terrains de tenure privée, de milieux sensibles à forte valeur écologique et d'habitats humides essentiels en vue d'assurer la survie et la pérennité de la sauvagine. D'une durée de cinq ans (de 2008-2009 à 2012-2013), cette entente de partenariat financier de 15 millions de dollars est financée à 50 % par le Ministère et, à parts égales, par les deux autres parties. Une programmation annuelle dresse la liste des propriétés visées.

Au cours de l'année 2009-2010, qui constitue la deuxième année de mise en œuvre de l'entente, neuf nouveaux terrains ont été acquis ou sont en voie de l'être. Ceux-ci sont situés dans les régions administratives de la Capitale-Nationale, de l'Estrie, de l'Outaouais et de la Montérégie. Leur superficie varie de 4,6 à 477,5 hectares et l'ensemble totalise 904 ha.

Par ailleurs, l'entente bipartite de partenariat financier entre le Ministère et Canards Illimités Canada pour **la restauration** de sites fauniques, d'une durée de cinq ans elle aussi, s'est également poursuivie pour une deuxième année. Cinq projets ont été achevés en 2009-2010: Lafranchise (154 ha), Commune de Baie-du-Febvre (2 projets, 19 ha), Sarcel 8 (60 ha) et Ruisseau de Feu (secteur marais; 57 ha). Pour ces cinq projets, une superficie totale de 290 ha d'habitats hautement productifs a été restaurée.

Au total, les superficies protégées couvrent actuellement 3 084 ha. Autant que la restauration de milieux humides et d'écosystèmes sensibles, l'acquisition permet de protéger la qualité de l'habitat d'une grande variété d'espèces, d'augmenter les populations de sauvagine et, par conséquent, d'accroître les retombées économiques inhérentes à la chasse. Il importe de noter que les résultats pour l'année 2009-2010 sont des estimations fondées sur l'évaluation cartographique des superficies qui était disponible au moment de produire le rapport annuel. Les résultats révisés, déterminés par l'évaluation des superficies sur le terrain, seront connus plus tard au cours de l'année 2010.

Action 5.7 Élaborer des rapports d'évaluation du statut de précarité de nouvelles espèces fauniques

INDICATEUR Nombre d'évaluations du statut de précarité de nouvelles espèces fauniques réalisées	CIBLE D'ici à 2011, 15 évaluations	RÉSULTATS	
		2008-2009 5 évaluations	2009-2010 Au total, 8 évaluations

12.1 Cet indicateur correspond à l'indicateur 12.1 du *Plan stratégique 2008-2011*. Il fait état des résultats obtenus pour l'objectif **Assurer la conservation du patrimoine naturel** qui est rattaché à l'orientation stratégique *Assurer la conservation et le renouvellement des ressources naturelles*. Ces résultats sont décrits à la page 55 du présent rapport.

Action 5.8 Préparer et réaliser les plans de protection des espèces à statut précaire

INDICATEUR État d'avancement de la réalisation des nouveaux plans de protection des espèces menacées ou vulnérables	CIBLE D'ici à 2011, réalisation de 15 nouveaux plans de protection	RÉSULTATS	
		2008-2009 Réalisation de 15 nouveaux plans de protection des espèces menacées ou vulnérables pour un total de 67 plans	2009-2010 Réalisation de 3 nouveaux plans de protection des espèces menacées ou vulnérables pour un total de 70 plans

Malgré la richesse de ses milieux naturels, le Québec abrite plusieurs espèces animales en situation précaire. Par l'entremise de la Loi sur les espèces menacées ou vulnérables adoptée en 1989, 38 espèces sont actuellement désignées comme vulnérables (18) ou menacées⁴⁰ (20). Par ailleurs, 115 autres espèces, sous-espèces ou populations figurent sur une liste des espèces en situation précaire et, par conséquent, pourraient être désignées comme menacées ou vulnérables. Cette liste est révisée périodiquement, ce qui signifie que certaines espèces peuvent en être retirées si leur situation est jugée bonne, alors que d'autres espèces peuvent y être ajoutées lorsque leur situation est jugée préoccupante.

Sur la base des bilans faits à propos des espèces en situation précaire, le Ministère planifie annuellement des interventions spécifiques afin d'assurer la protection de ces espèces. En 2009-2010, le Ministère a mis en œuvre 3 nouveaux plans de protection des espèces menacées ou vulnérables, pour un total de 70 plans. Ceux-ci portent aussi bien sur des espèces fauniques menacées, telles que le chevalier cuivré et le pluvier siffleur, que sur des espèces vulnérables comme le faucon pèlerin, la tortue des bois et le pygargue à tête blanche. L'ail des bois, espèce floristique légalement désignée comme étant vulnérable au Québec, fait aussi l'objet de plans de protection.

⁴⁰ On emploie le terme *vulnérable* pour qualifier une espèce dont la survie est jugée précaire, et ce, même si sa disparition n'est pas appréhendée à court ou à moyen terme. Quant au terme *menacée*, celui-ci s'applique aussi pour une espèce dont la survie est jugée précaire, mais, dans ce cas-ci, la disparition de l'espèce est appréhendée.

Action 5.9 Élaborer et mettre en œuvre le plan d'action pour la sauvegarde de l'anguille d'Amérique

INDICATEUR

Taux d'avancement de 3 mesures principales pour la sauvegarde de l'anguille d'Amérique

CIBLE

D'ici à 2011, mise en œuvre de 3 mesures principales

RÉSULTATS

2008-2009	2009-2010
25 % (plan d'action approuvé et mesure 1 mise en œuvre)	70 % d'avancement

Une entente bipartite de partenariat financier entre le Ministère et Hydro-Québec a été conclue pour la mise en œuvre d'un plan d'action pour la sauvegarde de l'anguille d'Amérique. D'une durée de cinq ans (de 2008-2009 à 2012-2013) et s'élevant à 2,5 millions de dollars, cette entente prévoit les mesures suivantes :

Mesure 1: Programme de retrait des autorisations de pêche commerciale à l'anguille

En 2009-2010, 46 des 67 titulaires de permis de pêche qui exerçaient leurs activités de pêche à l'aide de trappes installées dans l'estuaire du Saint-Laurent ont accepté l'offre de retrait volontaire, ce qui a permis de progresser vers l'atteinte des objectifs de réduction de la mortalité d'anguille résultant de la pêche commerciale. Basée sur les moyennes de captures des années 2005 à 2007 inclusivement, cette diminution correspond à une réduction de 46,2 %, ce qui est légèrement sous la cible de 50 %. Le coût du programme pour l'année 2009-2010 est de 1 258 217 \$, y compris les frais de récupération et de recyclage des engins de pêche.

Mesure 2: Programme d'ensemencement de jeunes anguilles (civelles)

L'ensemencement de jeunes anguilles n'a pas été mis en œuvre tel que le prévoyait le plan d'action. En effet, un avis scientifique des spécialistes du Ministère a révélé des risques associés à l'ensemencement (répercussions sur le plan génétique des ensemencements, risque de propagation d'un parasite, etc.). Le programme a donc été suspendu et il le sera également en 2010-2011. La poursuite du programme et l'utilisation des fonds destinés à cette mesure seront réévaluées au cours du prochain exercice financier.

Mesure 3: Programme de recherche appliquée

Deux projets de recherche appliquée ont été amorcés en 2009-2010. L'un est intitulé *Réseau sentinelle du recrutement dans le fleuve Saint-Laurent* et l'autre a pour but de développer un marqueur biochimique des concrétions minérales présentes dans l'otocyste (genre d'oreille embryonnaire propre au poisson et qui sert à capter les vibrations sonores) pour l'identification de la provenance des anguilles d'Amérique. Le coût total des engagements des projets approuvés est de 215 700 \$.

Action 5.10 Assurer la protection légale des écosystèmes forestiers exceptionnels (EFE) et des refuges biologiques

INDICATEUR

Nombre de nouveaux⁴¹ écosystèmes forestiers exceptionnels protégés légalement

CIBLE

D'ici à 2011, 50 EFE (2008-2009: 20; 2009-2010: 15 et 2010-2011: 15)

RÉSULTATS

2008-2009	2009-2010
24 projets en voie d'être achevés	24 EFE protégés et 25 projets en voie de l'être

INDICATEUR

Nombre de refuges biologiques soustraits aux activités forestières pour protéger les vieilles forêts

CIBLE

D'ici à 2011, 3 500 refuges biologiques désignés

RÉSULTATS

2008-2009	2009-2010
2 866 refuges biologiques	Aucun nouveau refuge biologique (les travaux se poursuivent)

11.1 11.2

Ces indicateurs correspondent aux indicateurs 11.1 et 11.2 de *Plan stratégique 2008-2011*. Il font état des résultats obtenus pour l'objectif **Contribuer à l'atteinte de l'objectif gouvernemental de mise en place d'un réseau d'aires protégées** qui est rattaché à l'orientation stratégique *Assurer la conservation et le renouvellement des ressources naturelles*. Ces résultats sont décrits à la page 53 du présent rapport.

⁴¹ Le libellé de l'indicateur a été ajusté afin de refléter les nouveaux engagements du Ministère relatifs au réseau des aires protégées.

Action 5.11 Assurer la protection des sites géologiques exceptionnels (SGE)

INDICATEUR

Nombre de sites géologiques exceptionnels protégés légalement

CIBLE

D'ici à 2011, 30 sites (2008-2009: 10; 2009-2010: 10 et 2010-2011: 10)

RÉSULTATS

2008-2009	2009-2010
Projets en cours (10 sites soustraits à l'activité minière)	Projets en cours pour 33 sites

11.3

Cet indicateur correspond à l'**indicateur 11.3** du *Plan stratégique 2008-2011*. Il fait état des résultats obtenus pour l'objectif **Contribuer à l'atteinte de l'objectif gouvernemental de mise en place d'un réseau d'aires protégées** qui est rattaché à l'orientation stratégique *Assurer la conservation et le renouvellement des ressources naturelles*. Ces résultats sont décrits à la page 54 du présent rapport.

Objectif gouvernemental 3

Soutenir la recherche et les nouvelles pratiques et technologies contribuant au développement durable et en maximiser les retombées au Québec

Objectif ministériel

Instaurer de nouvelles approches relatives à la gestion des ressources naturelles et du territoire

Le Ministère affirme son leadership dans la gestion du patrimoine naturel et territorial en instaurant des approches novatrices et responsables. Aussi compte-t-il sur de solides infrastructures de connaissance et de recherche qui lui fournissent de l'information utile pour ses processus décisionnels. Ces connaissances de pointe et la modernisation de ses processus lui permettent de progresser et de jouer efficacement son rôle de gestionnaire des ressources naturelles et du territoire.

Action 6.1 Élaborer le plan de mise en œuvre du nouveau régime forestier

INDICATEUR

Taux d'avancement de l'élaboration du plan de mise en œuvre du nouveau régime forestier

CIBLE

D'ici à 2011, élaboration du plan

RÉSULTATS

2008-2009	2009-2010
Élaboration du plan de mise en œuvre en cours et consultation sur le Livre vert achevée	90 % du plan de mise en œuvre élaboré

5.1

Cet indicateur correspond à l'**indicateur 5.1** du *Plan stratégique 2008-2011*. Il fait état des résultats obtenus pour l'objectif **Réaliser la réforme de la gestion des forêts** qui est rattaché à l'orientation stratégique *Optimiser la mise en valeur des ressources naturelles et du territoire*. Ces résultats sont décrits à la page 42 du présent rapport.

Action 6.2 Élaborer une stratégie d'aménagement durable des forêts

INDICATEUR

État d'avancement de l'élaboration de la stratégie d'aménagement durable des forêts

CIBLE

D'ici à décembre 2009, stratégie élaborée

RÉSULTATS

2008-2009	2009-2010
Élaboration de la stratégie en cours	Projet de stratégie achevé à 95 %



Cet indicateur est partagé avec le *Plan stratégique 2008-2011*. Il fait aussi état des résultats obtenus pour l'action déterminante **Élaborer une stratégie d'aménagement durable des forêts**. Ces résultats sont décrits à la page 67 du présent rapport.

Action 6.3 Élaborer un plan d'action pour la mise en œuvre de l'aménagement durable des forêts selon une approche écosystémique

INDICATEUR

État d'avancement de l'élaboration du plan d'action pour la mise en œuvre de l'aménagement durable des forêts selon une approche écosystémique

CIBLE

D'ici à décembre 2009, élaboration du plan d'action

RÉSULTATS

2008-2009	2009-2010
Élaboration en cours	Plan d'action achevé à 90 %

L'aménagement écosystémique des forêts constitue une réponse aux préoccupations socioéconomiques et environnementales soulevées à l'égard de la gestion du milieu forestier. Selon l'approche privilégiée, les prochains plans d'aménagement forestier intégré (PAFI) devront viser le maintien de la biodiversité et de la viabilité des écosystèmes forestiers dans le respect des valeurs sociales liées au milieu forestier. La conception des PAFI qui sont prévus pour la période allant de 2013 à 2018 sera soutenue, notamment, par le plan d'action pour la mise en œuvre de l'aménagement durable des forêts selon une approche écosystémique. L'élaboration de ce plan d'action est achevée à 90 %, car le plan d'action provisoire qui a été élaboré l'an dernier doit être ajusté pour assurer l'harmonisation avec le plan de mise en œuvre du nouveau régime forestier.

Action 6.4 Développer une approche participative en connaissance géographique pour soutenir l'enrichissement et l'actualisation de l'information ainsi que les besoins de gouvernance des ressources naturelles et du territoire

INDICATEUR

État d'avancement du développement de l'approche participative

CIBLE

D'ici à 2011, 2 ententes de partenariat signées

D'ici à décembre 2009, 16 ententes particulières signées avec les conférences régionales des élus (CRE)

RÉSULTATS

2008-2009	2009-2010
Une entente de partenariat signée avec le gouvernement fédéral	Au total, 2 ententes de partenariat signées avec le gouvernement fédéral
11 ententes particulières signées avec les CRE	Au total, 16 ententes particulières signées avec les CRE

Une première entente, signée au cours de l'automne 2008 et portant sur la production d'une cartographie numérique à jour du nord du Québec et la création du produit « Réseau hydro national », est en cours de réalisation. Une deuxième entente, d'une durée de deux ans, a été signée avec le gouvernement fédéral au cours du printemps 2010. Par cette entente, le Ministère et ses partenaires du projet Adresses Québec partageront, avec le gouvernement fédéral, une partie du financement de l'actualisation de la géobase, tout en évitant le chevauchement des efforts.

Par ailleurs, afin de soutenir la gouvernance régionale des ressources naturelles et du territoire, le Ministère mise sur le partage de l'information géographique qu'il possède et sur la coopération pour effectuer la mise à jour de cette information. Ainsi, au cours de 2009-2010 le Ministère a conclu 5 nouvelles ententes particulières avec les conférences régionales des élus (CRE), pour un total de 16 ententes.

Enfin, il importe de signaler que d'autres partenaires et organismes ont reconnu les bénéfices de la collaboration en matière d'information géographique. Au total, 25 organismes ont adhéré à ce nouveau modèle d'enrichissement et d'actualisation de l'information. De plus, huit ententes de partenariat d'acquisition d'orthophotographies ont été conclues dans autant de régions du Québec. Ces acquisitions sont utiles à des ministères et organismes du gouvernement du Québec ainsi qu'à des CRE, des municipalités régionales de comté, des municipalités et des organismes privés.

Action 6.5 Compléter la rénovation cadastrale

INDICATEUR	CIBLE	RÉSULTATS	
		2008-2009	2009-2010
Pourcentage cumulatif des lots rénovés du cadastre québécois	D'ici à 2011, rénovation de 68% des lots (2008-2009: 60%; 2009-2010: 64% et 2010-2011: 68%)	60,8 %	64,2 %

2.1 Cet indicateur correspond à l'indicateur 2.1 du *Plan stratégique 2008-2011*. Il fait état des résultats obtenus pour l'objectif **Donner au Québec un nouveau plan de cadastre à jour et informatisé** qui est rattaché à l'orientation stratégique *Optimiser la mise en valeur des ressources naturelles et du territoire*. Ces résultats sont décrits à la page 39 du présent rapport.

Action 6.6 Compléter le déploiement du Registre du domaine de l'État (RDE)

INDICATEUR	CIBLE	RÉSULTATS	
		2008-2009	2009-2010
Pourcentage d'enregistrement dans le RDE des droits, contraintes et territoires à statuts juridiques particuliers	D'ici à 2011, passer de 17% à 100%	17,4 %	16,9 %

3.1 Cet indicateur correspond à l'indicateur 3.1 du *Plan stratégique 2008-2011*. Il fait état des résultats obtenus pour l'objectif **Mettre en place un registre de l'information foncière officielle du domaine de l'État** qui est rattaché à l'orientation stratégique *Optimiser la mise en valeur des ressources naturelles et du territoire*. Ces résultats sont décrits à la page 40 du présent rapport.

Action 6.7 Réaliser des projets d'acquisition de connaissances qui conduisent à une utilisation durable des ressources fauniques et des habitats

INDICATEUR	CIBLE	RÉSULTATS	
		2008-2009	2009-2010
Taux de réalisation des projets d'acquisition de connaissances prévus	D'ici à 2011, réalisation de 22 projets	41 % (9 projets réalisés)	91 % (au total, 20 projets réalisés)

Le Ministère réalise des projets d'acquisition de connaissances avec de nombreux chercheurs venant d'organismes publics, parapublics et privés. Les travaux de recherche ainsi accomplis ont pour but de garantir une saine gestion des populations fauniques afin d'en assurer la conservation ou la mise en valeur.

Les activités de 2009-2010 portent à 20 le nombre de projets qui ont conduit à la publication d'articles dans des périodiques internationaux avec comité de lecture ou de rapports à caractère scientifique. Le domaine de recherche sur l'aménagement des cours d'eau en milieu agricole ne compte toujours pas de projets réalisés. Le prochain exercice financier devrait permettre de rectifier cette situation.

TABLEAU 20

Taux de réalisation des projets d'acquisition de connaissances, selon six thèmes relatifs au développement durable des ressources fauniques et des habitats

THÈMES DE RECHERCHE	PROJETS RÉALISÉS			CIBLE	TAUX DE RÉALISATION
	2008-2009	2009-2010	CUMULATIF		
Modalités de gestion de la faune exploitée (original, cerf de Virginie, caribou, ours noir et petite faune)	4	5	9	6	100 %
Effets des activités humaines sur la faune et ses habitats (éoliennes, routes, villégiature et nourrissage des cervidés)	3	—	3	4	75 %
Changements climatiques	—	1	1	3	33 %
Maladies de la faune (SHV, MDC, rage, grippe aviaire et syndrome du museau blanc)	2	4	6	5	100 %
Aménagement des cours d'eau en milieu agricole	—	—	—	3	0 %
Évaluation des retombées socioéconomiques liées à des activités fauniques	—	1	1	1	100 %
TOTAL	9	11	20	22	91 %

Action 6.8 Réaliser des projets de recherche centrés sur une utilisation durable des ressources forestières et du territoire

INDICATEUR

Taux de réalisation des projets de recherche prévus

CIBLE

D'ici à 2011, réalisation de 23 projets de recherche

RÉSULTATS

2008-2009
23 projets en cours

2009-2010
17 % (4 projets achevés et 19 projets en cours)

Le Ministère poursuit ses efforts de recherche appliquée afin de faire progresser les pratiques forestières au Québec. Les quatre thèmes particuliers, centrés sur une utilisation durable des ressources forestières et du territoire, sont inscrits dans le plan d'action de développement durable. Parmi les 23 projets prévus, 4 sont achevés et 19 sont en cours, ce qui correspond à un taux de réalisation de 17 %.

En ce qui concerne les projets en cours, leur état d'avancement moyen est estimé à 79 %. De plus, le taux d'avancement global pour l'ensemble des thèmes de recherche s'élève à 85 %. Il importe de noter que les projets visés ont déjà fait l'objet de 15 publications scientifiques et de 8 activités de transfert de connaissances.

TABLEAU 21

Taux d'avancement des projets selon les quatre thèmes de recherche et nombre de projets réalisés

THÈMES	TAUX D'AVANCEMENT		PROJETS RÉALISÉS	CIBLE
	2008-2009	2009-2010		
Modélisation de la croissance des forêts	58 %	98 %	3	4
Effets des traitements sylvicoles sur la productivité des forêts	40 %	71 %	—	12
Changements climatiques	75 %	83 %	1	2
Fertilité des sols et productivité	73 %	86 %	—	5
TOTAL	61 %	85 %	4	23

Action 6.9 Soutenir l'acquisition, le traitement, la diffusion et la promotion des connaissances géoscientifiques, pour s'assurer d'une exploitation durable des ressources minérales

INDICATEUR

Superficie couverte par des levés géoscientifiques

CIBLE

Annuellement, superficie de 50 000 km²

RÉSULTATS

2008-2009	2009-2010
133 609 km ²	101 088 km ²

1.3

Cet indicateur correspond à l'**indicateur 1.3** du *Plan stratégique 2008-2011*. Il fait état des résultats obtenus pour l'objectif **Assurer l'intégration et la disponibilité des nouvelles connaissances** qui est rattaché à l'orientation stratégique *Optimiser la mise en valeur des ressources naturelles et du territoire*. Ces résultats sont décrits à la page 39 du présent rapport.

Action 6.10 Systématiser l'intégration d'instruments de mesure et d'indicateurs de développement durable lors de l'évaluation des programmes du Ministère

INDICATEUR

Pourcentage des rapports d'évaluation qui contiennent au moins un instrument de mesure ou des indicateurs de développement durable

CIBLE

D'ici à 2011, 100% des rapports d'évaluation de programme (2008-2009: 50%; 2009-2010: 75% et 2010-2011: 100%)

RÉSULTATS

2008-2009	2009-2010
50% (<i>Rapport d'évaluation du Programme de connaissance géographique du territoire, volet cartographique</i>)	100% des rapports d'évaluation de programme

Pour faire progresser la prise en considération des principes de développement durable dans toutes les sphères de ses activités, le Ministère intègre à la démarche d'évaluation de programme des instruments de mesure et des indicateurs de développement durable.

Toutes les évaluations de programme qui ont été faites ont tenu compte d'au moins un instrument de mesure ou des indicateurs de développement durable. La cible annuelle est dépassée.

Action 6.11 Développer une offre de service et adapter des outils pour soutenir l'élaboration de plans, programmes et stratégies conformes aux exigences de la Loi sur le développement durable

INDICATEUR

État d'avancement du développement de l'offre de service et de l'adaptation des outils de soutien

CIBLE

D'ici à mars 2010, offre de service et outils disponibles

RÉSULTATS

2008-2009	2009-2010
Mesure du résultat prévue en 2009-2010	Offre de service et outils rendus disponibles

La Loi sur le développement durable exige que le Ministère prenne en considération 16 principes de développement durable dans l'exercice de sa mission. Cela appelle une analyse particulière mais, surtout, une documentation normalisée qui appuie non seulement l'élaboration des avis et des projets, mais aussi les décisions importantes.

Après analyse de plusieurs outils déjà mis au point, le Ministère a élaboré et rendu disponible une grille d'analyse adaptée au contexte des ressources naturelles et du territoire. Cet outil est accompagné d'un document explicatif sur la démarche à entreprendre. Un accompagnement pour l'animation d'ateliers de travail a également été proposé aux équipes responsables de l'élaboration, au Ministère, de plans, programmes et stratégies.

Changements climatiques

Le *Plan d'action sur les changements climatiques 2006-2012* prévoit deux actions qui interpellent tous les ministères et organismes.

- **Les ministères et organismes doivent améliorer, d'ici 2010, leur efficacité énergétique en abaissant leur consommation d'énergie de 10 à 14% sous le niveau de 2003 et de 20% celle du carburant (action 16)**

En 2009-2010, dans le contexte de ses activités, le ministère des Ressources naturelles et de la Faune a consommé 2 651 750 litres de carburant. Par comparaison avec les valeurs compilées en 2006-2007, une réduction de consommation de carburant de 20,6% est notée. Ce résultat est directement attribuable à la réduction de 19% des distances parcourues au cours des trois dernières années.

En considérant le nombre de litres consommés par 100 kilomètres, indicateur d'efficacité de la consommation, une réduction de 2% au cours de cette même période est observée. Il importe de noter que des données comparables de consommation de carburant sont disponibles à partir de l'année 2006-2007 seulement, année marquant l'intégration, dans les statistiques du Ministère, de l'équipement de Faune Québec (aménagement et protection).

Par ailleurs, pour soutenir cet objectif gouvernemental de réduction de consommation de carburant et en vue d'améliorer ses pratiques, le Ministère a rendu disponible un questionnaire pour évaluer les besoins réels au moment de l'acquisition de nouveaux véhicules afin de favoriser l'achat de véhicules moins énergivores. De plus, une formation sur la conduite écoresponsable est offerte à un groupe ciblé de conducteurs dans le cadre d'un projet pilote mené par l'Agence de l'efficacité énergétique.

- **Les ministères doivent élaborer un programme visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre occasionnées par les déplacements des employés pour se rendre au travail (action 17)**

En juin 2009, une entente administrative a été conclue avec le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) en vue de mettre en place au ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF) un plan de navettage durable. Ce programme a pour but de réduire les émissions de gaz à effet de serre occasionnées par les déplacements des employés qui se rendent au travail. Au cours de l'année, les travaux préparatoires à l'élaboration de ce plan de navettage ont été amorcés.

Par ailleurs, le Ministère est porteur de deux autres actions du *Plan d'action sur les changements climatiques 2006-2012*.

- **Viser à ce que les distributeurs d'essence fournissent 5% d'éthanol dans l'ensemble de leurs ventes d'ici 2012, une mesure devant réduire les émissions de GES de 780 kilotonnes**

3.3 Le Ministère a intégré cette action à son *Plan d'action de développement durable 2008-2011*. En conséquence, les résultats qui y sont relatifs sont décrits sous l'action 3.3 **Augmenter la teneur en éthanol de l'essence consommée au Québec en recourant essentiellement à la production québécoise basée sur les matières premières cellulosiques** qui est rattachée à l'objectif ministériel *Améliorer la vitalité économique des régions du Québec*, à la page 80 du présent rapport.

- **Déterminer la vulnérabilité des forêts québécoises et du secteur forestier aux changements climatiques**

Les chercheurs de la Direction de la recherche forestière du Ministère ont élaboré des projets qui permettront de comprendre certains des effets qu'auront les changements climatiques sur la forêt. Ces recherches permettront notamment d'estimer dans quelle mesure les changements climatiques pourraient exercer une influence sur la fertilité des stations, la composition forestière et son organisation spatiale ou encore la croissance. Une attention particulière est portée aux mesures d'adaptation sur la base des nouvelles connaissances acquises. Ces travaux sont exécutés soit directement par des chercheurs du Ministère, soit encore par des collaborations et ententes établies avec certaines universités québécoises et aussi avec le « Consortium sur la climatologie régionale et l'adaptation aux changements climatiques », Ouranos. Précisons que le Ministère collabore avec le consortium Ouranos en libérant un chercheur responsable du programme en impacts et adaptation aux changements climatiques pour les ressources forestières.

Exigences législatives et gouvernementales

4



TÉLÉMÉTRIE

La télémétrie satellitaire a été mise en place pour permettre entre autres aux scientifiques de suivre les migrations des caribous et d'étudier différentes facettes de leur biologie afin d'assurer la conservation de l'espèce.

Conformément à la Loi sur la fonction publique, le Rapport annuel de gestion du Ministère doit comporter une rubrique particulière où figure le compte rendu des résultats obtenus par rapport aux objectifs d'un programme d'accès à l'égalité ou d'un plan d'embauche visant les groupes cibles, c'est-à-dire les membres des communautés culturelles, les Autochtones, les anglophones et les personnes handicapées. En outre, le Ministère doit également rendre compte de ses résultats en ce qui concerne cinq autres exigences : l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels, la révision des pratiques tarifaires dans le but d'améliorer le financement des services publics, l'application de la politique linguistique, l'allègement réglementaire et administratif et, enfin, le suivi des recommandations du Vérificateur général du Québec.

Accès à l'égalité en emploi

Embauche en 2009-2010

L'objectif gouvernemental consiste à atteindre un taux d'embauche annuel de 25 % des nouveaux employés (réguliers, occasionnels, stagiaires et étudiants) membres de communautés culturelles, anglophones, autochtones ou vivant avec un handicap. Le but est de hausser la représentativité de ces groupes cibles dans la fonction publique.

TABLEAU 22

Répartition du nombre de personnes embauchées, selon le statut d'emploi

RÉPARTITION	STATUT D'EMPLOI				TOTAL
	RÉGULIERS	OCCASIONNELS	ÉTUDIANTS	STAGIAIRES	
Nombre	136*	132	263	77	608

* Des 136 personnes ayant un statut de réguliers embauchées en 2009-2010, 54 étaient âgées de moins de 35 ans (39,7 %).

TABLEAU 23

Répartition des personnes embauchées issues des groupes cibles, selon le statut d'emploi et le groupe cible

STATUTS D'EMPLOI	NOMBRE D'EMBAUCHES DE MEMBRES DE GROUPES CIBLES EN 2009-2010						TAUX D'EMBAUCHE PAR STATUT D'EMPLOI
	EMBAUCHE TOTALE 2009-2010	COMMUNAUTÉS CULTURELLES	ANGLOPHONES	AUTOCHTONES	PERSONNES HANDICAPÉES	TOTAL	
Réguliers	136	2	1	0	0	3	2,2 %
Occasionnels	132	2	0	1	2	5	3,8 %
Étudiants	263	9	2	1	5	17	6,5 %
Stagiaires	77	11	0	0	0	11	14,3 %
TOTAL	608	24	3	2	7	36	5,9 %

TABLEAU 24

Taux d'embauche global des membres des groupes cibles par statut d'emploi : résultats comparatifs

	STATUT D'EMPLOI				TOTAL (EN %)
	RÉGULIERS (EN %)	OCCASIONNELS (EN %)	ÉTUDIANTS (EN %)	STAGIAIRES (EN %)	
2006-2007	6,1	9,1	9,3	1,6	8,2
2007-2008	5,4	7,8	8,1	8,7	7,7
2008-2009	6,8	7,2	7,8	6,7	7,3
2009-2010*	2,2	3,8	6,5	14,3	5,9

* Ces taux sont calculés sur la base du nombre de personnes embauchées au 31 mars 2010, tel qu'il est indiqué dans le Tableau 22 – Répartition du nombre de personnes embauchées, selon le statut d'emploi.

Représentativité des groupes cibles au sein de l'effectif régulier

Au 31 mars 2010, l'effectif régulier comptait **3 121 employés**.

L'objectif gouvernemental consiste à atteindre, au sein de l'effectif, le taux de représentativité de 9 % pour les membres de communautés culturelles, les anglophones et les Autochtones ainsi que de 2 % pour les personnes handicapées. En ce qui concerne la représentativité des groupes cibles dans les emplois réguliers, le Ministère n'atteint pas l'objectif. Toutefois, des représentations ont été faites auprès du Secrétariat du Conseil du trésor pour l'obtention d'accommodements en raison de la difficulté de recrutement dans certains corps d'emplois ministériels.

TABLEAU 25

Taux de représentativité des membres des groupes cibles au sein de l'effectif régulier : résultats comparatifs au 31 mars de chaque année

GROUPES CIBLES	2006-2007		2007-2008		2008-2009		2009-2010	
	NOMBRE	TAUX	NOMBRE	TAUX	NOMBRE	TAUX	NOMBRE	TAUX*
Communautés culturelles	76	1,7%	69	1,7%	52	1,6%	52	1,7%
Anglophones	34	0,8%	32	0,8%	24	0,7%	22	0,7%
Autochtones	44	1,0%	42	1,0%	35	1,1%	31	1,0%
Personnes handicapées	34	0,8%	35	0,8%	21	0,7%	20	0,6%
TOTAL	188	4,3%	178	4,3%	132	4,1%	125	4,0%

* Ces taux sont calculés sur la base du nombre de personnes en place dans des emplois réguliers, au 31 mars 2010, soit 3 121.

TABLEAU 26

Taux de représentativité des membres des groupes cibles au sein de l'effectif régulier : résultats par catégorie d'emploi à la fin de mars 2010

GROUPES CIBLES	CATÉGORIE D'EMPLOI										TOTAL	
	PERSONNEL D'ENCADREMENT		PERSONNEL PROFESSIONNEL*		PERSONNEL TECHNICIEN ASSIMILÉ / PERSONNEL DE BUREAU		PERSONNEL DES AGENTS DE LA PAIX		PERSONNEL OUVRIER			
	NOMBRE	TAUX**	NOMBRE	TAUX	NOMBRE	TAUX	NOMBRE	TAUX	NOMBRE	TAUX	NOMBRE	TAUX
Communautés culturelles	2	0,7%	33	3,0%	15	1,1%	2	0,6%	—	—	52	1,7%
Anglophones	2	0,7%	9	0,8%	5	0,4%	6	1,9%	—	—	22	0,7%
Autochtones	2	0,7%	2	0,2%	16	1,1%	11	3,5%	—	—	31	1,0%
Personnes handicapées	1	0,4%	9	0,8%	8	0,6%	2	0,6%	—	—	20	0,6%
TOTAL	7	2,5%	53	4,8%	44	3,1%	21	6,8%	—	—	125	4,0%

* Y compris les ingénieurs, les avocats, les notaires, les conseillers en gestion des ressources humaines, les enseignants, les médecins et les dentistes.

** Ces taux sont calculés sur la base du nombre de personnes en place dans des emplois réguliers, au 31 mars 2010, dans chacune des catégories d'emploi, tel qu'il est indiqué dans le *Tableau 3 – Répartition des personnes en place, selon la catégorie d'emploi*.

Représentativité des femmes

TABLEAU 27

Taux d'embauche des femmes en 2009-2010, par statut d'emploi

RÉPARTITION	STATUT D'EMPLOI				TOTAL
	RÉGULIERS	OCCASIONNELS	ÉTUDIANTS	STAGIAIRES	
Nombre	64	56	145	33	298
Taux*	47,1%	42,4%	55,1%	42,9%	49,0%

* Ces taux sont calculés sur la base du nombre de personnes embauchées au 31 mars 2010, tel qu'il est indiqué dans le *Tableau 22 – Répartition du nombre de personnes embauchées, selon le statut d'emploi*.

TABLEAU 28

Taux de représentativité des femmes dans l'effectif régulier, à la fin de mars 2010

RÉPARTITION	CATÉGORIE D'EMPLOI					TOTAL
	PERSONNEL D'ENCADREMENT	PERSONNEL PROFESSIONNEL*	PERSONNEL TECHNICIEN ASSIMILÉ / PERSONNEL DE BUREAU	PERSONNEL DES AGENTS DE LA PAIX	PERSONNEL OUVRIER	
Nombre total d'employés	277	1 098	1 419	311	16	3 121
Nombre de femmes	51	382	746	8	1	1 188
TAUX	18,4%	34,8%	52,6%	2,6%	6,3%	38,1%

* Y compris les ingénieurs, les avocats, les notaires, les conseillers en gestion des ressources humaines, les enseignants, les médecins et les dentistes.

Mesures ou actions favorisant l'embauche, l'intégration et le maintien en emploi

TABLEAU 29

Programme de développement de l'employabilité à l'intention des personnes handicapées (PDEIPH)

PARTICIPATION ET NOMBRE DE PROJETS	2009-2010
Nombre de projets soumis au Centre de services partagés du Québec dans le cadre du PDEIPH (en prévision des cohortes débutant en 2010)	4
Nombre de participants au PDEIPH accueillis au cours de l'année (cohortes de 2009)	2

TABLEAU 30

Autres mesures ou actions (par exemple, projets mis en œuvre dans le cadre de la Mesure de soutien à l'intégration des membres de communautés culturelles, activités de formation et de sensibilisation, etc.)

MESURES OU ACTIONS	2009-2010	
	GROUPE(S) CIBLE(S) VISÉ(S)	NOMBRE DE PERSONNES VISÉES
Réalisation d'une conférence-midi sur le thème de la diversité culturelle	Membres de communautés culturelles	Tous les employés du Ministère
Mise en place de mesures ayant pour but de favoriser l'embauche de membres de groupes cibles	Tous les groupes cibles	Tous les gestionnaires du Ministère

Accès à l'information et protection des renseignements personnels

En 2009-2010, en vertu de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels, le Ministère a traité 807 demandes d'accès à des documents, comparativement à 605 en 2008-2009, ce qui représente une augmentation de 33 %.

TABLEAU 31

Répartition des demandes d'accès à l'information, par année

DEMANDES D'ACCÈS À L'INFORMATION	2006-2007	2007-2008	2008-2009	2009-2010
Demandes d'accès	1 242	597	605	807
Refus	36	41	31	37
Demandes ayant fait l'objet d'un accès partiel*	116	61	97	87
Demandes traitées dans un délai de 20 jours	1 193	563	565	775
Demandes traitées dans un délai allant de 21 à 30 jours	49	34	40	32

* Accès partiel: pour l'ensemble des documents qui font l'objet d'une demande d'accès, il s'agit d'un refus d'accès à certains documents ou à des parties de documents, conformément aux dispositions pertinentes prévues dans la Loi.

En ce qui concerne les demandes d'accès aux renseignements personnels, le Ministère a reçu 47 demandes, parmi lesquelles 11 ont été acceptées totalement, 28 l'ont été partiellement et 8 ont été refusées. Le délai moyen de traitement pour répondre à ces demandes a été de 15 jours.

Financement des services publics

Annoncée dans le cadre du *Discours sur le Budget 2009-2010*, la Politique sur le financement des services publics a pour objectif d'encadrer le choix des modes de financement des services publics ainsi que la fixation, la révision et l'indexation des tarifs perçus par les organismes publics afin d'assurer ce financement. La mise en œuvre de cette politique prévoit:

- qu'à compter du 1^{er} janvier 2011, tous les tarifs qui ne disposent pas de mécanismes d'indexation seront indexés annuellement en fonction du même taux d'indexation que celui du régime d'imposition des particuliers, à l'exception du tarif quotidien des services de garde qui sera maintenu à 7 \$;
- que les ministères auront jusqu'au 31 mars 2011 pour évaluer systématiquement les frais de tous les services pour lesquels une tarification aux utilisateurs est exigée ou pourrait l'être, et pour déterminer la cible d'autofinancement de chaque service tarifé.

Au ministère des Ressources naturelles et de la Faune, la démarche formelle de révision tarifaire a débuté au cours de l'automne 2009. Un groupe formé de représentants sectoriels a convenu d'un plan de travail en vue de répondre aux nouvelles pratiques envisagées en matière de tarification. En mars 2010, une série de rencontres se sont déroulées afin de faire le point avec les directions et chacun des secteurs touchés par la tarification.

La première étape du plan de travail, ayant pour but de dresser l'inventaire complet des biens et services offerts au public par le Ministère et les modalités de financement qui en découlent, est présentement en cours d'élaboration. Le résultat de cette étape permettra d'évaluer l'ensemble des travaux à exécuter afin de se conformer à la nouvelle politique de financement des services publics.

Certains travaux de révision ont d'ailleurs été entamés récemment afin de répondre aux objectifs de la politique gouvernementale. Par exemple, le Ministère a effectué une révision des tarifs des permis et des droits liés à la pratique de la pêche, de la chasse et du piégeage. Les nouveaux tarifs sont entrés en vigueur le 1^{er} avril 2009. De plus, cette révision prévoit qu'à compter du 1^{er} avril 2010, les tarifs et droits seront indexés, de manière automatique, tous les ans, suivant l'indice des prix à la consommation (IPC).

D'autres travaux de révision sont en cours d'exécution par les différentes unités du Ministère.

Application de la politique linguistique

Pour favoriser l'amélioration de la qualité de la langue française, le Ministère applique la Politique gouvernementale relative à l'emploi et à la qualité de la langue française dans l'Administration ainsi que sa propre politique linguistique.

Depuis 2007-2008, le Ministère rend accessible dans son intranet, à l'intention de ses employés, un sous-site intitulé « Un français de qualité ». Ce sous-site regroupe des ressources pertinentes, des outils d'aide à la rédaction ainsi qu'un aide-mémoire sur la politique linguistique. De plus, au cours de l'année, le Ministère a diffusé, par son intranet, plusieurs bulletins relatifs à la qualité de la langue :

- Pour que ça clique en français! – Mérites du français dans les technologies de l'information;
- Rubrique - Un français de qualité – Histoire de l'arobase;
- Le français, une langue toute en mouvement – La célébration du français;
- Journée internationale de la Francophonie – 20 mars 2010: La Francophonie célèbre ses 40 ans.

Allègement réglementaire et administratif

Comme l'ensemble des ministères et organismes, le ministère des Ressources naturelles et de la Faune est appelé à contribuer à l'objectif de réduction de 20 % du coût des formalités administratives imposées aux entreprises d'ici à 2010. Au total, le Ministère a répertorié 91 formalités imposées aux entreprises. Ce nombre est resté stable par rapport à celui de l'année précédente. Toutefois, par rapport aux coûts et aux volumes associés à ces formalités, ceux-ci ont évolué de la manière suivante :

- le coût total a chuté de 20,7 % entre les années 2007-2008 et 2008-2009;
- le volume total a augmenté de 2,15 % entre les années 2007-2008 et 2008-2009.

L'impact de la variation du coût des formalités est attribuable, principalement, à l'une des plus importantes exigences administratives du Ministère, soit les permis d'intervention pour l'approvisionnement d'usines de transformation du bois. Ainsi, en raison d'une révision de la délimitation des unités d'aménagement forestier, le coût unitaire moyen pour cette formalité est passé de 78 520 \$ à 54 423 \$. Par ailleurs, il importe de souligner que, par rapport à l'année précédente, le domaine d'activité Énergie a connu une importante augmentation du coût total lié aux formalités administratives. Cette augmentation s'explique par une hausse de l'attribution de permis de recherche pour l'exploration et l'exploitation des hydrocarbures.

TABLEAU 32

Nombre de formalités administratives et variation du coût et du volume, selon le domaine d'activité

DOMAINE D'ACTIVITÉ	NOMBRE DE FORMALITÉS	VARIATION ENTRE 2007-2008 ET 2008-2009	
		COÛT TOTAL LIÉ	VOLUME
Plan Nord et territoire*	3	-8,72 %	-8,72 %
Forêts	4	-11,21 %	+3,43 %
Faune	45	-0,42 %	-0,42 %
Mines	21	+5,39 %	+2,50 %
Énergie	8	+192,43 %	+194,83 %
Opérations régionales	10	-24,59 %	+2,77 %
TOTAL	91	-20,68 %	+2,15 %

* Coordination et services partagés, à l'époque.

Suivi des recommandations du Vérificateur général du Québec

Rapport à l'Assemblée nationale pour l'année 2005-2006, tome I, chapitre 4, réforme cadastrale

À la suite du dépôt du rapport du Vérificateur général du Québec sur la gestion de la réforme cadastrale, le Ministère a présenté à la Commission de l'administration publique un plan d'action répondant aux neuf recommandations formulées par le Vérificateur général. Au 31 mars 2010, pour cinq de ces recommandations, l'ensemble des actions prévues dans le plan d'action ont été mises en œuvre.

Pour trois autres recommandations, plusieurs mesures ont été mises en place. Il est prévu que l'ensemble des mesures relatives à ces recommandations seront mises en œuvre d'ici à la fin de l'exercice financier 2010-2011.

Enfin, en ce qui concerne la dernière recommandation, pour laquelle 39 mesures sont prévues, 15 d'entre elles ont été inscrites dans le *Plan stratégique 2008-2011*, sous l'indicateur 18.1, dont 14 sont entièrement réalisées. Cependant, la complétude de certaines mesures dépend de contraintes de réalisation (nombre d'effectifs, changements systémiques importants, etc.) et elles feront l'objet d'un suivi distinct.

Le Ministère estime que les effets de la plupart des mesures mises en place sont immédiats. Pour quelques autres, ils seront plutôt mesurés sur un horizon de quelques années.

Rapport à l'Assemblée nationale pour l'année 2008-2009, tome II, chapitre 2, interventions gouvernementales dans le secteur minier

Le 1^{er} avril 2009, le Vérificateur général du Québec a rendu public le tome II du *Rapport du Vérificateur général du Québec à l'Assemblée nationale pour l'année 2008-2009*, dont le deuxième chapitre porte sur les interventions gouvernementales dans le secteur minier.

Les recommandations du Vérificateur général sont de deux ordres : une série de recommandations vise les mécanismes de contrôle, alors que l'autre vise la planification des interventions gouvernementales. Les recommandations ayant pour but l'amélioration des mécanismes de contrôle portent sur les plans de réaménagement et de restauration, les garanties financières pour les frais liés à la restauration des sites miniers, les activités d'inspection des sites miniers, les activités menant à la délivrance des certificats attestant qu'une entreprise est libérée de ses obligations envers l'État ainsi que le suivi et la reddition de comptes. Pour leur part, les recommandations ayant pour but la planification des interventions gouvernementales portent, principalement, sur la mise en œuvre d'une stratégie minérale qui respecte les principes de développement durable. Elles portent également sur les façons de faire du Ministère quant à la considération des coûts et des bénéfices, sur le plan économique, social et environnemental, liés aux interventions gouvernementales, sur la réévaluation des droits miniers ainsi que sur la gestion et la diffusion de l'information.

Le Ministère a reçu positivement l'ensemble des recommandations. Après une analyse rigoureuse, un total de 26 actions ont été élaborées et inscrites dans un plan d'action qui a été déposé, le 9 septembre 2009, à la Commission de l'administration publique. L'échéancier accompagnant le plan d'action prévoit que les actions et mesures à mettre en œuvre doivent être menées à terme au plus tard à la fin de l'année 2011. De plus, un plan de suivi trimestriel a été mis en place afin de rendre compte efficacement de l'accomplissement de ces actions.

Globalement, au 31 mars 2010, 12 des 26 actions prévues dans le plan d'action étaient déjà entièrement réalisées, alors que 9 autres actions étaient en cours d'accomplissement. En ce qui concerne les actions portant sur les mécanismes de contrôle, le Ministère a respecté l'échéancier prévu. Par ailleurs, les actions relatives à l'élaboration de la stratégie minérale ont, elles aussi, été menées à terme comme il avait été prévu, soit avant la fin de l'année 2009. Il s'agit, principalement, du lancement d'une stratégie qui tient compte des principaux enjeux économiques, sociaux et environnementaux, qui intègre les principes de développement durable, et qui comporte un plan d'action avec des indicateurs de résultats significatifs, des cibles précises et des échéances.

Le Ministère poursuit maintenant ses activités qui résultent des recommandations dont l'échéancier s'étale jusqu'en 2011, soit les activités qui portent sur l'amélioration de ses façons de faire ayant trait aux coûts et bénéfices, sur le plan économique, social et environnemental, liés aux interventions gouvernementales. Il continue également ses activités liées aux recommandations portant sur la gestion et la diffusion de l'information.

Rapport à l'Assemblée nationale pour l'année 2008-2009, tome II, chapitre 4, application de la Loi sur le développement durable : 2008

Le Ministère fait partie d'un groupe de sept organisations de l'administration publique auprès desquelles le commissaire au développement durable a vérifié l'application de la Loi sur le développement durable. Le chapitre quatre du rapport du Vérificateur général du Québec, déposé le 1^{er} avril 2009, présente les recommandations transmises à l'ensemble des entités vérifiées.

Le Vérificateur général a formulé six recommandations qui peuvent être regroupées en trois principales pistes d'amélioration :

- poursuivre les efforts de sensibilisation et de formation du personnel en intégrant aux activités les trois dimensions du développement durable et en s'assurant de pouvoir apprécier les répercussions de ces activités;
- profiter de l'élaboration des plans d'action de développement durable pour revoir les pratiques de gestion;
- intensifier la collaboration interministérielle pour la mise au point d'outils et le partage des expériences.

En vue de répondre aux recommandations du Vérificateur général, le Ministère a déposé un plan d'action à la Commission de l'administration publique au début de l'automne 2009. La plupart des actions sont liées les unes aux autres et elles doivent être menées à terme d'ici au mois de mars 2011. Voici un état d'avancement des actions accomplies en 2009-2010.

Sensibilisation-formation du personnel

- Le Ministère a transformé son miniportail d'information sur la gestion environnementale pour en faire un portail élargi couvrant toutes les dimensions du développement durable. La mise à jour de l'information a été faite en cohérence avec le *Plan gouvernemental de sensibilisation et de formation des personnels de l'administration publique* et en plein respect de la définition du développement durable donnée par la Loi.
- En collaboration avec le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) et cinq autres ministères touchés par les recommandations du Vérificateur général, le Ministère a contribué à la mise au point d'une activité de sensibilisation du personnel aux trois dimensions indissociables de la démarche de développement durable. À cette fin, quatre rencontres de travail ont été tenues au cours de l'année.

Pratiques de gestion

- Afin de faire évoluer les pratiques de gestion de l'organisation, le Ministère a inscrit des actions particulières dans son *Plan d'action de développement durable 2008-2011*. En 2009-2010, il a développé une offre de service et il a adapté des outils de prise en considération des principes de développement durable pour soutenir l'élaboration de plans, programmes et stratégies conformes aux exigences de la Loi sur le développement durable. De plus, le Ministère a poursuivi l'intégration systématique d'instruments de mesure et d'indicateurs de développement durable lors de l'évaluation de ses programmes.
- La mise en œuvre du *Plan d'action de développement durable 2008-2011* repose sur la collaboration de tous les secteurs du Ministère. Le réseau de répondants de développement durable est responsable de faire le suivi du plan d'action. Les gens qui le composent sont des agents multiplicateurs dans leur milieu et des acteurs de changement qui exercent un rôle d'influence sur les pratiques de gestion en cours.

Collaboration interministérielle

- Le Ministère a maintenu une présence active aux tables gouvernementales de concertation en développement durable, dont le Comité interministériel de développement durable, la Table de concertation sur l'élaboration d'un système de gestion environnementale, le groupe de travail interministériel sur la sensibilisation et la formation, ainsi que les tables d'accompagnement des entreprises et des organismes municipaux. Ces groupes permettent de mettre en commun de bonnes pratiques et de partager les expériences.

Globalement, le Ministère respecte les échéances prévues dans le plan d'action déposé pour répondre aux recommandations du Vérificateur général sur l'application de la Loi sur le développement durable.

Annexe I

Organigramme du Ministère



LA RELÈVE

Travailler au ministère des Ressources naturelles et de la Faune, c'est faire partie d'un groupe d'experts issus de domaines aussi diversifiés que l'exploration minière, la gestion forestière, le développement énergétique, l'intégrité territoriale ou la protection de la faune. C'est aussi évoluer dans un milieu de travail stimulant et valorisant qui permet de développer et de faire valoir son plein potentiel.



cœur

avenir

intelligence *loisirs*

équilibre *vision*

richesse

emplois *talent*